JOURNAL DU MASTER IRC
INGENIERIE DES RISQUES ET DES CRISES
UNIVERSITE DE PARIS

n°4

En ligne de MIR©

Septembre 2020

Sciences des risques et des crises... une prise de distance nécessaire

MASTER INGÉNIERIE DES RISQUES ET DES CRISES

Crédits Photographiques :

Viktor Talashuk / Stefano Pollio / Hasan Almasi / Jaroslav Devia / Chris Yang / Shahadat Rahman / Markus Spiske / Pierre Herman / Levi Stute / Alex Kotliarskyi / Sergei Wing / Kasper Rasmussen / Nicolas Ladino Silva / Motoki Tonn / Katya Austin / Drew Beamer / Arron Choi / Joseph Chan

En ligne de MIR© n°4

Septembre 2020

Sciences des risques et des crises… une prise de distance nécessaire

Supervision

LC : Lisa Claussmann, doctorante en sociologie à l'université de Paris, CERMES3.

JML : Justyna Moizard-Lanvin, doctorante en sociologie à l'EHESS, CERMES3.

MCS : Maryline Cannou-Specht, psychologue, maître de conférences à l'université de Paris, CERMES3.

NV : Natacha Vellut, psychosociologue, ingénieure au CNRS, CERMES3.

Édition

Maryline Cannou-Specht, Responsable du Master – IRC.

Sommaire

06

ÉDITO

09

CULTURE SCIENTIFIQUE

P11. Sur les routes de la radicalisation en France

P29. Sécurité globale et sciences humaines et sociales : des ennemis intimes

P45. Dans les arcanes de la modernité au travail, entre innovations hasardeuses et périls traditionnels

79

PRIX 2020

P80. Prix de l'étudiant.e. de l'année

P81. Prix de l'équipe Gestion de crise

P82. Les élèves

Édito.

SCIENCES DES RISQUES ET DES CRISES… UNE PRISE DE DISTANCE NÉCESSAIRE

Maryline Cannou Specht

Le problème devant lequel se trouvent placés les spécialistes en sciences humaines ne peut pas être résolu par le simple fait qu'ils renonceraient à leur fonction de membre d'un groupe social au profit de leur fonction de chercheur. Ils ne peuvent cesser de prendre part aux affaires sociales et politiques de leur groupe et de leur époque, ils ne peuvent éviter d'être concernés par elles. [Or] leur propre participation, leur engagement conditionne par ailleurs leur intelligence des problèmes qu'ils ont à résoudre en leur qualité de scientifiques.

(N. Élias, 1993, p.29)

Références

Norbert, E. (1993) Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance. Fayard, Paris.Fassin, D. (1999) L'anthropologie, entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le sida en Afrique. Dans Becker, C., Dozon, J.-P.,

Obbo, C., Toure, M., Vivre et, penser le Sida en Afrique. Karthala, Codesria, pp.42-66.

Fassin, D., (2008) L'éthique, au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête sur les soins en Afrique du Sud. Sociétés contemporaines, n°71, p.117-136.

La France a été impactée, ces deux dernières années et tout particulièrement en 2020, par des mouvements sociaux et l'épidémie de COVID 19, deux évènements de longue durée et de grande ampleur. La société française a, en effet, traversé des perturbations sur l'ensemble de son territoire de façon continue, et ces perturbations ont affecté les activités économiques, les relations sociales et les conditions de vie. De Paris à Mayotte, l'environnement sociétal d'une part importante de la population a été remis en question. Face aux événements et à leurs répercussions qui se prolongent, la responsabilité de l'Etat est interpellée par des citoyens qui défient son autorité.

Dans un tel contexte, comment conduire un travail de recherche, d'investigation scientifique et d'analyse, alors même que celui-ci est impacté par les circonstances dans lesquelles il est réalisé ? C'est la question posée par Norbert Elias (1993). Celle-ci s'entend également pour les professionnels. Comment conduire une activité professionnelle éthique et pertinente dans un contexte envahissant le quotidien de la pratique professionnelle ?

Un des axes centraux du Master IRC est d'assurer cet engagement de probité dans l'analyse et la décision pour le management des risques et la gestion des crises. Dans cette perspective, le management se conçoit avant tout comme une activité stratégique à laquelle les sciences des risques et des crises apportent un étayage incontournable. Or celles-ci doivent assurer à la fois un engagement et une distanciation vis-à-vis des résultats qu'elles peuvent produire. Pour Didier Fassin (1999, 2008) ces deux orientations doivent se croiser à un point d'équilibre. Elles doivent être pensées ensemble dans une activité réflexive du chercheur comme du praticien. Cela rend légitime, par exemple, l'engagement dans la prévention des risques, la protection contre des dommages pour les populations et pour l'environnement, et les objectifs de résultats et le maintien de la compétitivité économique d'une entreprise. Mais dans le même temps, la distanciation vis-à-vis des « règles de l'art » et des résultats est nécessaire pour assurer l'objectivité scientifique.

Le journal du MIRc montre cette année comment les élèves insérés dans le milieu des professionnels des risques et des crises utilisent leur position de jeunes insiders pour analyser ce milieu tout en adoptant un point de vue lucide d'outsiders, en s'appuyant sur les modèles scientifiques et critiques. Informés et éclairés, ils proposent leur approche personnelle de trois champs : celui de la prévention de la santé au travail, celui de l'analyse des phénomènes de radicalisation, et celui de la gouvernance de la sécurité - sûreté.

Leurs écrits montrent qu'il reste beaucoup à faire pour la modernité au travail, qui oscille encore entre innovations hasardeuses et périls traditionnels. D'une part, l'intensification et la souffrance au travail, la dissimulation des risques professionnels et l'ignorance des pathologies mentales sont toujours présentes, ainsi que l'incertitude ambiguë des autorités quant aux effets de produits toxiques sur la santé. D'autre part, les nouvelles organisations du travail peinent à échapper aux activités continues à une échelle mondialisée, à la sous-traitance de délégation, au travail temporaire d'ajustement, et cela, même dans des industries à haut risque et forte contrainte de technicité et d'expérience.

Sur les routes de la radicalisation en compagnie de deux conférenciers, Thierry Lamotte, psychanalyste, et Ariel Planeix, anthropologue, les textes donnent à voir des personnes prises dans un mouvement délétère jusqu'à l'extrême de l'action terroriste. Plus complexe que ne le laisse croire l'image répulsive du marginal antisocial, le profil des personnes radicalisées et jetées sur les routes des zones de conflits, s'aborde comme une trajectoire de vie entre maltraitance et abandon, sociétal et familial, comme un désir d'évasion mortifère.

Autour du conflit intime entre sécurité globale et sciences humaines et sociales, en suivant le regard du Professeur Patrick Laclémence, spécialiste des questions de sûreté nationale, les textes de ce numéro éclairent la construction d'un pacte social implicite entre les populations et leurs administrations. Ils mettent en avant ses évolutions historiques, les accords tacites discutables et discutés, les failles et les déséquilibres de ce pacte... dévoilant ainsi une acceptation fluctuante, par la société française sensible au contexte sécuritaire et peu encline à la réflexivité, de la violence et de sa gestion.

Par leurs écrits, les élèves du master ont su transformer un contexte difficile en opportunité de partage des savoirs et renforcer la culture scientifique chère à leur formation.

Un grand bravo à eux et une belle lecture à vous.

MCS & LC

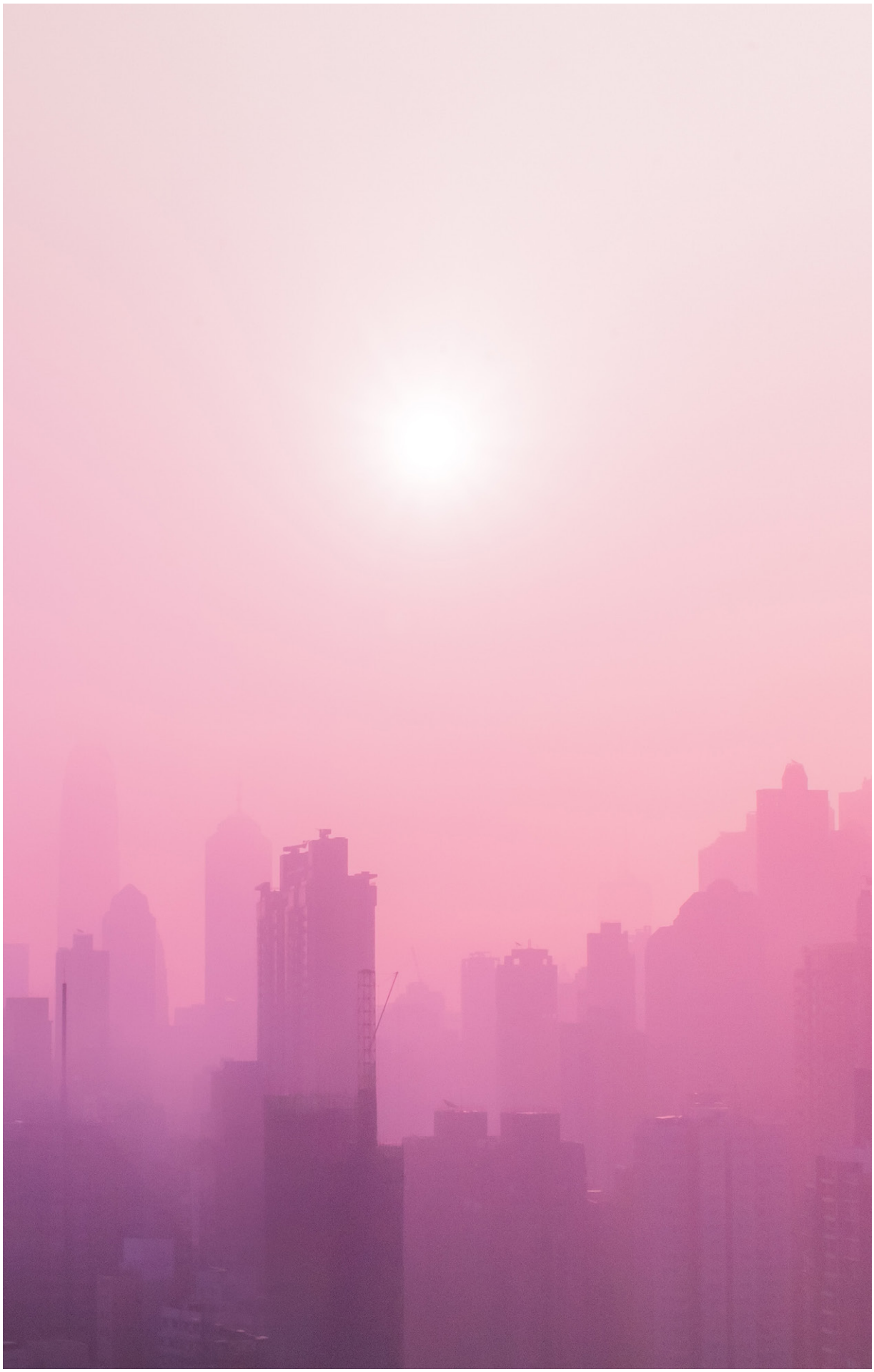

Culture scientifique

- Sur les routes de la radicalisation en France
- Sécurité globale et sciences humaines et sociales: des ennemis intimes
- Dans les arcanes de la modernité au travail, entre innovations hasardeuses et périls traditionnels

SUR LES ROUTES DE LA RADICALISATION EN FRANCE

CYCLE DES CONFÉRENCES DU MIRC – 20 JANVIER 2020 :
THIERRY LAMOTTE ET ARIEL PLANEIX

Bien après le personnage obscur et fascinant de Dean Moriarty, alors considéré comme le chef de file de la Beat generation, une génération se retrouve Sur la route. Mais la route de Jack Kerouac (1957) est devenue celle de Cormac McCarthy (The road, 2006). Sur fond d'effondrement, elle s'est internationalisée et criminalisée à outrance. La recherche d'une intensité heureuse de la vie, loin de l'hypocrisie bien-pensante d'une Amérique glorieuse, s'est muée en quête d'une vie mortifère de guerre et de terreur contre la modernité entière.

Comment expliquer ce phénomène qui abîme une partie d'une nouvelle génération au contact de ces années 2000 ? Comment comprendre que, loin du consumérisme facile, de l'hyper connectivité sociale, de l'espace mondialisé, à l'encontre des négligences jouisseuses et destructrices environnementales et sociales, se lève non pas une quête de renouveau de la vie que chaque génération connaît mais une ordalie pour un monde de haine ?

De la radicalisation à l'engagement dans des actes guerriers et terroristes, les mastérants IRC proposent quelques variations autour des conférences de Thierry Lamotte et d'Ariel Planeix données le 20 Janvier 2020 pour le MIRc.

MCS & LC

INTRODUCTION : UNE TRAJECTOIRE VERS LA MORT

CAROLINE BERTRAND, CHARLES CAPILLON
ET MAXIME PILORGET

Une demi-journée de conférences a été animée par Thierry Lamotte, enseignant chercheur de l'Université de Paris, spécialisé dans les phénomènes de radicalisation et abordant ces questions sous le prisme à la fois de la psychologie et de la sociologie. La deuxième partie de cette journée a été animée par Ariel Planeix, anthropologue et analyste au parquet général de la Cour d'Appel de Paris, se penchant sur les parcours des individus jugés en France pour Association de Malfaiteurs à caractère Terroriste (AMT).

Leurs interventions ont permis de se pencher sur les phénomènes de radicalisation à différentes échelles, à la fois à celle de l'individu grâce à l'expertise psychanalytique de Thierry Lamotte, mais également à l'échelle plus anthropologique grâce à l'expérience de Ariel Planeix. Les deux intervenants ont marqué l'auditoire par leur capacité à expliquer les facteurs et parcours de radicalisation sous différentes échelles d'analyse (individu, famille, groupe de pairs, société).

Thierry Lamotte s'est arrêté sur la rupture que symbolise l'avènement de Daesh par rapport à Al Qaida dans la manière de fonctionner (fonctionnement en « essaim d'abeilles » et fonctionnement d'un Etat, plutôt que par hiérarchie pyramidale et par réseau) ainsi que dans les circuits de radicalisation (utilisation des nouvelles technologies, du besoin des jeunes de se mettre en avant sur les réseaux sociaux, d'être quelqu'un à part ...). Ariel Planeix rejoint Thierry Lamotte sur le point suivant : l'idéologie n'est plus le seul vecteur de la radicalisation, l'influence des réseaux sociaux à l'ère du numérique et d'une société où l'individu trouve la possibilité d'exister dans une cause qui le sublime sont des nouveaux leviers sur lesquels jouent les recruteurs de Daesh. Les jeunes se radicalisent plus pour s'intégrer dans un mode de vie, que pour une idéologie à laquelle ils ne comprennent pas grand-chose.

Les deux intervenants s'accordent sur le fait que les parcours de radicalisation des jeunes se font essentiellement à partir d'un rejet social et institutionnel. Ariel Planeix explique ce rejet par des faits de violences et d'abus sur les jeunes souvent dans leur cercle proche, et auxquels les institutions n'ont pas su répondre et qu'elles répètent même souvent. D'après Thierry Lamotte, l'idéal proposé par Daesh est une autre forme de vie en communauté où la loi coranique est appliquée et donne sens aux pulsions des populations, ces mêmes pulsions dont ont été victimes ces jeunes. Là-bas les pulsions, les jouissances violentes leur sont permises (décapitations, viols...) et même revendiquées et vantées, ce qui marque une rupture avec les totalitarismes historiques dont les crimes aussi puissants que celui de la Shoah restaient cachés et non revendiqués.

Ainsi, la dynamique de la mort s'inscrit dans le parcours de radicalisation pour des jeunes suicidant se sentant tour à tour maltraités et abandonnés : Daesh élève leur condition en leur proposant de mourir en martyr pour une cause collective substituant à la symbolique de la destruction intérieure et du néant alentour, celle d'un idéal atteint et d'une pleine renaissance.

1 - CONTESTATION SYSTÉMIQUE ET ÉVASION SOCIALE

HADRIEN HOURS-CANIVET

Selon le Larousse se radicaliser est le fait de « rendre un groupe, son action, plus intransigeants, plus durs, en particulier en matière politique ou sociale ». Pour la société occidentale moderne, héritière de la philosophie des lumières, la radicalité est en grande partie rattachée à la religion et plus particulièrement à l'islamisme. Cependant, nous observons aujourd'hui une radicalité des mouvements sociaux quels qu'ils soient. Que ce soit la brutalité du mouvement des Gilets Jaunes en France, les violentes revendications nationalistes en Inde ou la vive grève de l'armée Colombienne, aux quatre coins du monde la radicalité s'empare des revendications. Nous interrogerons donc le continuum entre radicalisation islamiste et revendication sociale en nous intéressant plus globalement au système qui conduit à la radicalisation. Tout d'abord nous verrons que les radicalités émergent lors de contestations du système global et de remise en question de l'autorité. Ce conflit systémique conduit à une radicalisation des individus. Enfin, nous verrons que certaines personnes ont plus de prédispositions à la radicalité.

DES SYSTÈMES EN BERNE

Dans la plupart des cas, la radicalisation émerge dans un système en berne. Cette défaillance systémique peut se manifester par la contestation des institutions, jugées défaillantes ou impuissantes, et une remise en question des symboles d'une société et de son histoire.

Dès le Moyen-Âge, la rigidité du système crée des contestations radicales. Entre le XI et XIVème siècle, des orateurs éclairés, rassemblèrent des individus pour tenter d'abattre le système féodal et l'hégémonie du clergé tout en prônant pour le millénium un Etat plus juste. Plusieurs milliers de prêtres furent tués, leur loi fut suspendue. Une société normée et hiérarchisée, sur un mode strict et répressif, a ainsi conduit à une radicalité, exprimant le désir de sortir des répressions et d'atteindre un monde meilleur.

Un second exemple de contestation radicale face à un système en place est l'élection du chancelier Adolf Hitler. En 1933, l'Allemagne connait, après l'humiliation de la défaite de 1918, une forte période de récession, la confiance, entre le gouvernement en place et le peuple, est rompue. Cette remise en question de la capacité de l'autorité à faire face, amène les citoyens allemands à se tourner vers un parti radical « Parti national-socialiste des travailleurs allemands ». Une défiance envers le système en place a conduit un peuple entier à se tourner vers une personne charismatique ayant un discours «hors-norme».

En 2011, entre dictature et violences, commence le Printemps arabe. La radicalité de ces mouvements sociaux se trouve d'abord dans leurs virulences. Leur ampleur créera un séisme sociétal qui fera tomber le régime tunisien, puis égyptien, libyen ou encore yéménite. Seulement, après la chute de ces régimes autoritaires, aucune structure sociétale de gouvernance n'a été préparée pour prendre leur place. C'est alors par un radicalisme, qui permet le contrôle des esprits, que l'islamisme et les milices prennent le pouvoir. Ici, c'est l'absence de société qui a laissé place aux radicaux. A l'entrecroisement des zones de conflits, l'Etat Islamique, jouant d'un contrôle répressif ultra violent s'impose sur un fond similaire de destruction des structures sociétales.

Enfin, en France, le mouvement des Gilets Jaunes, est le prototype d'une radicalisation de mouvements sociaux avec une défiance et une violence envers l'Etat et ses représentants. Dans ce mouvement, nous constatons une distribution géographique des richesses qui peut contribuer à une stigmatisation de certains territoires (urbains notamment) et une radicalisation des conflits.

Force est de constater qu'un dérèglement systémique est souvent à l'origine d'une radicalisation au niveau macro de la société.

1 - CONTESTATION SYSTÉMIQUE ET ÉVASION SOCIALE

RÉVOLTE, ÉVASION ET MAUVAISES RENCONTRES

Selon Thierry Lamotte, la radicalisation peut également être envisagée comme une pathologie tout autant sociologique que psychologique. Un tel phénomène se construit dans une niche écologique structurée par quatre dimensions ou vecteurs : une polarité culturelle, un désir d'évasion, des observables et des catégories. Nous verrons que le radicalisme islamiste et le mouvement des Gilets Jaunes (dans ses aspects radicaux et non idéologiques) correspondent, l'un comme l'autre, à un phénomène de radicalisation.

La polarité culturelle, présente en France, est celle de la révolte. Celle-ci fait partie de l'histoire du pays. Que ce soit dans la mythologie moderne avec la prise de la Bastille ou la révolte étudiante des années 1968, la France projette une image romantique et positive de la révolte. Ainsi, le soulèvement est signe d'idéal et de modernité. Seulement, l'histoire est aussi plus sombre, avec des mouvements messianiques, de croisade et de colonisation ayant fait couler beaucoup de sang. Pour la radicalisation islamiste, le besoin d'un monde meilleur, la révolte pleine de pureté, sont en contradiction avec les violences perpétuées au nom du djihad. Pour les Gilets Jaunes, tout au long du mouvement, nous pouvons constater une même ambivalence entre des revendications saines et républicaines en quête de justice sociale et un conflit social brutal avec des institutions pourtant républicaines (délinquances organisées et armées, violences policières systématiques, débordement des cadres et des normes comportementales). Le désir d'évasion est présent dans les deux cas étudiés, d'un côté la recherche d'une gouvernance sociale et de l'autre la recherche d'un califat, tous les deux prometteurs d'équilibre et de justice sociale, loin des inégalités et de l'absence de perspectives. Ces deux phénomènes sont observables et classifiables car leurs radicalités ont été nommées, et font l'objet de nombreuses études.

Nous constatons ainsi que la radicalisation, outre sa typologie (religieuse ou sociale), est un phénomène qui entraine des individus entre eux à penser un monde meilleur, poussés par une forte culture de révolte.

La radicalisation est plus susceptible de toucher des individus en quête d'engagement, de lien social, et souvent la résultante d'une enfance aux références troubles.

L'engagement radical de sa personne représente une démarche altruiste mais aussi l'illusion de servir une grande cause. Dans un environnement où le lien social est profondément altéré, se sentir utile est une quête pouvant mener à la radicalisation lorsque l'individu rencontre un groupe pouvant l'influencer. Il en résulte un déplacement physique des personnes (dans la rue, au djihad...). Lorsqu'un individu se radicalise, il supporte moins la critique de ses idées et de ses pratiques, il se coupe plus de l'entourage social. Le journaliste David Thomson nous expose la situation d'une jeune fille qui, portant le niqab (interdit dans les lieux publics) s'isole pour être libre. Pour surmonter l'isolement idéologique, l'individu va se mettre en relation avec d'autres individus dans la même situation notamment grâce aux réseaux sociaux. Ainsi, des groupes se créent, favorisent et renforcent la légitimité de la radicalisation. Nous pouvons constater l'existence de sites internet salafistes prônant la violence et donnant une légitimité à chacun (illusion d'être compris).

Lorsque la famille est gravement dysfonctionnelle (négligente et violente sans raison) et que les institutions le sont également, les recruteurs radicalisés accueillent l'individu et sa souffrance et donnent des repères et un cadre présenté comme juste. C'est la stratégie adoptée par l'Etat Islamique (EI) : se substituer à l'injustice. Enfant, Mohamed Merah a grandi dans un environnement familial cruel, entre négligence du

père, violence de son frère et sexualité pornographique. L'EI l'a accueilli en lui offrant des maîtres à suivre (des pères justes), une violence justifiée (des ennemis et des fautes, des armes et des actions répressives) et une sexualité normalisée (des femmes méritées et promises). Ainsi, il trouve un refuge sensé dans la radicalisation.

Ainsi, la radicalisation concerne des individus en quête d'engagement et de sens social face à une enfance délétère. Elle est un phénomène pouvant s'exprimer de différentes manières mais qui ont toutes des éléments déclencheurs similaires. La recherche d'une place dans un système juste et la création de liens sociaux représentent deux critères pouvant mener à la radicalisation. Mais nous pouvons nous demander si certaines radicalisations ne sont pas issues de niches écologiques qui pourraient n'être que passagères.

2 - UNE OSMOSE ENTRE FANATISME ET MISÈRE SOCIALE

MARINE SCANDELLA

Le terrorisme des années 2000 est marqué par les crimes d'Al-Qaïda et l'effondrement du World Trade Center. Son héritier l'EI, auto-proclamé en juin 2014, rebat les cartes du terrorisme islamiste : la stratégie de recrutement internationale initiée par ses aînés devient l'une de ses armes principales. Le phénomène de radicalisation est un processus complexe et déstabilisant pour les gouvernements. En effet, la menace vit et grandit à l'intérieur des frontières des Etats européens, incarnée par des individus natifs d'un territoire qui bientôt attaqueront ce dernier par des attentats suicides particulièrement violents. Ces agissements kamikazes, et perpétrés au nom d'une idéologie religieuse enseignée parfois très tardivement : comment les comprendre, comment les interpréter ? Qu'est-ce qui a laissé place au sein des sociétés occidentales à la circulation des idées de Daesh ?

Par un attentat suicidaire contre le collectif, le terroriste revendique d'abord une négation du politique, et plus précisément un déchirement du lien social.

Thierry Lamote et Ariel Planeix, respectivement chercheurs en psychanalyse, psychologie clinique et anthropologue, désignent à la fois un contexte socio-culturel pathogène et un contexte familial violent comme bases communes de résistances par la radicalité. A partir de jeunes individus revenus du Djihad en 2015, le psychologue oriente ses recherches sur un sentiment qu'ils ont partagé au début de leur radicalisation, celui de l'engagement. Cette hypothèse est confirmée par le fait que les recruteurs de l'EI ciblent des individus aux aspirations humanitaires et sensibles aux grandes causes, via Internet et les réseaux sociaux. Les vidéos et images propagandistes diffusées sur Internet attirent ces jeunes en quête de réalisation et encouragent à imaginer le djihad comme un moyen de donner forme à leur volonté d'engagement.

En quoi les messages véhiculés par l'islamisme radical sont envisagés comme une perspective de lutte pour ces individus ? Comment le refus de l'altérité, les violences, et les assassinats peuvent-ils être soutenus et enviés par des résidents occidentaux ?

Les messages politiques délivrés par Daesh contestent la valeur de l'autorité des institutions et entendent les remplacer. A partir d'une étude menée sur l'histoire des faits politiques, Thierry Lamote, montre que ce type de messages germe dans des contextes socio-politiques avec des caractéristiques propres : une économie et une démographie en croissance qui menacent de dissoudre les liens sociaux antérieurs. Ces moments de grands bouleversements sont vécus de façon symptomatique pour les foules et entrainent l'émergence de groupes fanatiques qui nient les lois et les mettent à l'épreuve. Ainsi Daesh est selon le chercheur une organisation qui répond au désordre social contemporain, à travers des idéaux et actes fanatiques qui se réjouissent de mépriser toutes les lois morales.

Si le recours à la manipulation mentale est le procédé par lequel l'EI engendre ses djihadistes, quels sont les parcours individuels qui prédisposent les individus au départ ? Existe-t-il une cohérence d'ensemble ?

Ariel Planeix est anthropologue, il mène actuellement des recherches sur les histoires familiales de djihadistes pour le compte de la justice française. L'objectif de ces recherches est de s'appuyer sur l'expertise sociologique pour éclairer les décisions de justice et condamnations. Par ses recherches, il montre une cohérence des profils liée aux expériences individuelles familiales ; les histoires des djihadistes sont marquées à la fois par des violences corporelles, des vices sexuels, des expositions précoces à la sexualité des parents. Pour le chercheur, ces vécus sont le point de départ des radicalisations, elles fragilisent psychologiquement les mineurs et les rendent malléables. En général, ces expériences traumatisantes s'accompagnent d'une précarité économique, sociale et culturelle. Les soutiens institutionnels fournis par les services d'assis-

tance sociale ou de protection de la jeunesse se révèlent souvent insuffisants. Ni l'Etat, ni la famille ne fournissent les prérequis nécessaires à l'épanouissement et à la reconnaissance sociale de ces individus, qui n'imaginent plus aucune perspective professionnelle ou familiale.

L'EI fournit alors des réponses à leurs détresses sociales : c'est premièrement l'ambition de servir une grande cause, le « jeune paumé » devient un djihadiste au service de l'Islam, c'est deuxièmement, une souffrance donnée par Dieu qui désigne des individus pour vivre en martyr ; et c'est enfin la possibilité de partir en se sacrifiant pour l'Islam, plutôt que par le suicide. En 2019, l'EI a perdu son combat militaire, Abou Bakr al-Baghdadi est exécuté en octobre, et les derniers territoires détenus en Syrie sont repris par les Kurdes et les Turques. Son combat aura par contre été victorieux ailleurs, dans l'efficacité de ses techniques de manipulation et d'utilisation de la misère sociale.

3 - PERVERSION DES GRILLES DE LECTURE DE LA MODERNITÉ

EMMA BURGAUD ET JULIA AITA

Après le 13 novembre 2015, les experts s'interrogent sur l'escalade de violences terroristes dont l'année 2015 a été le théâtre. Dans l'Histoire, des mouvements eschatologiques ont déjà traduit la souffrance d'un pan marginalisé d'une société. L'incapacité de l'Etat à satisfaire une partie de ses administrés a poussé certains à se regrouper autour d'un idéal commun. Au moment des attentats qui ont secoué la France en 2015, la communauté scientifique et médiatique admet être confrontée à une radicalisation terroriste d'un genre nouveau. Au cours de notre analyse, nous nous demanderons en quoi la radicalisation islamiste de Daesh est singulière. Nous nous intéresserons dans un premier temps aux modes opératoires du mouvement avant de nous pencher sur son mode de construction.

L'INVERSION DES VALEURS DE LA MODERNITÉ

Revendiqués par l'EI, les attentats qui jalonnent la planète en 2015 ravivent la menace terroriste dans l'imaginaire collectif. Structuré en califat sur un territoire entre l'Irak et la Syrie, l'EI (ou Daesh) prône une idéologie salafiste djihadiste, soit l'utilisation de la violence pour redresser moralement les musulmans et punir les « mécréants ». Cette idéologie ayant motivé les attentats, experts et medias ont parlé à cette occasion de radicalisation. Le radicalisé est soumis à un mode de pensée sévère et intransigeant, qui peut le mener au passage à l'acte à l'encontre de ceux qui ne partagent pas son idéologie. Si ce terme est majoritairement employé au sujet de l'idéologie prônée par l'EI dans la littérature scientifique et les media, Thierry Lamote, psychanalyste, rappelle que la notion de « fanatisme » est également nécessaire à la pleine compréhension du phénomène. De « fanum », le temple, le « fanatisme » désigne à l'origine une attitude religieuse où l'intéressé déploie tous les moyens nécessaires pour assouvir son idée, jusqu'au meurtre. Le « terrorisme » désignant l'emploi de la terreur à des fins idéologiques, on comprend l'imbrication des deux termes. Cependant, si Al Qaïda se distingue par une forte aspiration purificatrice et une démarche coranique philologique, Daesh emploie d'avantage le Coran à des fins dogmatiques, comme en témoigne la tautologie que l'EI porte en étendard « Il n'y a de Dieu que Dieu ».

Si Al Qaïda voulait détruire le monde occidental pour étendre le califat à la terre entière, Daesh dépeint le monde occidental comme un adversaire arrogant à soumettre plus qu'à anéantir dans le numéro d'août 2016 du Dabiq, le journal de l'EI. Il est dès lors intéressant de constater que l'EI transforme en arme des éléments emblématiques de notre culture occidentale. Une première arme idéologique est la récupération de l'idéal consumériste qui veut que l'on jouisse de tout, sans cesse. L'apparente croissance exponentielle capitaliste donne l'illusion d'une jouissance permanente des objets et des personnes. Or Daesh met en scène l'idéologie consumériste poussée à l'extrême. Les djihadistes consomment sans limites femmes et enfants par l'esclavage et le viol. En prônant une ultra violence décomplexée et un affranchissement total des lois, ils revendiquent une jouissance absolue de leur environnement qui nous semble néanmoins hautement immoral. La haine de la culture, définitoire du fanatique selon Thierry Lamote, s'incarne aussi dans les actes iconoclastes qui ont malheureusement jalonné la progression des armées de l'EI. En utilisant un référentiel culturel cinématographique et musical bien connu des jeunes recrutés, Daesh se constitue en projet politique fondé sur une contre-culture qui se place en concurrente directe avec la culture industrielle moderne.

L'INSTRUMENTALISATION DES LIBERTÉS D'EXPRESSION

La singularité, et l'efficacité, du mode de recrutement de Daesh réside en grande partie dans

l'usage habile de l'outil numérique. La stratégie communicationnelle de Daesh cible les jeunes et passe par de nombreux films, vidéos et musiques. On lit dans « Call of Jihad » : ISIS turns to Video Games and Hollywood to Reach Recruits que plus de 15% des recrutements s'inspirent directement de la culture populaire tels que les films Saw, Matrix, American Sniper et V for Vendetta, ou de jeux vidéos tels que Call of Duty, Mortal Kombat X et Grand Theft Auto. Les réseaux sociaux sont aussi un outil majeur employé par Daesh. En dehors de leur utilisation massive par les jeunes générations, cette stratégie est particulièrement habile car le prix Nobel Daniel Kahneman soutient notre système cognitif fonctionne sur une base d'interprétation automatique intuitive et rapide (le système cognitif 1). Des spécialistes s'accordent avec lui pour dire que l'avènement des réseaux sociaux, en jouant justement sur ces automatismes (via le « j'aime » par exemple) surentraîne notre système 1. On peut en venir à négliger de mobiliser notre système 2, davantage analytique et conscient, ce qui nous éloigne de la compréhension de problèmes complexes.

Ainsi, si les spécialistes pouvaient parler de recrutement selon un mode vertical à propos d'Al Qaïda, il n'en est pas de même pour Daesh. Les réseaux sociaux aidant, l'EI mise davantage sur la constitution d'une communauté en ligne chargée d'influencer de potentielles recrues. Une convertie interviewée par David Thomson témoigne « j'ai été réceptive à la propagande» en parlant des images qu'elle consultait sur les réseaux sociaux. C'est le désir d'appartenance et d'identification suscité par la mise en scène des pairs qui pousse les jeunes recrues à s'impliquer dans la cause, par un mimétisme inconscient. Ce processus est un des outils abondamment employé par Daesh dans une logique d'endoctrinement. Le fidèle peut se convertir seul, compensant la rupture avec ses proches et son environnement par des relations en ligne.

LA SOUFFRANCE COMME VOIE DE SALUT

Les individus impliqués dans un processus de radicalisation présentent un parcours semé de ruptures dans lequel les institutions ont échoué à garantir leur sécurité. Ariel Planeix, anthropologue, a mené une étude transversale sur quatre-vingt-dix dossiers de mineurs judiciarisés pour association de malfaiteurs à caractère terroriste. Celui-ci s'intéresse à la cohérence des différents profils investis dans des parcours djihadistes. Ariel Planeix révèle que parmi les individus mineurs, tous les cas susceptibles de s'orienter vers ce type d'engagement ont en partage des expériences de violences multiples. Celles-ci peuvent être liées à des défaillances de l'environnement familial dans lequel le jeune individu a subi plusieurs formes de violences. Les carences éducatives, les viols et les abandons composent le parcours de ces jeunes engagés dans un processus de radicalisation. Ces carences peuvent prendre des formes variées telles que l'absence de figures paternelle ou maternelle ou bien encore l'exposition violente et précoce à la sexualité. Le terroriste Mohamed Merah est un cas emblématique tant son parcours se caractérise par des expériences de violences cumulées.

La difficulté de faire face à ces vécus extrêmes est d'autant plus grande que les institutions ne parviennent pas toujours à les détecter. Si ces différents profils ne se manifestent pas par des formes de violence classiques, ceux-ci peuvent échapper aux radars des services sociaux. Le plan de prévention de la radicalisation lancé par le gouvernement français en 2018 renouvelle le besoin de renforcer l'identification et la prise en charge de ce type de dérives radicales. →

3 - PERVERSION DES GRILLES DE LECTURE DE LA MODERNITÉ

Les travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants de services sociaux, médiateurs...) paraissent démunis face à des phénomènes qui dans certains cas les sidèrent. De plus, le travail social qui doit agir en faveur de l'inclusion sociale est également confronté au cadre sécuritaire qui fragilise le lien de confiance indispensable aux dispositifs d'aide et de protection. Ainsi, les différents cercles supposés garantir la sécurité d'un individu échouent successivement et créent des situations d'urgence anomiques.

L'individu caractérisé par un parcours de vie brisé ne parvient pas à construire son identité à l'intérieur même des institutions qui l'ont vu naître et se retrouve en situation d'anomie. L'appartenance au djihadisme devient pour certains la seule alternative au suicide. L'avenir projeté par ces individus est marqué par une absence de perspectives professionnelles et sociales épanouissantes. Ces jeunes qui n'ont aucun projet de vie souffrent également d'un vécu extrême que les institutions ont choisi, sciemment ou non, d'ignorer. La radicalisation djihadiste se présente alors comme un refuge qui accueille la souffrance de ces jeunes. La traduction de la souffrance rend le discours de ce mouvement très compétitif et efficace par rapport à celui des institutions. Le manque de compétences et les échecs auxquels se heurtent ces jeunes prennent ainsi un tout autre sens : la souffrance devient un mal nécessaire pour accéder au paradis de l'au-delà.

Les djihadistes adhèrent à une culture de la mort qui met en évidence le statut enviable de martyr. La mort n'est pas une limite et permet au contraire d'accéder au salut et à un monde qu'ils jugent meilleur. Ce statut procure à ces jeunes une nouvelle identité, une place sociale qui leur permet de se venger du sentiment de mise à l'écart qu'ils ont éprouvé dans la société. Le journaliste David Thomson raconte que « même lorsqu'ils tuent, les djihadistes sont convaincus de faire le bien ». Ces jeunes masses qui ont subi autant de ruptures symboliques que de violences physiques souhaitent reproduire et répandre cette souffrance sur l'ensemble des membres de la société ; la douleur étant plus tolérable lorsqu'elle est éprouvée et partagée par tous. Cette entreprise criminelle prétend sauver le monde de sa corruption et mourir en martyr signifie ainsi rendre justice.

La singularité de Daesh réside donc dans son pouvoir d'attraction sur des jeunes dont le profil est éloigné de la religion et dans le fait que la propagande djihadiste puise ses arguments dans les failles de notre système occidental, dont les échecs représentent autant d'espoirs déçus pour les individus laissés pour compte. L'ingénieux système de communication employé pour endoctriner ses recrues illustre les moyens dont dispose le mouvement et son ambition de créer une contre-culture pour concurrencer celle de l'Occident. Dans un contexte de montée en puissance de l'extrémisme violent, il est indispensable que l'analyse de propagande soit perfectionnée afin d'en contrer les effets.

4 - LA ROUTE VERS UNE JOUISSANCE INTERDITE

THÉO CLENET, ALEXIS DUPONT
ET NOÉMIE N'GANGA-KOUILOU

Le terme « radicalisation » renvoie à un processus, défini comme le fait de « rendre radical, intransigeant » ou de « devenir plus extrême ». Au-delà de cette définition initiale, il recouvre des réalités diverses mais garde néanmoins sa connotation négative : dans l'imaginaire collectif, il s'agit de l'adhésion progressive à une idéologie terroriste extrémiste qu'elle soit subie ou agit.

L'histoire du terrorisme en France a connu deux tournants majeurs : le premier lors des attentats du 11 septembre 2001, qui a conduit à une approche globalisée du phénomène à l'international ; le second, à partir de 2012 et de 2013, lorsque se développe l'assise territoriale de l'EI, et une appréhension, non plus externe mais interne de l'origine de la menace. Une organisation territoriale apparentée à un Etat a succédé à des structures représentatives et associatives. Parallèlement, la forte adhésion à ces dogmes a conduit à des départs sur des zones de conflit ou à des actes terroristes.

Mais qu'est-ce qui mène les individus à se radicaliser ? Dans quelle mesure la satisfaction du Moi (instance psychique correspondant à l'identité d'une personne) ainsi que le vécu violent et désocialisant d'un individu expliquent-ils son passage à l'acte et insèrent le processus de radicalisation dans un djihadisme endogène? C'est sur ces questions que sont intervenus le psychanalyste Thierry LAMOTTE et l'anthropologue Ariel PLANEIX. Si le phénomène de radicalisation se comprend à la lumière de considérations sociétales et systémiques, il ne faut pas en exclure l'individu et son passé.

Ainsi la radicalisation apparaît comme une imbrication multi-niveaux. Il existe en effet différents niveaux d'étude permettant l'appréhension du phénomène d'adhésion. Le premier, à l'échelle « macro », renvoie à des logiques de tensions, insufflées par la mondialisation, entre les cultures des mondes musulman et occidental. Le deuxième, « intermédiaire », renvoie aux niches écologiques et s'appuie sur quatre polarités : l'aspect culturel du phénomène, sa classification, son observabilité et son essence : le désir d'évasion. Enfin, le niveau « micro » permet de comprendre le processus à un niveau individuel.

De l'échelle macro à l'échelle micro, une vectorisation de l'idéologie radicale par Internet et les réseaux sociaux jouent un rôle certain dans le processus d'adhésion, faisant de Daech la résurgence des mouvements millénaristes. D'abord fenêtre d'entrée pour des personnes souhaitant faire adhérer des jeunes à leur idéologie – en se fondant notamment sur l'intérêt humanitaire et l'altruisme de leur cible, ils vont constituer une fenêtre d'ouverture pour des mineurs ayant des envies de changement. C'est ce qui se manifeste avec le cas « Clémence », qu'Internet a portée vers cette idéologie et, qu'elle a ensuite utilisé pour convertir d'autres personnes et provoquer des départs sur zone de conflits. Par la suite, elle révèlera avoir été trop réceptive au prosélytisme extrémiste fait sur Internet et s'être identifiée aux images de propagande qu'elle percevait et qui répondaient à ses envies d'ailleurs.

L'idéologie de l'EI se nourrit aussi, en partie, de mise en scène et de théâtralisation. Que ce soit par la publication de photos des « nouveaux arrivés » ou le partage de vidéos de destruction de biens culturels et d'autodafés, le groupe cherche à marquer son rejet des institutions et des lois. Il profite de l'absence, la violence voire l'effondrement des figures d'autorité familiale et institutionnelle (marquant la prime enfance comme l'adolescence) pour en finir avec la fonction paternelle et le sacré de cette dernière, auxquels les livres aujourd'hui remplacés par Internet pouvaient renvoyer. Ces images de mises en scène de la jouissance attirent des personnes convaincues qu'elles ont besoin d'un autre cadre pour s'épanouir, et réunissent ceux qui se sont engagés dans cette fascination pour le crime et l'interdit. →

4 - LA ROUTE VERS UNE JOUISSANCE INTERDITE

→ Ce qui était autrefois caché et prohibé est presque autorisé : les interdits sont levés, avec pour conséquence une certaine jouissance. Il s'agit désormais de détruire, par le détournement de la culture, l'autre en tant que tel.

Depuis 2012, de nombreux jeunes occidentaux se sont ainsi tournés vers des idéologies radicales. En 2015, le Sénat dénombrait près de 1500 français partis sur des zones de djihad en Syrie et en Irak. Les cliniciens associent la radicalisation à un symptôme. Quand un sujet développe un symptôme, il tente de résoudre une impasse dans laquelle il se trouve. Le symptôme sert de compromis, sorte de pseudo réalité, qui contre-carre l'impasse réelle. Les réseaux sociaux ont changé les caractéristiques de l'engagement djihadiste, ils ont rendu obsolète la fonction du « manipulateur-endoctrineur ». En effet, l'engagement n'est plus un mouvement vertical (ascendance tirée sous l'effet d'une domination) mais horizontal (diffusion de l'idéal radical dans un groupe de paires). Il passe par le biais d'une auto-conversion en ligne, espace miroir auto-entrainant dont les figures permettent au plus grand nombre de s'identifier. C'est le cas « Clémence » présenté par Ariel Planeix. Dans une approche égoïste, auto-érotique, les départs sont poussés par une volonté de jouissance personnelle – celui-là a droit à la satisfaction de son Moi : pourquoi pas moi ?

L'expérience d'un système institutionnel défaillant constitue un facteur d'appartenance au cercle djihadiste. Si l'individu ne peut se construire par rapport à son identité et à ses pairs, il se retrouve en situation anomique et ne peut se définir lui-même. On remarque que les personnes radicalisées n'ont aucune perspective épanouissante et sont en quête d'identité. Afin de palier à ce mal-être, elles cherchent à se construire par le groupe. L'appartenance aux entités djihadistes constituent pour elles une alternative envisageable et accessible.

On retrouve une cohérence d'ensemble relative au vécu familial des personnes étant aujourd'hui investies dans ces réseaux. Tous les cas de mineurs susceptibles de passer à l'acte ont en commun une expérience du cumul de plusieurs formes de violences. Divers facteurs pèsent dans la décision du passage à l'acte, comme une forte carence éducative ou un rapport à la sexualité absent ou prédominant. Sans chercher à dresser un certain profil pour classer les personnes radicalisées (une perspective d'analyse aujourd'hui dépassée), force est de constater que les passés familiaux et les cumuls de violences cristallisent les comportements déviants et fournissent les clés de compréhension de l'attitude propre à ces individus. Ainsi par exemple, en 2012, Mohammed Merah a ciblé ses victimes en fonction de leurs profils et des idéaux de vie qui l'inspiraient mais qu'il n'avait jamais réussi à atteindre : il avait échoué à devenir militaire (cibles n°1) ; il avait eu une enfance instable, partagée entre la violence et les trafics (cibles n°2). En définitive, son but aura été de faire disparaître ce que, de manière égoïste, il ne pouvait atteindre.

Ainsi, la perte de repères institutionnels et l'existence d'un contexte familial instable et violent font le terreau du processus de radicalisation.

5 - FÉMINITÉ ET SACRIFICE, MASCULINITÉ ET DÉSEXUALISATION

ALEXANDRE BONTEMPS

Selon le ministère de l'Intérieur, on recense en France, 15 000 personnes radicalisées. Ce chiffre avancé par l'Etat a de quoi inquiéter les français, craignant de subir une nouvelle attaque terroriste sur leur propre territoire. Mais cela pose plusieurs questions : comment se radicalise-t-on ? Qu'est-ce qui peut expliquer de tels gestes ? Existe-t-il une cohérence entre les différents profils des individus radicalisés ?

DES PARCOURS D'HOMMES ET DE FEMMES

Tout d'abord, les raisons de la radicalisation peuvent être nombreuses et l'on peut avancer l'idée que la majorité des cas recensés se légitime autour d'une seule et même cause : les interventions militaires occidentales dans les musulmans. Cela pose alors la question du lien existant entre radicalisation et géopolitique. Les personnes radicalisées veulent-elles simplement « se venger » des opérations militaires occidentales ? Cela va plus loin, on se rend compte au fil des études que les radicalisés méritent une étude plutôt individuelle pour comprendre de tels actes. On se rend vite compte que les jeunes sont les individus les plus susceptibles de se radicaliser, ainsi, le profil des mineurs constitue un laboratoire d'observation pour comprendre ce phénomène.

Les études scientifiques ont montré que pour se radicaliser, il faut avoir vécu plusieurs formes de violence ainsi qu'avoir subi un dysfonctionnement institutionnel. La plongée dans l'islam résulte d'un rapport à la sexualité embryonnaire et d'une vision spirituelle peu raisonnée. On observe alors une différence entre les femmes et les hommes.

Pour 98% des cas de radicalisation féminine, les individus ont connu une forme de violence sexuelle ou physique. Selon Ariel Planeix, il existe trois formes de compromission en tant que femme. Le djihad familial : situation où la famille est éclatée. Un des enfants adopte alors une posture d'islam radical et l'ensemble de la famille se convertie. La dynamique collective est très importante ici. La deuxième forme résulte d'un « djihad par opportunité précoce » ou « par opportunité tardive » : il s'agit de femmes qui se sont mises en couple très tôt avec des hommes violents mais jouant un rôle de protecteur vis-à-vis des violences familiales. Ces dernières ont des enfants très tôt, les hommes partent en prison et se heurtent à une forme d'impasse, puis se tournent vers le djihadisme. Ces femmes ont des enfants et jouissent d'un certain rapport au sacrifice. Elles souhaitent se sacrifier elles-mêmes et n'hésitent pas à sacrifier leurs propres enfants. Enfin, la dernière forme est « le djihad suicidaire » : il s'agit d'en finir. Ici encore, la question du sacrifice est centrale mais la visée destructrice est plus importante que le parcours de souffrance sacrificielle. L'ordinaire de ces femmes est peu enviable. Elles se réapproprient leur mort et l'associent à celles des victimes comme une seule chose qu'elles peuvent réellement contrôler.

Chez les hommes, c'est différent. Le rapport à la sexualité est soit de trop avoir affaire à la sexualité à travers le viol, une sexualité précoce, une exposition à la sexualité familiale, maternelle, paternelle, ... Ou bien d'avoir une sexualité « différente du modèle reproductif » comme c'est le cas pour les homosexuels. La religion a la vertu particulière de « conjurer » cet Etat, d'offrir une voie d'épuration et de rédemption dans un islam extrémiste qui impose alors facilement un ensemble de code de comportement qui permettent d'étouffer hyper sexualité et homosexualité.

5 - FÉMINITÉ ET SACRIFICE, MASCULINITÉ ET DÉSEXUALISATION

UNE CONSTRUCTION IDENTITAIRE INVERSÉE FACE À L'ABSENCE DE RÉFÉRENCES

Le recours au djihadisme est une échappatoire face à l'absence laissée par de multiples abandons. Les individus radicalisés ont bien souvent souffert de l'absence d'une figure de père dans leur enfance. Mais plus largement, dans la sphère privée comme dans la sphère sociale, l'absence de références dans la construction de ses idéaux va pousser l'individu à la radicalisation. Quand la famille est défaillante, quand les institutions, qui devraient prendre le relais sont défaillantes, les jeunes se retrouvent sans soutien. Le sens des choses se construit dans l'instruction reçue. La famille et les institutions incarnent les valeurs et le partage des croyances. Quand ni la famille, ni l'institution ne sont plus assez solides, l'individu se trouve dans une situation anomique, il ne se reconnaît dans rien. Cette situation d'anomie, considérée selon l'approche d'Émile Durkheim, conduit vers le suicide. L'appartenance au djihadisme est alors une manière d'échapper à une vie de mort solitaire. Le djihadisme c'est faire le bien, c'est sauver le monde de sa corruption, les radicalisés pensent alors pouvoir faire quelque chose d'utile et de bien dans leur existence à travers cette idéologie et y voient une manière d'exister.

Le djihad peut alors être compris dans la logique singulière de la construction identitaire de chaque individu malgré les apparentes similitudes entre djihadistes. Si nous prenons l'exemple de Mohammed Merah, il a choisi de tuer spécifiquement des personnes représentant ses idéaux ratés : des soldats d'origine maghrébine ayant réussi quand lui-même n'a pas réussi à entrer dans l'armée. Des victimes juives sensées posséder ce qu'il n'a pas pu obtenir : amour, argent, confort ... Il a tué quelque chose qui lui ressemblait, quelque chose qui avait transgressé les interdits de sa vie. La radicalisation est un processus où la dialectique de l'interdit, opposant le bien et le mal, peut s'inverser : tuer, décapiter devient un bien, l'épanouissement des personnes devient un mal. Dans un processus familial et de socialisation tout aussi inversé, les coups et la violence s'associent à l'amour quand la compassion envers l'altérité n'est pas permise.

On ne peut pas avancer l'idée que la radicalisation est un phénomène linéaire et commun. Cependant, les études et l'empirisme ont prouvé qu'il existe plusieurs points communs entre les individus radicalisés : une situation familiale dégradée, la perte des valeurs républicaines, l'absence de modèle familial ou même institutionnel, un rapport à la sexualité faussé... Tout cela montre donc que même s'il est impossible d'enrayer un tel phénomène, il est possible de le minimiser car nous savons comment un individu peut être tenté de céder à la radicalisation. Cette idéologie fait croire que même si l'on se sent rejeté de la société, la radicalisation peut amener à une forme de bien-être et donne un but de vie. Cependant, avons-nous les moyens nécessaires pour combattre ce fléau et est-on prêt à accepter de comprendre les motivations d'assassins ou d'éventuels assassins ?

CONCLUSION : APICULTURE ET RADICALISATION DJIHADISTE

ELIE EDME, BAPTISTE CLAUX

Le politologue Gilles Kepel prend acte d'une « troisième génération » de terrorisme islamiste, qui se manifeste par des interactions brèves et décentralisées, dans une logique de réseau. Dans ce cadre, il compare les nouveaux djihadistes à un « essaim d'abeilles » : tous deux sont diffus, se disséminent selon une trajectoire imprévisible, et sont porteurs d'un pouvoir horrifique considérable. N'est-ce pas l'aveu que la compréhension rationnelle achoppe sur le djihadisme, au point qu'elle doive recourir à d'hasardeuses métaphores pour en rendre compte ? Ce faisant, ne botte-t-elle pas en touche quant aux tenants et aboutissants de la radicalisation djihadiste ? Bien au contraire, l'image de Kepel est d'une portée pédagogique satisfaisante. Qu'il soit permis de l'attester, en observant le processus de radicalisation avec les lunettes cireuses de l'apiculteur. L'essaim djihadiste se compose d'individus radicalisés en sécession par rapport à la collectivité. Pour quelles raisons abandonnent-ils la ruche ? Les facteurs sont multiples et interdépendants.

En substance, le professeur Thierry Lamote décrit le processus de radicalisation comme le mariage entre une idéologie et un contexte psycho-social ; tous ces mariages ne sont pas féconds, mais la procréation djihadiste les suppose. En premier lieu, la radicalisation procède d'une exposition à l'idéologie islamiste. Philippe Bénéton définit l'idéologie comme une doctrine de combat adossée à une promesse de salut temporel ; définition restrictive qui trouve néanmoins à s'appliquer à l'idéologie islamiste, à ceci près que le salut recherché semble ici spirituel . Le martyr, ce salut par l'attentat, en est l'aboutissement. Si l'on file la métaphore, les frelons asiatiques tiennent lieu de recruteurs : ils happent certaines abeilles au seuil de la ruche, comme les djihadistes happent leurs recrues aux abords – ou à la marge – de la collectivité politique.

Pour autant, l'exposition à l'islamisme ne saurait expliquer seule la radicalisation, et pour cause : l'idéologie n'irrigue que les terrains fertiles. De même que la mauvaise santé des ruches contribue à l'essaimage, la fragilité du contexte social fait le lit de la radicalisation. Quelles en sont les causes ?

Thierry Lamote constate que le djihadisme tend à monopoliser le concept de « radicalisation ». N'est-ce pas précisément parce que la civilisation occidentale s'est « déradicalisée » ? Etymologiquement, la « radicalisation » a partie liée avec la racine, et d'aucuns prétendent que notre civilisation a renié les siennes ; c'est ce qui pourrait inciter certains à en chercher un succédané dans un courant de pensée « radical ». Est-ce un facteur explicatif ? La comparaison apicole est à nouveau éclairante : en effet, il existe des correspondances entre l'usage des pesticides, nocif pour les colonies d'abeilles, et l'avènement d'une nouvelle « architecture morale » (Ariel Planeix) de la civilisation occidentale. Le glyphosate et la modernité politique affichent une double similitude : ils sont d'autant plus nocifs qu'ils se présentent comme salvateurs ; et ils détruisent indirectement les racines, au sens propre et figuré. Ce qui est en cause, selon Thierry Lamote, c'est le capitalisme qui « détotalise » et rompt les liens de solidarité, autrement dit les excès du libéralisme économique qui substituent à l'épanouissement humain un « fétichisme de la marchandise ». Au reste, il ne faut pas occulter la facette politique du libéralisme, cet « empire du moindre mal » qui considère toute vision substantielle du Bien non seulement comme surérogatoire mais comme porteuse de virtualités despotiques. Face à cette indifférenciation des valeurs et cette atomisation des hommes, le djihadisme ré-insuffle idéal et esprit de corps : l'instinct moral et l'instinct grégaire de l'homme s'en trouvent comblés. →

CONCLUSION : APICULTURE ET RADICALISATION DJIHADISTE

Plus précisément, les situations de fragilité propices à la radicalisation procèdent d'une dissolution, ou plutôt d'une corruption de l'autorité (parentale, familiale, institutionnelle, morale, etc.). Ce qui est en jeu, semble-t-il, n'est ni un défaut (Thierry Lamote) ni un excès (Maryline Specht) d'autorité, mais les deux à la fois : défaut de l'autorité matérielle et excès de l'autorité apparente, écart entre la taille des épaules et celle du costume, animus sans corpus. La nature a horreur du vide, et d'autant plus qu'il prétend ne pas l'être. Cette corruption contribue à la fois positivement (nuisances) et négativement (absence de soutien) à la fragilité psycho-sociale des individus qui est prégnante dans l'explication de la radicalisation, comme l'explique l'anthropologue Ariel Planeix. Les violences familiales, le désœuvrement de la jeunesse et l'opacité des perspectives d'avenir, qui sont le cortège de cette corruption de l'autorité, constituent une terre d'élection pour le recrutement idéologique. A l'instar des institutions désincarnées et des pères apostats, la reine abeille qui n'émet plus de phéromones déclenche la fièvre d'essaimage...

Toute comparaison a néanmoins des limites : pour les hommes, fuir les oripeaux de l'autorité aboutit non pas à la fondation d'une colonie saine, mais à la fois à une « suspension de la loi » (Lamote) dont témoignent les exactions djihadistes ; et paradoxalement à un retour en force de la loi via par le rigorisme islamiste. En définitive, le refus de la pseudo-autorité glisse vers un amoralisme doublé d'autoritarisme. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Faute de savoir essaimer comme les abeilles, avec pureté, mieux vaut pour les hommes rester dans l'escarcelle de la ruche...

Références

Assemblée Nationale (27 juin 2019). En conclusion des travaux d'une mission d'information sur les services publics face à la radicalisation. http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i2082.asp

Chalmet, V. (2015). Fanatiques (French Edition). Paris : PRISMA.

Crettiez, X (2011). High risk activism : essai sur le processus de radicalisation violente. Pôle Sud, 34 (1), 45-60.

Émission radiophonique (2019) Idiocratie : la défaite de l'intelligence ? https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/la-methode-scientifique-emission-du-jeudi-16-mai-2019

Emission radiophonique (2019) Y a-t-il un profil des djihadistes ? - Ép. 1/5 - Pourquoi des djihadistes. https://www.franceculture.fr/emissions/matieres-a-penser/pourquoi-des-djihadistes-15-y-a-t-il-un-profil-des-djihadistes

Gibert, V. (2016). 15 attentats qui ont marqué l'année 2015. https://www.huffingtonpost.fr/2015/12/29/attentats-2015-retrospectives-international-terrorisme- photos_n_8718506.html

Guidère, M. (2010) Les nouveaux terroristes. Paris : Autrement.

Hussein, H. (2019, mai 30). Comprendre la stratégie communicationnelle de Daesh pour les besoins de la prise en charge. https://cdradical.hypotheses.org/1117

Kahneman, D. (2016). Système 1, système 2 : Les deux vitesses de la pensée. Paris : Flammarion

Marx, K. (1867) Le Capital, Livre 1, Chapitre 1.

Michéa, J.-D. (2007) L'Empire du moindre mal. Paris : Point Essais.

Ouzar, D. (2018). Le processus de radicalisation « jhiadiste » : une triple dimension émotionnelle, relationnelle et idéologique. Les Cahiers de l'Orient, 130 (2).

Pudlowski, C. (2016). Daech a-t-il changé de raisons pour haïr l'Occident ? http://www.slate.fr/story/121621/daech-haine-occident

Rapport du Haut Conseil du Travail Social (2018). Le travail social confronté aux dérives radicales. Avis de la commission éthique et déontologie du travail social. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/ pdf/avis_cedts_derives_radicales-2.pdf

Thomson, D. (2014). Les Français jihadistes (politique actualités) (French Edition). Paris : ARENES.

Thomson, D. (2016). Les revenants. Ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France. Paris : Le Seuil.

SÉCURITÉ GLOBALE ET SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : DES ENNEMIS INTIMES

CYCLE GRAND TÉMOIN DU MIRC – 27 JANVIER 2020 :
PATRICK LACLÉMENCE

Le développement de la sécurité dans nos sociétés modernes représente-t'il la grande entreprise civilisationnelle ? On ne peut s'empêcher de constater avec Sigmund Freud l'échec répété de cette entreprise au cours de l'Histoire. Le malaise dans la civilisation semble être la présence incompressible de la souffrance, souffrance du corps et de la psyché, interne dans ses atteintes, externe dans son rapport aux violences du monde, aux autres êtres humains et aux événements tragiques. Dans cette perspective, la sécurité ne peut rester seulement la préservation de l'existence contre les menaces de souffrance, son ambition est d'étayer la vie. En cela, elle échoue régulièrement, tant le désordre civilisationnel se redéploye à peine écarté. Mais elle réussit tout aussi régulièrement à chacune des résiliences des sociétés. Le sentiment d'insécurité, l'angoisse d'un effondrement sans renaissance, réside dans ce mouvement circulaire. La sécurité peut donc être une entreprise globale de civilisation. Elle se doit en ce sens de trouver dans les sciences humaines et sociales des réponses éclairées car la civilisation est finalement l'ultime objet de ces sciences. Sport de combat pourtant, ces sciences ont un sens critique qui peut rendre amère. Mais en dépassant l'amertume face aux critiques parfois sévères des réponses de la sécurité globale, et en faisant usage des sciences humaines et sociales, il devient possible de penser ensemble la violence de nos sociétés et l'ambition sécuritaire, pour élaborer une sécurité globale libre de l'ordre moral, du principe de plaisir et peut être, d'échapper un temps au malaise de la civilisation.

MCS, LC

INTRODUCTION : DE L'USAGE CONTROVERSÉ DES SCIENCES SOCIALES EN SÉCURITÉ GLOBALE

CAROLINE BERTRAND, CHARLES CAPILLON
ET MAXIME PILORGET

Patrick Laclémence est Professeur de l'Université de technologie de Troyes. Il est titulaire de la chaire UTT / ENSOSP « gestion de crise, un engagement de proximité ». Il dirige le Centre de recherche de l'Ecole Nationale Supérieure de Police dont il est le vice-président du Conseil Scientifique. Il est co-titulaire de la chaire Ecole Nationale Supérieure de Police / Université des Lumières LYON 3 / UTT « anticipation et sécurité globale ». Il est également conseiller recherche au Centre des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur.

Il nous a offert le point de vue d'un acteur opérationnel ayant su prendre du recul par rapport aux habitudes et pratiques de terrain afin d'adopter un point de vue d'universitaire, objectif, « recherchant l'excellence scientifique » propre aux sciences humaines et sociales. Il dit lui-même vouloir créer un « pont » entre le monde universitaire, le domaine de la recherche et le domaine opérationnel (d'où la création d'un master de Sécurité Globale, concept dont il est l'initiateur, à l'Université Technologique de Troyes).

Il inclue les sciences humaines et sociales dans une méthode d'analyse des risques systémique, utile à la sécurité publique : en comprenant les représentations des acteurs et de la société dans son ensemble par rapport aux notions de violence, d'insécurité, de victime, d'injustice ; il cherche à montrer comment ces notions ont été construites et prises en compte dans les politiques publiques, en relation avec l'émergence du concept de sécurité globale. La question ayant mené sa réflexion est la suivante : Quelle place tient la violence dans notre société ?

L'inclusion de la sécurité globale dans le modèle social français est passée par six phases historiques et une prospective. Toutes ces phases, s'étalant de l'après seconde guerre mondiale à nos jours, représentent des ruptures et des évolutions dans l'approche qu'adopte la société sur les notions exposées ci-avant, accompagnant progressivement l'émergence du concept de sécurité globale. La phase prospective propose un axe orienté vers l'intelligence artificielle, au service de la sécurité globale et nationale, soulevant des questions d'éthique pour le futur, de liberté, et de maîtrise de ces technologies, qui, nous l'espérons, resterons sous le contrôle humain.

L'apport des sciences humaines et sociales, notamment par le biais d'auteurs de références, tel Tocqueville, lui permet d'expliquer le rejet de la société par rapport aux questions de violence et le rapport subjectif de la société à la violence. Bien qu'elle n'ait jamais été aussi sûre, la société s'alarme et rejette toute violence désorganisée, non légitimée, comme celle filmée récemment dans les débordements en marge des manifestations des Gilets Jaunes, venant des manifestants ou des forces de l'ordre. Ce point d'interrogation éclairé par l'analyse socio-historique offre un point de départ pour penser le futur et les évolutions de la sécurité globale.

L'apport des sciences humaines et sociales rapporté par ce témoin, ayant un profil « opérationnel » montre l'importance de ne pas négliger des outils d'analyse pouvant apporter une plus-value pour l'exercice raisonné et proportionné de la sécurité, en regard des analyses techniques et en complémentarité d'autres disciplines, là où elles ne peuvent pas apporter de réponse globale, c'est-à-dire pour la société dans son ensemble.

1 - UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ GLOBALE

HADRIEN HOURS-CANIVET

En 1670, B. Spinoza énonce : « La vertu de l'Etat c'est la sécurité ». Cette affirmation a traversé les siècles et trouve aujourd'hui tout autant de résonance. L'Etat décide la guerre ou la paix, l'accord de liberté ou la répression, l'accompagnement de la société ou son laisser aller, l'Etat est le garant de la sécurité d'un pays. Avec la modernisation et la mondialisation de la société, la sécurité a dû être définie de façon globale en incluant dans les décisions d'autres acteurs tels que les entreprises et les citoyens. Quels ont été les grands évènements et les grandes phases ayant bouleversé le paradigme sécuritaire ? Comment les différents acteurs y répondent pour assurer le contrôle du système social dans son ensemble en préservant le lien social ? Nous aborderons d'abord les grandes phases historiques et les changements auxquels elles ont conduit. Puis, nous verrons les réponses apportées par l'Etat français aux défis imposés par l'histoire contemporaine. Enfin, nous nous intéresserons aux entreprises actuelles et à leur vision de la sécurité.

L'ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE À NOS JOURS

La Seconde Guerre mondiale marque un tournant dans la conscience collective. Le monde entier réalise que l'être humain est capable d'instituer en lois les pires violences, celles transgressives des interdits de son espèce (anthropophagie, inceste, extermination de masse, charnier, ...). Le conseil économique et social, composante de l'Organisation des Nations Unies depuis 1944, met en place à partir de 1946 un étayage social de protection grâce à la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Dès 1945, en France, un système d'intégration et de répartition des richesses est créé : la sécurité sociale. S'ensuivent les « Trente Glorieuses », période de prospérité économique où chacun se reconstruit. Une baisse considérable des violences et des vols peut être observée durant cette période. La violence est de plus en plus mal perçue par la société. On retrouve le paradoxe de Tocqueville : plus un phénomène désagréable (ici la violence) diminue, plus ce qu'il en reste, devient insupportable à la société.

En 1976, le premier choc pétrolier ébranle la vision d'une sécurité pérenne. La vulnérabilité et la précarité augmentent la violence au sein de la société. La concurrence extrême, l'ingénierie de masse, malgré la reconnaissance du chômage avec la création de l'Agence Nationale pour l'Emploi en 1967, normalisent la précarité, la pauvreté du monde ouvrier et font naître une certaine insécurité. S'ensuivent plusieurs phénomènes de délinquance, avec en 1978, l'expression de la frustration par la violence dans les banlieues françaises et quelques années plus tard la naissance du Hooliganism et de ses pratiques de violences gratuites. La menace et l'angoisse seront exacerbées dans la société par l'attentat à la bombe de la station Saint-Michel à Paris en 1995. Le pouvoir de l'Etat à protéger les citoyens est remis en cause en même temps que des revendications sociales et géopolitiques remettent en cause sa légitimité. Cette défiance va se confirmer en 2001, lorsque le pays considéré comme le plus sécurisé du monde se voit ébranlé par l'attentat du World Trade Center. En 2013, l'internationalisation des attentats et la création de l'Etat Islamique plonge les nations ciblées dans une terreur angoissante de devenir victime à tout instant.

Aujourd'hui, la question de la sécurité est donc devenue globale et préoccupe tous les acteurs de la société tandis que ces nouveaux phénomènes de violence pour les sociétés républicaines posent plusieurs questions au maintien de la sécurité telles que la gestion des foules et la répression des violences, dans un contexte civil et hors grands banditismes. Le paradoxe de Tocqueville rend insupportable à chacun l'idée d'insécurité. →

1 - UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ GLOBALE

→ L'Etat français, pour retrouver force et légitimé protectrices doit faire face à ces nouveaux défis et répondre aux nouvelles problématiques qu'il engendre.

L'ETAT, S'ADAPTER POUR RETROUVER POUVOIR ET LÉGITIMITÉ

Les trois principaux enjeux pour la sécurité étatique sont le terrorisme, la cyber sécurité/numérique et la place du citoyen dans l'approche globale de la sécurité.

Pour répondre à la menace et au risque terroriste, l'Etat a imposé sa légitimité en prenant de fortes mesures. Le plan Sentinelle s'est renforcé avec la création d'un échelon « écarlate » et des patrouilles militaires ont été mises en place dans les grandes villes françaises. Outre la dissuasion que représente une patrouille militaire pour un terroriste, c'est aussi un moyen de rassurer la population en montrant la présence à tout instant et en tous lieux de la force de l'Etat. L'Etat répond aussi aux nouvelles cyber-menaces avec la création en 2009 de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), et en se montrant très impliqué dans la création et l'application de nouvelles règlementations telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Cependant, le mouvement des Gilets Jaunes ébranle l'Etat en 2019. Une crise de l'exercice de la sécurité crée une scission entre citoyens et forces de l'ordre. On parle ici de crise. En effet, c'est l'effondrement des rapports entre force de l'ordre et population et l'instabilité des relations entre ces deux acteurs qui s'installent. Pour répondre à cette lacune de pouvoir et de légitimité, l'Etat met en place une refonte du Livre Blanc de la Sécurité Intérieure avec comme sujets majeurs les attentes des citoyens sur les forces de sécurité, la place du numérique dans cette relation et la place des citoyens dans la sécurité publique. L'Etat remet en question son système de sécurité pour retrouver son pouvoir législatif et exécutif et garder de sa légitimité politique face aux citoyens.

Cependant, ne pouvant assurer l'entièreté de la mise en sécurité des citoyens, l'Etat délègue une partie de ses responsabilités aux entreprises, qui deviennent à leurs tours garantes de la sécurité globale.

LES ENTREPRISES VERTUEUSES FACE À LA DEMANDE SÉCURITAIRE

Les entreprises ont de plus en plus de responsabilités concernant la protection de leurs salariés. Depuis 2004, la jurisprudence Karachi établie que « en vertu du contrat de travail le liant à son salarié, l'employeur est tenu envers celui-ci d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les accidents du travail ». Pour assurer cette protection, l'usage des nouvelles technologies permet à l'entreprise d'être plus performante. De nouvelles méthodes de surveillance ou d'intervention apparaissent telles que les alertes de premiers secours par drone. D'autres sont proposées pour assister la prise de décision, telle l'intelligence artificielle qui vise à répondre de façon optimale aux problématiques sécuritaires.

Les entreprises mettent la sécurité globale au cœur de leurs politiques et décisions stratégiques. Des politiques générales de sécurité correspondant à l'activité sont mises en place. Ainsi, la sécurité devient une valeur fondamentale, une « culture de sécurité » est demandée aux salariés (anticiper, prévenir, écouter, réagir), la responsabilité de chacun est mise en lumière, des formations sont dispensées pour sensibiliser aux

règlementations et prendre conscience de la multitude de risques qui entourent le salarié. Les directions de sécurité prennent de l'importance au sein des entreprises. La sécurité globale devient toujours plus normée (ISO 9000, 14000, 31000, OSHAS 18000...). Ainsi, les directions de sécurité globale s'assurent que les textes fondateurs soient respectés, se chargent de l'encadrement des managers, de la transmission des valeurs et assurent la sécurité gérée et réglée. Cependant, la sécurité globale nécessite une certaine expertise en particulier pour les situations d'imprévus, c'est pour cela que diverses entités « sécurité » prennent une place grandissante dans les comités de direction des grandes firmes. L'entreprise se responsabilise afin de maintenir un haut niveau de sécurité aux salariés et complète les actions étatiques de protection des citoyens.

En conclusion, après la Seconde Guerre mondiale un réel besoin de sécurité s'est emparé de la société. Cependant, de nombreuses menaces intérieures et extérieures ont entaché le pouvoir et la légitimité de l'Etat pour assurer la protection de ses citoyens. Grâce à une refonte régulière des standards de la sécurité et la participation des entreprises, le risque apparait comme contrôlé dans une société de plus en plus sécurisée. Toutefois, reste la problématique de la liberté individuelle de chacun. En effet, trop de sécurité peut nuire à la liberté et pose des problématiques éthiques (reconnaissance faciale, vidéosurveillance...).

2 - NOUVELLES MENACES, CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET SÉCURITÉ GLOBALE

PAULINE DUPONCHEL

Les nouveaux risques et menaces (cyber, terrorisme ...) auxquels nos sociétés sont soumises couplées aux menaces traditionnelles (conflits étatiques, catastrophes naturelles ...) conduisent les collectivités humaines à se réorganiser pour faire face à ces problématiques de sécurité multiples. Qu'il s'agisse des domaines sanitaires, économiques, nationaux ou encore environnementaux, la sécurité globale a pour objectif d'augmenter la résistance des organisations humaines et de protéger les personnes et les infrastructures critiques. Ainsi, elle représente la capacité d'une collectivité humaine à assurer la continuité des activités de nos sociétés.

Dans quelle mesure, les mutations et le développement de nouvelles menaces nécessitent-ils la prise en compte de problématiques globales associant les différents concepts de sécurité par plusieurs acteurs publics ou privés ?

Si l'Etat constitue le premier acteur en charge de la sécurité de citoyens, nous verrons que de récentes évolutions ont mené à la redéfinition du rôle des acteurs privés dans la sécurité globale.

LE RÔLE DE L'ETAT DANS LA PROTECTION DE SES CITOYENS

Max Weber postulait que la sécurité était une composante de la souveraineté de l'Etat. Ainsi, dans un monde globalisé où les populations sont de plus en plus exposées et soumises à différentes formes de menaces, la réponse institutionnelle est au cœur des politiques sécuritaires. L'insécurité étant devenue une préoccupation majeure de nos sociétés urbanisées, la priorité des institutions est donc donnée à la protection des citoyens : l'égalité ayant comme corollaire la sécurité.

Même si l'Etat n'est pas contraint à une obligation de résultat en matière de sécurité, il en est le garant en terme d'ordre public. La sécurité comme droit individuel peut être une responsabilité partagée entre acteurs publics et acteurs privés, entre l'Etat et la société civile.

Afin d'assurer la protection des territoires et des populations, l'Etat dispose de moyens opérationnels en matière de gestion de situations d'urgence en France ou à l'étranger. Par exemple, la Sécurité civile s'inscrit dans le registre de la sécurité pour la protection des populations face aux effets potentiels des menaces. La Sécurité civile constitue une première réponse aux catastrophes de grande ampleur et s'intègre dans le dispositif de sécurité globale de l'Etat français. Ainsi, les différents moyens opérationnels et les orientations stratégiques de l'Etat, qui associent problématiques nationales et enjeux internationaux, constituent l'architecture institutionnelle de la sécurité globale.

PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS COLLECTIVES ET DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES, LE RÔLE DES ENTREPRISES

Le développement des nouvelles technologies numériques et leurs usages constituent à lui seul une préoccupation majeure en ce début de XXIème siècle : qu'il s'agisse de piratage de données, de risque d'image et de réputation ou encore de problématiques financières liées à une cyber-attaque. Ainsi, le développement de politiques de sécurité globale en entreprise se justifie par le fait que les collectivités humaines évoluent dans des sociétés mouvantes et complexes caractérisées par un large éventail de menaces.

Ces menaces visant les structures privées soulignent l'importance du rôle de pilote que les entreprises doivent intégrer en matière de sécurité globale. Aujourd'hui, de nombreuses structures ont développé différents outils de gestion des risques et des crises répondant à la définition de la sécurité globale : il ne s'agit plus seulement de préparer son organisation privée aux seuls risques financiers et économiques mais également d'assurer la sécurité du personnel, des actifs, des biens ainsi que la sécurité des populations environnantes. En France, si les

Opérateurs d'Importance Vitale (OIV) sont intégrés à des dispositifs gouvernementaux de sécurité globale, il existe certaines failles dans les organisations et leurs structures qui peuvent les rendre moins résistantes vis-à-vis des menaces. Pour remédier à cela, aborder la sécurité globale par la gestion des risques permet aux entreprises d'augmenter leur système de protection. Cette sécurisation passe par un certain nombre d'études de besoins : de la cartographie des risques et menaces au recensement des fonctions critiques des différents départements d'une structure.

In fine, la sécurité se définit comme la capacité des organisations humaines à protéger et à assurer la sécurité de ses membres. Plus largement, la sécurité globale consiste à assurer la protection face aux risques et aux menaces envers les personnes, mais également envers les infrastructures, et elle fait référence à la notion de continuité des activités dans un environnement complexe.

L'Etat représente le premier acteur en charge de la sécurité de ses citoyens, mais également de ses biens, et il dispose d'un éventail d'outils et de moyens lui permettant de prévenir les risques, venir en secours aux populations ou encore assurer la continuité des activités humaines. Le développement de notre civilisation mondialisé a mené à une redéfinition des responsabilités d'un ensemble d'acteurs, notamment celles des entreprises. Celle-ci intègre désormais le principe de sécurité globale dans leurs politiques : les risques financiers ne sont plus les seuls pris en compte, mais les menaces avec de potentiels impacts sur les salariés et les biens de ses structures privées sont intégrés dans des processus de gestion des risques.

3 - LA VERTU NÉCESSAIRE À L'ETAT EST-ELLE LA SÉCURITÉ ?

CLÉMENCE GSCHWINDT

C'est dans un contexte de refonte du Livret blanc de la sécurité du Ministère de l'Intérieur que nous abordons les questions de sécurité individuelle et de sécurité globale. Dans l'esprit collectif la sécurité est assurée par des services de l'Etat tels que l'armée, la gendarmerie, la police, les pompiers. Mais aujourd'hui l'interconnexion des acteurs publics et privés remet en question cette approche paternaliste de l'Etat. L'Etat, suite à des événements récents (manifestations, attentats, accidents industriels ...), a vu remettre en cause son ultime objectif qui est d'assurer la sécurité des citoyens, ou du moins leur prodiguer un sentiment de sécurité individuelle et collective.

L'INSÉCURITÉ DANS NOTRE SOCIÉTÉ, DÉLINQUANCE, VIOLENCE ET TERRORISME

Comment définissons-nous la violence ? L'insécurité ? A partir de quand pouvons-nous considérer que nous sommes en sécurité ? La réponse est propre à chacun, mais se définit dans un système d'influence collectif.

Patrick Laclémence met en évidence une confusion fréquente que nous faisons entre deux notions : délinquance et violence. La délinquance est un acte qui répond aux normes et cadres de la société, la violence quant à elle résulte d'une montée en puissance de la délinquance. Leurs définitions et leurs réalités évoluent dans le temps et dans l'espace. À la fin de la seconde guerre mondiale, la violence se traduit généralement par le vol, on parle notamment de petite délinquance. À partir des années 1980, l'augmentation de la délinquance amène la violence à se généraliser, les services de sécurité élaborent une stratégie d'ennemi et intègrent la notion de menace dans la gestion du risque. C'est lors de cette décennie que l'on voit apparaitre les systèmes de vidéo surveillance dans les rues, qui vont entraver la relation de proximité entre la police et les citoyens. La société devient globalisée, mondiale, en mouvement, et pourtant la notion de proximité devient indispensable au bon fonctionnement du maintien de l'ordre. Les années 1980, 1990 et 2000 sont marquées par des épisodes d'émeutes dans les banlieues, une révolte contre les forces de l'ordre. La violence et l'insécurité sont alors affichées dans les journaux et les médias télévisés.

Juillet 1995, l'insécurité et la violence trouvent une autre définition lors de l'attentat du RER C à Saint Michel faisant 8 morts. Cette attaque du Groupe Islamique Armé marque un tournant dans l'esprit collectif : la violence n'est plus représentée par une voiture qui brûle dans une banlieue, mais par un engin explosif dissimulé sous un siège de métro ou dans une poubelle de RER. Vigipirate est alors créé de façon à prévenir le risque d'attaque et à protéger les citoyens dans l'espace public. C'est lors de ces événements que le Ministère de l'Intérieur a fait évoluer et a ajusté les dispositifs de sécurité et les moyens des forces de l'ordre.

LA SÉCURITÉ, UNE NOTION DE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE À L'ÉCHELLE DE L'ETAT ET DES ENTREPRISES.

L'Etat est-il le seul acteur à pouvoir et à devoir garantir notre sécurité ? La complexité et l'interconnexion des acteurs à l'échelle nationale et internationale nous questionnent sur le rôle de l'Etat comme organe protecteur des citoyens. La crise économique de 2008 met en lumière les limites du champ d'action de l'Etat pour assurer notre sécurité. Il ne s'agit pas uniquement d'une sécurité physique, mais également d'une sécurité financière, sanitaire, psychologique.

La gestion des risques dans leur globalité ne peut plus être du simple ressort de l'Etat, il est également de la responsabilité des entreprises d'assurer la sécurité et ainsi de minimiser les risques liés à leurs activités. Ce travail de gestion des risques se fait en étroite collaboration

avec les autorités (agence de régulation, surveillance...) mais résulte dans leurs applications de l'entreprise. Gérer les risques, c'est dans un premier temps comprendre le fonctionnement des risques et des systèmes qui gravitent autour : procédures, agents opérationnels, systèmes informatiques, matières stockées ... De nombreux travaux font aujourd'hui référence à l'émergence de l'Intelligence Artificielle (IA) dans la gestion des risques mais également dans la prise de décisions. L'IA peut être considérée comme une technologie de la sécurité car celle-ci échappe aux caractéristiques humaines telles que les jugements de valeurs, l'absence d'anticipation, l'ego personnel, le stress ... Mais l'IA fonctionne grâce à des données produites et injectées par l'humain et ne travaillera uniquement qu'avec ces données sur la base d'un raisonnement rationnalisé.

Assurer la sécurité de la population n'est plus qu'une seule affaire d'Etat. Il devient indispensable pour les entreprises, publiques ou privées, d'assurer à leur tour leurs responsabilités dans la mise en sécurité de leurs employés, utilisateurs, clients.

LA SÉCURITÉ GLOBALE GÉNÉRALISÉE ?

L'information en continu et la facilité de relais d'informations au niveau national comme international entretiennent un sentiment de violence continue dans certaines régions et notamment proches des grandes villes. Mais vivons-nous dans une société aussi violente que nous le pensons ? Nous pouvons appliquer à cette question le Paradoxe de Tocqueville, qui nous fait percevoir une violence omniprésente alors que celle-ci, de façon globale, diminue. Nous avons vécu, par exemple l'année dernière, une diffusion dans les médias des manifestations de Gilets Jaunes qui se sont soldées par des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Nous avons été exposés en continu à des scènes que nous pouvons catégoriser comme proches de la guérilla urbaine, alors que ces affrontements étaient localisés dans quelques rues très spécifiques et non dans toute la ville comme les images le laissaient penser.

Toutefois, suite aux débordements observés lors des manifestations des Gilets Jaunes, manifestations durant lesquelles les forces de l'ordre, dont le rôle est d'éviter les débordements, ont fait usage de la violence sur des manifestants non violents et non menaçants, sommes-nous toujours en mesure de considérer l'Etat comme protecteur de la population après de tels événements ? Nous pouvons également nous interroger sur les nouvelles formes d'insécurité et de violence auprès des jeunes adultes et adolescents telles que le cyber-harcèlement, et sur les moyens mis en œuvre par l'Etat afin de prévenir ce risque et de protéger les populations exposées. De façon globale, la sécurité individuelle prime sur la sécurité collective. La vision que nous pouvons avoir de l'Etat comme étant responsable de notre sécurité est de plus en plus trouble au vu des récents événements : manifestations, interpellations violentes, bavures policières, mauvaise gestion de crise dans le cadre de l'incendie à l'usine Lubrizol en septembre 2019...

Pour l'Etat français assurer aux citoyens leur sécurité, c'est assurer l'autorité de l'Etat. Mais l'autorité de l'Etat semble être de plus en plus bafouée et remise en question par la population française mais aussi à l'international. La nouvelle doctrine du Ministère de l'Intérieur pourrait donc faire preuve de flexibilité car dans un Etat républicain, elle ne sera satisfaisante que si elle répond aux attentes des citoyens.

4 - VIOLENCE SYMBOLIQUE ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

DJAMILA AKBARALY ET BENOÎT CATTELIN

Le 16 janvier 2020, le ministère de l'intérieur par l'intermédiaire de son service statistique a publié un premier bilan sur la délinquance pour l'année 2019. Dans ce bilan, il nous est dit par exemple qu'il y a eu une augmentation du nombre de violences sexuelles (+12%) comparé à l'année 2018, qui avait aussi connu une forte augmentation (+19%). D'autres types de violences telles que les escroqueries, les homicides sont également en hausse en 2019 (970 victimes), comparé aux deux années précédentes où elles étaient stables.

Nous pouvons nous demander, en France, dans le contexte actuel ou les actes violents semblent être en croissance et prennent des formes variées, si nous nous sentons réellement en sécurité dans la société dans laquelle nous vivons ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous allons voir dans un premier temps les différentes formes de violences auxquelles nous sommes confrontés dans notre vie quotidienne. Dans un second temps, nous allons essayer de comprendre si le sentiment de sécurité est une évolution culturelle de notre société.

UNE VIOLENCE SYMBOLIQUE AUJOURD'HUI RECONNUE ?

Les formes de violences sont plurielles. Cependant, nous pouvons les catégoriser en deux familles. D'un côté, nous avons la violence physique. Ce type de violence est perçu lorsqu'un individu porte atteinte physiquement un autre individu. Nous pouvons citer le viol ou encore un homicide. Pour ces deux exemples, une agression a eu lieu car une violence physique est ressentie et un constat médical peut être fait.

Nous avons ensuite la violence symbolique. Pierre Bourdieu la définit comme une violence invisible, c'est-à-dire non reconnue comme une violence à proprement parler mais plutôt, comme un fait allant de soi. Pour lui, les individus subissent un nombre important de conventions sociales qui leur font violence. En d'autres termes, c'est une violence qui s'exerce sur les agents sociaux. Cette violence est invisible car l'ensemble du système social (dans sa législation par exemple) ne la reconnait pas comme une violence et l'accepte voire l'impose. Philippe Braud, sociologue et politologue, distingue deux types de violence symbolique. Il distingue l'atteinte à l'identité d'un groupe ou d'une personne et l'atteinte aux croyances, normes, valeurs d'une société, ainsi que les valeurs donnant sens à une société.

L'exemple de violence qui pourrait illustrer cette théorie serait l'attentat perpétré au Bataclan dans la soirée du 13 novembre 2015. Cet acte terroriste, au-delà des pertes humaines qu'il a engendrées, était un acte de violence qui avait pour but de blesser l'identité, les valeurs et les normes d'une société, et dans notre cas, cela fut l'identité, les valeurs et les normes de la république française. Cinq ans plus tard, le souvenir de cette nuit est toujours présent dans la mémoire des personnes, qu'elles aient été présentes ou non sur les lieux de l'attaque. Cet acte de violence terroriste a marqué les esprits de tout un chacun et cela a encore des répercussions sur le quotidien de tous. Dans une étude publiée en mars et novembre 2017, L'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) et l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP) mettent en évidence une explosion du sentiment d'insécurité depuis les attentats des années précédentes. Toujours d'après cette étude, l'accroissement du sentiment d'insécurité serait lié aux discours entretenus sur le thème du risque terroriste.

UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DÉLÉTÈRE

Selon une enquête sur le Cadre de vie et de sécurité réalisé de 2010 à 2018, en 2010, 20.5% des personnes ressentaient un sentiment d'insécurité dans leurs quartiers ou villages. En 2015, il était de 21.9%. Et en 2018, il a atteint les 22.1 %. Les sources de préoccupation des Français durant ces années ont également évolué. En 2014,

le chômage représentait pour 45% des enquêtés la première source de préoccupation. En 2017, ce chiffre est passé à 27%. Et c'est la peur du terrorisme qui est devenue la première source de préoccupation pour la population avec 31% à partir de 2016. Le terrorisme devance ainsi la précarité de l'emploi, la santé, l'environnement, la délinquance, la pauvreté, la sécurité routière, le racisme et la discrimination.

Au cours des années 2016 et 2017 qui ont suivi les attentats de janvier et novembre 2015, la préoccupation des Français à l'égard du terrorisme s'est maintenue. Cela peut s'expliquer par une appréhension permanente liée au risque de voir se reproduire ce type de violence. Ce sentiment semble atteindre toutes les strates de la population. Il est lié à un processus d'identification aux victimes. Cette préoccupation vis-à-vis du terrorisme est, dans l'esprit de la population, un sujet à part des autres formes de délinquance. Si le sentiment d'insécurité lié au terrorisme se distingue des peurs pour sa sécurité personnelle comme de l'expérience réelle de la victimisation, les populations sont pour la plupart à distance des événements, posant ainsi la question de l'instrumentalisation médiatique et politique de ces événements.

Les formes de violence mises en avant par la société changent au fil des siècles, que ce soit dans leur qualification ou la considération de leurs impacts mais aussi par le souvenir que les personnes en gardent. Les violences considérées comme les plus importantes dans nos sociétés modernes sont désormais celles que nous subissons et acceptons sans nous en rendre compte. Elles peuvent s'imposer pour le bien commun, comme par exemple l'Etat d'urgence instauré par le Président de la République après les attentats de 2015. L'acceptation consciente ou non consciente des violences n'en réduit pas moins l'impact et les marques laissées dans nos mémoires et dans notre quotidien. Un climat d'insécurité qui fait désormais partie de notre quotidien empêche le travail de mise à distance de la violence. Cela est pourtant primordial pour dépasser les peurs et s'engager dans une vie sociale heureuse au quotidien.

5 - REPRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE LA VIOLENCE DANS LES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES.

LÉA CHANROND

Tandis que le Japon est frappé chaque année par de nombreux tremblements de terre, la France a été quelque peu ébranlée par un séisme de magnitude 5.4 en novembre 2019. La distinction entre les deux pays réside principalement dans la mise en place différente d'une culture du risque sismique et une acceptabilité du risque. Plus largement, les sociétés humaines tolèrent plus ou moins certains types de risques et plus la sécurité et la sûreté sont présentes moins les menaces sont acceptables. Ainsi, nous pouvons nous demander : assistons-nous réellement à une augmentation de la violence dans nos sociétés ou est-ce une sensibilité accrue à leur survenue ?

Nous verrons dans un premier temps que la représentation de la violence s'effectue au prisme d'une baisse de la tolérance des sociétés occidentales malgré une baisse des formes de violence de type homicide. Ensuite, il sera question d'observer la fragilité de nos systèmes de pensée pour concevoir l'inimaginable et accepter une rupture possible. Toutefois, nous constaterons l'apparition de nouvelles formes de violence qui mettent en avant une certaine banalisation de phénomènes violents.

Durant la période des trente glorieuses, la société française enregistre une baisse des phénomènes les plus violents comprenant notamment les homicides. La transformation s'effectue du crime violent et non calculé vers un crime intéressé dont le mobile principal est le vol. Ainsi, la croissance des atteintes contre les biens progresse alors que celle contre les personnes diminue.

Toutefois, la représentation de la violence contemporaine diffère selon les échelles de temps employées. En effet, si au regard des sociétés du 17ème ou 18ème siècle, nos sociétés apparaissent moins comme le théâtre de grande violence, un phénomène intéressant se produit depuis quelques décennies. Aujourd'hui, les classes moyennes ou aisées sont de plus en plus propices à se sentir dans une forme de vulnérabilité et une fragilité financière. La sensation de vulnérabilité et de précarité s'étend en remontant dans les classes supérieures. Le phénomène peut être analysé avec le contexte incertain dans lequel les sociétés évoluent (crise climatique, financière etc.) mais aussi par une peur d'une déchéance sociale fulgurante et une perte du lien social. En ce sens, la moindre déstabilisation n'est plus acceptée et est perçue comme une menace.

De plus comme l'explique le sociologue Sébastien Roché : « il s'agit plus d'un phénomène résiduel, et à ce titre particulièrement insupportable. ». L'acceptation de la violence dépend par ailleurs du pacte social effectué par les sociétés. Les morts du coronavirus effrayent et choquent plus les populations que les morts de méningite ou les risques possibles des cinquante-six centrales nucléaires qui sommeillent à quelques kilomètres de chez elles. En ce sens, la violence n'est tolérée que si elle fait partie du pacte que tisse l'individu et qu'il décide de tolérer.

Egalement, certaines violences ne sont tolérables parce qu'elles renvoient l'individu à l'impossibilité de ne pas les subir. D'autres violences plus abstraites, n'ont été prises en compte que très récemment et n'apparaissent pas dans le paysage statistique des violences (brimades, violences verbales etc.). Enfin, si certaines violences sont intolérables (surtout, comme le souligne le psychosociologue Paul Slovic, quand les victimes sont proches de soi), d'autres formes de violence subissent une invisibilisation complète et se mêlent dans le paysage de la vie de tous les jours. La misère sociale est par exemple acceptée et ne soulève pas de sentiment d'indignation généralisé comme cela a pu être le cas avec la mort de 47 personnes lors de la tempête Xynthia.

Ce qui est toléré ou non, ce qui indigne ou non, est-ce l'extraordinaire, la proximité géographique, la ressemblance humaine, une résonnance avec un évènement personnel ou encore l'influence des médias de présentation qui forge

notre jugement ? Notre exposition aux médias et aux flots d'informations qu'ils libèrent ne nous empêche-t-elle pas de prendre conscience de la violence ? Nous pouvons estimer que la violence se définit en creux des normes et des règles que nous appliquons. La disparition progressive de la mort dans notre quotidien (cortège mortuaire, veillée etc.) ne fait-elle pas partie d'une incompréhension de la vie et de ce qui l'accompagne (maladie, souffrance, perte etc.) ? Ne devons-nous pas réapprendre à vivre avec la mort pour assumer les risques et les menaces ?

CONCLUSION : LES DÉFIS DE L'ACCEPTATION DE LA VIOLENCE DANS NOS SOCIÉTÉS OCCIDENTALES

JULIE CARLIER

L'auteur Ulrich Beck écrit en 2001 le livre La société du risque. En effet, la société moderne semble s'être construite sur le critère du risque. En fonction de ce qui est plus ou moins risqué, une acceptabilité ou un rejet se créé. Avec l'escalade dans la violence avec la Première puis la Deuxième Guerre mondiale, il s'agit de voir si le curseur de l'acceptabilité se place vers une violence plutôt banalisée ou au contraire de moins en moins tolérable.

Dans un premier temps, il s'agit de se pencher sur la perception occidentale de la violence, puis la fragilité de nos modèles de pensée pour nous représenter cette violence et enfin l'émergence de nouvelles formes de violences qui remettent en cause cette construction sociale.

La Seconde Guerre Mondiale a été le théâtre d'une violence inouïe et exacerbée tant par les moyens mis à disposition que par les idéologies. Pour la première fois, les termes de « guerre d'anéantissement » ou encore de « guerre totale » font surface. Ces évènements ont laissé place à une société qui a dû faire face aux horreurs commises, non sans traumatismes. Depuis quelques décennies, un phénomène nouveau apparait, celui du sentiment de vulnérabilité, qui ne cesse d'augmenter. Du latin vulnus, vulneris (blessure) et vulnerare (blesser), le vulnérable est donc celui qui peut être blessé. On peut expliquer ce sentiment par d'une part les différentes crises boursières et financières traversées par la société, qui laissent entrevoir les failles et la fragilité de notre système (enjeu climatique, Krach boursier de 1929, crise financière en 2008, accidents nucléaires avec Tchernobyl et Fukushima, montée du terrorisme...). Ainsi, la moindre déstabilisation n'est plus acceptée et le sentiment de danger apparait presque immédiatement, avec une peur de perte de lien social.

Enfin, l'actualité pesante joue en la faveur de la crainte. Outre l'inquiétante épidémie de Covid-19 qui révèle nos difficultés à réagir face à l'expansion d'un virus inconnu, les évènements à venir sont tout aussi anxiogènes. La « fin du monde » ou plutôt la fin de nos civilisations actuelles est un sujet récurrent et tout à fait plausible ne serait-ce que par les menaces d'origine naturelle : récemment, on voyait avec impuissance des incendies incontrôlables ravager le territoire australien. C'est bien l'Homme qui est devenu la cause la plus probable et immédiate de sa propre extinction : « l'Homme est un loup pour l'Homme » disait Hobbes, et reprenait Freud dans son ouvrage Malaise dans la civilisation. Les dérèglements climatiques laissent présager de forts mouvements migratoires de réfugiés climatiques alors qu'on sait que l'on n'a pas les infrastructures suffisantes pour les accueillir, et les réponses apportées par les politiques restent insuffisantes ou mettent du temps à se mettre en place. De plus, certaines violences sont soumises à une invisibilisation qui les rend plus acceptables mais non moins dangereuses : pour reprendre l'exemple du climat, en 2015, on a enregistré près de 8,8 millions de morts prématurés à cause de la pollution, avec une prise de conscience qui reste relative avec des lanceurs d'alerte comme Greta Thunberg ou Aurélien Barreau souvent catalogués comme psychorigides, rabat-joie.

Ainsi, ce qui est toléré ou non relève de la perception que l'on veut bien y accorder. L'Homme par nature privilégiera la perception du risque immédiat au risque long terme et placera également son acceptabilité en fonction de l'imminence. Les enjeux émergents créént un climat d'angoisse mais difficilement saisissable, développant un sentiment de vulnérabilité croissant.

Références

Abroger les lois liberticides nées du 11 septembre ! Peut-on imaginer un autre cadeau d'anniversaire ? La FIDH a recensé ces lois liberticides. 19 septembre 2011. EU-Logos Athéna. Consulté sur : https://www.eu-logos.org/2011/09/19/abroger-les-lois-liberticides-nees-du-11- septembre-peut-on-imaginer-un-autre-cadeau-danniversaire-la-fidh-a-recense-ces-lois-liberticides/

Balibar, E. (2011). Spinoza et la politique (pp. 63-90). Paris : Presses Universitaires de France.

Braud, P. (1993). La violence politique : repères et problèmes. Cultures & Conflits, 9-10(1), 0-0. https://www.cairn.info/revue-cultures-et-conflits-1993-1-page-0.htm.

Constitution de la Vème République (1958)

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)

Enquête IFOP pour Le Journal du Dimanche « Le regard des Français sur la menace terroriste », novembre 2017

Enquête IFOP pour Synopia « Les Français et les enjeux de sécurité », mars 2017

Fradin A. « La sécurité est la première de libertés » Ou l'inverse ?. 21 novembre 2016. Nouvel Obs. Consulté sur: https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-politique/20151119.RUE8786/la-securite- est-la-premiere-des-libertes-ou-l-inverse.html#!

Freud, S. (1929), Malaise dans la civilisation. Dans Revue française de psychanalyse, Tome VII, no 4, 1934, pp. 692 et suiv.; tome XXXIV, no 1, 1970, pp. 9 et suiv. Traduit de l'Allemand par CH. et J. Odier, 1934.

Fucks, I. (2012). L'énigme de la culture de sécurité dans les organisations à risques : une approche anthropologique. Le travail humain, vol. 75(4), 399-420. doi:10.3917/th.754.0399.

https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2019-une-premiere-photographie- Interstats-Analyse-N-24

Manin B. Le Paradigme de l'exception, l'Etat face au nouveau terrorisme. Dossier: Guerre terrorisme et droit d'exception. 15 décembre 2015. La vie des idées. Consulté sur: https://laviedesidees.fr/Le-paradigme-de-l-exception.html

Max Weber (1919). Le savant et le politique. Paris : Union Générale d'Éditions, 1963, 186 pages. Collection : Le Monde en 10-18.

Patriot Act Made in France : des mesures liberticides votées en catimini. 17 avril 2015. Mr Mondialisation. Consulté sur : https://mrmondialisation.org/patriot-act-made-in-france-des- mesures-liberticides-votees-en-catimini/

Pierre Bourdieu et la théorie du monde social – Louis Pinto

Roche, J.-J. (2010). Sécurité et défense globales. In Cahiers de la sécurité n°14 : Une revue scientifique pour penser la sécurité globale. Paris : INHESJ. pp. 16-19.

Roché, S. (2004). Sociologie politique de l'insécurité : Violences urbaines, inégalités et globalisation. Paris : Presses Universitaires de France.

DANS LES ARCANES DE LA MODERNITÉ AU TRAVAIL, ENTRE INNOVATIONS HASARDEUSES ET PÉRILS TRADITIONNELS

INTRODUCTION :

Dans le cadre d'un atelier de préparation au mémoire, les étudiants en première année de Master d'Ingénierie des Risques et des Crises ont réalisé des enquêtes de terrain sur un sujet commun à leur promotion : la santé et la sécurité au travail. Avec ces trois petits mots, santé, sécurité et travail, nous entrons dans un vaste champ du savoir, un champ nourri de savoirs institués, c'est-à-dire produits, reconnus et transmis par des institutions, comme l'université, et de savoirs investis, c'est-à-dire expérimentés, en particulier par les travailleurs et leurs managers. Ces savoirs s'accumulent tout au long d'une longue histoire. Depuis longtemps des liens sont établis entre maladie et travail, ce que Bernardino Ramazzini avait décrit et systématisé dans son « Traité des maladies des artisans » (De morbis artificum diatriba) paru en 1700. Depuis le 19ème siècle, des savoirs accompagnent la mise en place de la médecine du travail et des procédures de sécurité et de contrôle des activités de travail. Aujourd'hui ce sont les étudiants du Master d'Ingénierie des Risques et des Crises qui, à la croisée des savoirs institués et expérimentés, produisent de nouvelles connaissances en matière de santé et sécurité au travail.

La santé et la sécurité au travail font l'objet de travaux en sciences humaines et sociales explorant différents aspects de cette problématique et mobilisant de multiples approches. Un premier ensemble de travaux, en sociologie et science politique, traite de l'appréhension des risques en lien avec la santé et la sécurité au travail. Ces travaux se penchent entre autres, sur la nouvelle organisation du travail (pas de stocks, de temps morts etc.) induite par la mondialisation avec pour conséquence l'intensification du travail soumis à des résultats quantifiés, la dissimulation des risques professionnels, avec, pour exemple, le déploiement massif de sous-traitance et travail temporaire, notamment dans les industries à haut risque, et sur l'ignorance et le maintien d'incertitudes par les autorités publiques quant aux effets de produits toxiques sur la santé au travail. Un second ensemble de travaux, en psychologie du travail, étudie l'intérêt relativement récent des entreprises pour la souffrance au travail avec la notion de « nouveaux » risques à prendre en compte dans la gestion de la santé des travailleurs, les répercussions du travail sur la santé mentale, notamment l'apparition de troubles psychopathologiques, et la banalisation de la perception des risques professionnels.

Les résultats des travaux des étudiants sont présentés sous la forme de sept articles qui parcourent ce vaste champ. L'écriture de ces articles a eu lieu pendant la crise sanitaire de la Covid-19, ce qui a permis aux étudiants de conclure leur sujet de recherche par un élément de cette crise. Le premier article, écrit par Julia Aita, Julie Carlier et Alexandra Tay, analyse l'impact du travail en open space sur la santé au travail et révèle les efforts méconnus des travailleurs pour se préserver des risques de cette collectivisation de leur espace de travail. L'article de Jean-Carlos Akibode, Jérémy Cardoso, Ghislain Delepine et Jan-Fanch Tamic porte sur les stratégies de régulation permettant aux salariés de contourner les risques psychosociaux consécutifs à une utilisation intempestive des emails. Quant à l'article d'Alexandre Bontemps, Reshmi Gomes et Hadrien Hours-Canivet, il étudie la gestion des risques professionnels, tant physiques que psychologiques, liés au télétravail. Cette gestion par des accords tacites entre managers et salariés met en tension confiance et contrôle. Djamila Akbaraly, Meriem Boudjennah et Pauline Duponchel se sont de leur côté intéressées à l'impact sur la santé des cadres de la gestion des crises par restructurations successives qui entraînent un accroissement de leur charge de travail. L'article de Taous Ameza, Benoît Cattelin et Clément Courilleau étudie le fossé qui existe entre la sécurité prescrite et celle pouvant être réellement appliquée sur le terrain par des entreprises sous-traitantes dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Farah Mehnane, Yaye Awa Mbaye, Clémence, Gschwindt et Marine Scandella traitent de la difficile prévention des risques professionnels durant des périodes de canicule en lien avec la précarisation des conditions de travail. Enfin, Marie Gautier, Emma Burgaud, Léa Chanrond et Léo Martin s'intéressent à l'impact de la montée en puissance de nouvelles technologies dans le secteur agricole sur la santé des agriculteurs et sur l'environnement.

JML, NV

Références

Alis D., Dumas M. et Poilpot-Rocaboy, G. (2010). Risques et souffrance au travail. Nouvelles contraintes, nouveaux remèdes. Paris : Dunod.

Dejours C., Gernet I. (2012). Psychopathologie du travail. Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson.

Henry, E. (2017). Ignorance scientifique et inaction publique: Les politiques de santé au travail. Paris: Presses de Sciences Po. ; Jouzel, J-N. (2019). Pesticides. Comment ignorer ce que l'on sait. Paris : Presses de Sciences Po.

Specht, M. (2008). La pensée résiliente. Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, numéro 78(2), 79-94.

Thébaut-Mony, A. (2007). Travailler peut nuire gravement à votre santé. Sous-traitance des risques, mise en danger d'autrui, atteintes à la dignité, violences physiques et morales, cancers professionnels. Paris : La Découverte.

Thébaud-Mony, A., Davezies, P., Vogel, L. et Volkoff, S. (2015). Les risques du travail: Pour ne pas perdre sa vie à la gagner. Paris: La Découverte.

OPEN SPACE, PRODUCTIVITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL, UN MARIAGE IMPOSSIBLE ?

JULIA AITA, JULIE CARLIER
ET ALEXANDRA TAY

« *L'open space est à la fois l'aménagement le plus prisé des managers et le plus contesté par les employés* », résume Thérèse Evette, spécialiste des questions des espaces de travail et architecte d'entreprise. Avec une économie de plus en plus tertiaire, l'espace de travail tend à perdre ses frontières matérielles au profit d'un modèle plus collaboratif. Différents types d'aménagements collectifs de l'espace de travail émergent : bureaux partagés, open space, plateaux, espaces collaboratifs d'innovation, flex office… Tous se distinguent du bureau individuel. Pourtant, l'open space fait débat et a la réputation de générer du stress et du « mal être ». Quel serait donc l'impact de cet espace collectif sur la santé au travail ?

Après avoir présenté l'open space comme outil d'un nouvel idéal managérial, nous verrons quelles sont ses potentielles dérives.

Une étude de terrain a été menée auprès d'une entreprise du secteur tertiaire dont les bureaux sont organisés en open space. Deux entretiens individuels semi directifs ont été menés auprès de deux cadres : un cadre qui a géré l'aménagement de l'espace de travail et un cadre qui s'est préoccupé des risques.

UN NOUVEL IDÉAL NÉO-MANAGÉRIAL ?

Pour une entreprise, adopter l'open space est une décision économiquement rationnelle. En plus d'économiser sur le prix de l'ameublement des bureaux individuels, décloisonner les espaces de travail permet d'installer plus d'employés sur une même surface.

Pour les sociologues Eve Chiapello et Luc Boltanski, « l'autonomie, la spontanéité, la mobilité, […] la pluri compétence, la convivialité, l'ouverture aux autres et aux nouveautés » sont des valeurs que les entreprises prônent aujourd'hui. Ce néo-management met au cœur de sa stratégie la réactivité, la flexibilité et la productivité qui doivent être moteurs du développement personnel. C'est donc aussi dans cette perspective que certaines entreprises adoptent une organisation en open space. Par cet aménagement collectif de l'espace de travail elles espèrent obtenir une meilleure productivité de leurs employés grâce à une ambiance de travail conviviale. Cette transformation des espaces de travail s'inscrit aussi dans une transformation des modes de travail. Un interviewé explique que dans son entreprise, avec « le télétravail, […] beaucoup de gens sont nomades, équipés de PC portables, [les entreprises ont] plutôt tendance à décloisonner et ouvrir » les bureaux. Les entreprises qui souhaitent adopter une organisation en open space, communiquent sur la modernisation de l'organisation du travail en mettant en avant leur adaptabilité aux enjeux des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC). Le psychologue du travail, Gérard Valléry explique qu'elles sont nombreuses à adopter aujourd'hui un discours tourné autour du concept de « bien-être au travail ». Comme le souligne l'un de nos interviewés, le discours sur la mise en place de l'open space est clair : « permettre aux gens de travailler plus facilement entre eux et ce, en réduisant les cloisons. »[1]. Les entreprises insistent sur la perspective d'une montée en compétences : être « agile »[2], mieux communiquer, être plus productif. Il devient donc difficile pour un employé de refuser un tel aménagement de son espace de travail sans contrevenir à ces idéaux (ou sans sembler s'opposer à ces arguments positifs).

Les entreprises déploient une stratégie de communication particulière, auprès de leurs salariés, qui accentue les avantages de l'open space. L'organisation de l'espace de travail en open space semble être imposée aux employés qui ne peuvent finalement que subir ce nouvel aménagement. Afin d'acculturer au mieux les employés et leur faire accepter la transformation de leur espace de travail, les entreprises mettent en place de nombreux dispositifs. Lors de la construction du projet d'open space, l'entreprise étudiée a nommé des « ambassadeurs c'est-à-

1 – Entretien avec un cadre qui s'est préoccupé des risques, réalisé le 24 octobre 2019.
2 – Ibid. 3 – Ibid. 4 – Ibid.
5 – Entretien avec un cadre qui a géré l'aménagement de l'espace de travail, réalisé le 15 novembre 2019.
6 – Entretien avec un cadre qui s'est préoccupé des risques, réalisé le 24 octobre 2019.
7 – Entretien avec un cadre qui a géré l'aménagement de l'espace de travail, réalisé le 15 novembre 2019.
8 – Entretien avec un cadre qui s'est préoccupé des risques, réalisé le 24 octobre 2019.

dire des représentants des différents métiers »[3]. Ils ont eu pour rôle de remonter les difficultés que pourraient représenter une organisation en open space et faire état du sentiment général. Si la mise en place d'un open space n'est pas le choix initial des employés, par cette stratégie, l'entreprise étudiée a tenté de les impliquer dans la co-construction du projet. L'impact de ces « ambassadeurs »[4] semble cependant se réduire à un avis consultatif. Ce dispositif ne serait-il pas une manière pour l'entreprise de se prémunir contre d'éventuelles réclamations des syndicats ou du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ?

Enfin, dans l'entreprise étudiée, des espaces clos ont été néanmoins installés afin de permettre aux employés de se « concentrer sur un sujet en particulier »[5] de façon ponctuelle. Ces espaces de travail fermés ont aussi pour but de « parler de quelque chose sans trop perturber les collègues »[6]. Ils semblent faire partie d'un « deal »[7] : l'espace de travail de chaque collaborateur est considérablement réduit mais en contrepartie « on vous a mis à disposition des salles »[8]. Ces espaces clos sont, en eux-mêmes, une forme de désaveu de l'open space.

UN FACTEUR DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?

Le bien-être, la collaboration et la productivité sont les arguments avancés par les entreprises pour implanter des bureaux collectifs. En réalité, selon notre interviewé, certains salariés se retrouvent « coincés entre l'armoire et leur bureau »[9]. L'aménagement en open space, réduit l'espace personnel des salariés. Aucune obligation n'est imposée par le Code du travail en matière de surface minimale mais l'employeur doit néanmoins « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés », et « leur assurer un espace de travail confortable, adapté à leur activité ». Les entreprises sont libres d'interpréter ces principes et de mettre en place les mesures jugées nécessaires pour garantir le respect des exigences fixées par la loi. L'Association Française de Normalisation (AFNOR) recommande un espace minimum de travail de 10 mètres carrés par personne pour un bureau individuel, et de 15 mètres carrés pour un bureau collectif bruyant.[10] Les entreprises peuvent choisir ou non d'appliquer cette recommandation. « La DIMEX [Direction Immobilière d'Exploitation de l'entreprise] travaille plutôt sur du 7 ou 8 mètres carrés. Parfois même moins. »[11]. La suppression des bureaux individuels au profit de la création de bureaux ouverts et partagés permet de réduire les coûts immobiliers des entreprises par une diminution des mètres carrés.

Par ailleurs, l'open space provoque selon certains utilisateurs des effets pervers liés à un comportement de surveillance généralisée et mutuelle des salariés, semblable au concept de panoptique de Bentham[12]. Le contrôle social en open space s'exerce ainsi : « l'essentiel, c'est que l'on se sache surveillé. Le pouvoir est automatisé et désindividualisé, puisqu'il n'est pas vu. ». Les salariés intériorisent le fait qu'ils sont soumis en permanence au regard des autres et deviennent leur propre surveillant. Cette surveillance dépend de la place géographique occupée au sein de l'open space. En effet, il existerait des places stratégiques « où l'on est loin du passage ou bien plus proche de la fenêtre »[13]. Celles-ci sont réparties inégalement et ne font pas toujours l'objet d'un arbitrage justifié « parce que bah, c'est le dernier qui a la place la plus pourrie ! En faisant dos à la porte »[14]. L'un de nos interviewés reconnaît l'existence de « bonnes »[15] et de « moins bonnes »[16] places confirmant l'existence d'une typologie de places. En flex office, certains « ont changé leur façon de travailler en venant très tôt le matin pour prendre les meilleures places et laisser les autres se débrouiller»[17]. →

9 – Ibid.

10 – Norme AFNOR NF X35-102 - Décembre 1998.

11 – Entretien avec un cadre qui s'est préoccupé des risques, réalisé le 24 octobre 2019.

12 – Le principe de panoptique de Bentham correspond à l'idée d'une tour centrale qui permet à des personnes de surveiller d'autres personnes sans être vues. Ce concept est commenté par Michel Foucault dans son ouvrage Surveiller et Punir (1975).

13 – Entretien avec un cadre qui s'est préoccupé des risques, réalisé le 24 octobre 2019.

14 – Ibid. 15 – Ibid. 16 – Ibid. 17 – Ibid.

OPEN SPACE, PRODUCTIVITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL, UN MARIAGE IMPOSSIBLE ?

L'ancienneté et l'expérience seraient opérantes dans la répartition spatiale qui ne semble ni discutée ni régulée entre les utilisateurs : « comme tous les juniors, on les a installés direct à des bureaux côté couloir aux écrans bien exposés. Sonia avec trois ans d'expérience, est placée près de la fenêtre dos au mur. ». Alors même que l'open space vise à assouplir les distances hiérarchiques, cet espace de travail les entretient.

Le passage en espace de travail commun semble s'établir par étape. Un interviewé explique que « l'open space est l'avant dernière étape avant le passage au flex, le flex étant l'aboutissement »[18]. Dans l'entreprise étudiée, il semblerait y avoir une graduation dans l'aménagement de l'espace de travail consistant à passer de bureaux de huit à dix personnes, à un décloisonnement supérieur mais progressif. L'espace de travail tend à devenir de plus en plus collectif, ce qui semble être ressenti négativement. Un interviewé ne qualifie pas son espace de travail d'open space quand bien même celui-ci est partagé, comme si le terme était stigmatisant.

Travailler dans un espace de travail collectif fait l'objet d'un apprentissage au cours duquel les salariés doivent acquérir un certain nombre de compétences. Notre interviewé fait état des « aptitudes »[19] nécessaires : « l'autodiscipline » et la capacité à « garder une certaine concentration malgré tout ce qu'il se passe »[20]. Certains tentent de remédier aux interruptions permanentes et nuisances sonores en privilégiant le port du casque ou en développant d'autres stratégies[21]. Néanmoins, cet effort d'adaptation des comportements ne permet pas toujours de prévenir les conflits. Notre interviewé révèle que le bruit généré par les autres reste la principale source de tension : « heureusement ça en vient très rarement aux mains »[22]. Ces formes d'adaptabilités sont autant de compétences que les salariés doivent développer pour garantir le vivre ensemble et la productivité en open space. L'acquisition de ces compétences ne semble faire l'objet d'aucune reconnaissance ni d'aucun accompagnement.

CONCLUSION

Avec les nouvelles organisations du secteur tertiaire, l'open space s'est développé. Les entreprises encouragent une transition vers un mode de travail plus collaboratif qui serait permis par l'open space. Si les avantages financiers de ce type d'aménagement ne sont pas occultés, ils sont masqués par une communication sur un cadre de travail productif et convivial qui, dans notre étude ne se vérifie pas. En effet, nous remarquons une discordance entre les arguments diffusés par l'entreprise et l'expérience vécue des utilisateurs. Plus l'espace devient collectif et plus il semble générer des formes de souffrances. Les effets pervers produits par ce type d'espace demandent aux utilisateurs d'acquérir des compétences pour parvenir à travailler afin de s'adapter à la perte d'espace personnel, aux nuisances sonores, et à la pression exercée par un contrôle social entretenu par tous.

Avec la pandémie de la Covid-19, l'open space est devenu un possible foyer d'infection. Alors que les entreprises sont obligées de repenser leurs espaces et leurs façons de travailler, nous semblons assister à une revalorisation des espaces clos.

18 – Entretien avec un cadre qui a géré l'aménagement de l'espace de travail, réalisé le 15 novembre 2019.

19 – Ibid.

20 – Entretien avec un cadre qui s'est préoccupé des risques, réalisé le 24 octobre 2019.

21 – Mettre des bouchons d'oreilles, appliquer un filtre de confidentialité sur son écran d'ordinateur, etc.

22 – Entretien avec un cadre qui s'est préoccupé des risques, réalisé le 24 octobre 2019.

Références

Bevort, A. (2013). De Taylor au néo-management : quelle participation des salariés ? Participations, 5(1), 33.

Boltanski, L., et Chiapello, È. (2011). Le nouvel esprit du capitalisme. Paris : Gallimard, 150.

Chemin, A. (2012, 23 octobre). Dans la cage de l'open space. Le Monde. Consulté à l'adresse : https://www.lemonde.fr/culture/article/2012/10/18/dans-la-cage-de-l-open-space_1777656_3246.html.

D'Iribarne, A. (2013). Performance au travail : Et si tout commençait par vos bureaux ? Triel-sur-Seine, France : Italiques.

Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre). (2019, 22 mars). Existe-t-il une surface minimale pour un poste de travail ? – professionnels. Consulté à l'adresse : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F24505.

Isnards, A. D., et Zuber, T. (2008). L'open space m'a tuer. Paris : Hachette Littératures.

Ropert, P. (2018, 21 janvier). La société de surveillance de Foucault. Consulté à l'adresse : https://www.franceculture.fr/philosophie/la-societe-de-surveillance-de-foucault.

Vallery, G., Chaumon, M. E. B., Brangier, É., et Dubois, M. (2019). Psychologie du Travail et des Organisations. Paris, France : Dunod.

LE MAIL PROFESSIONNEL : UN GÉNÉRATEUR DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?

JEAN-CARLOS AKIBODE, JÉRÉMY CARDOSO,
GHISLAIN DELEPINE ET JAN-FANCH TAMIC

Le monde du travail, désormais fortement technicisé, connaît de nouvelles problématiques liées à l'usage des technologies numériques : hyperconnexion, porosité des sphères de vie, surcharge informationnelle, intensification des tâches, urgence… » (Boudokhane-Lima, F. et Felio, C., 2018). L'usage et la multiplication des mails dans la sphère professionnelle s'accompagnent de risques.

Selon une étude réalisée en 2015 par la société Adobe auprès de 1.600 cadres en Europe et aux États-Unis, les mails occupent une part dominante de leur journée. Cette étude montre que la multiplication des mails pousse les cadres à travailler en dehors des heures de travail. Ce dépassement du temps de travail constaté depuis 2015 dans le « rapport sur l'impact du numérique sur le travail », avait amené le gouvernement français à inclure la notion juridique de « droit à la déconnexion » pour concilier vie privée et vie professionnelle. Pourtant, un sondage de l'Institut Français de l'Opinion Publique a démontré en 2017, que malgré les dispositions mises en place, 78% des cadres continuent à consulter leurs mails professionnels en dehors des heures de travail.

Notre étude repose sur deux entretiens semi-directifs auprès de deux cadres, l'une appartenant à la fonction publique et l'autre à une entreprise privée. Les entretiens ont permis de préciser les caractéristiques des mails professionnels et les risques qui peuvent découler de leur usage, ce qui est l'objet de la première partie de notre article. La deuxième partie traitera des différentes stratégies de régulations employées par les cadres pour limiter leur stress face à cet outil.

EMAILS EN ENTREPRISE : CARACTÉRISTIQUES ET RISQUES ASSOCIÉS

Notre première enquêtée a une représentation négative des mails. Elle relève la « déshumanisation » qu'engendre la communication par mail. Selon elle, le mail peut véhiculer un sens « non intentionnel »[23], et le message écrit peut être mal interprété par le destinataire. Les ambiguïtés dégradent la communication et l'ambiance de travail. Notre première enquêtée manifeste une certaine prudence: « Je préfère téléphoner à mon interlocuteur pour être sûre que l'on se soit bien compris. Le côté humain dans le monde du travail se perd progressivement, c'est regrettable et semble amplifier les tensions au sein de mon organisation ». La perte de la relation humaine dans la communication par mail peut complexifier les échanges, et serait une des causes du grand nombre de mails envoyés par jour : les interlocuteurs les multipliant pour les éclaircir ou se corriger. Cependant, l'efficience du mail semble être ailleurs. En plus d'être « utile pour préparer des réunions »[25] ; le mail est utilisé pour des raisons de « traçabilité » et « d'assurance juridique ». « Le mail est souvent utilisé car il permet de garder une trace juridique dans les échanges »[26].

Les signaux sonores ou visuels émis par l'arrivée des mails, soustraient l'attention des cadres à leur tâche en provoquant une fragmentation de leur activité : « Être interrompu par des gens qui posent des questions connes du genre : « le 19 est-ce que tu es dispo à 14h?» alors qu'on est en train de faire autre chose, c'est une interruption dans l'attention qui est problématique… »[27]. Cette observation fait

23 – Entretien avec un cadre des finances publiques, réalisé le 1 octobre 2019.

24 – Ibid.

25 – Entretien avec un cadre d'une entreprise privée, réalisé le 5 octobre 2019.

26 – Entretien avec un cadre des finances publiques, réalisé le 1 octobre 2019.

27 – Entretien avec un cadre d'une entreprise privée, réalisé le 5 octobre 2019.

le lien avec un risque identifié : la surcharge. En plus de représenter une charge de travail supplémentaire, le mail ralentit l'exécution d'autres tâches qui risquent de s'accumuler. La surcharge informationnelle, et le stress dû à un sentiment d'urgence sont ainsi repérés comme les risques associés aux mails.

En fonction des situations et des périodes, la quantité de mails à traiter dans la journée peut varier. Par exemple, pour notre première enquêtée : « (...) ça peut être entre 40 et 50 mails par jour (...) »[28]. Mais également pour notre deuxième enquêté : « Habituellement je traite 100 mails par jour (...) »[29]. Ces chiffres nous donnent une idée de la quantité de mails que traite un cadre, en plus de ses missions quotidiennes.

Nos enquêtés font aussi ressortir une caractéristique intéressante du mail : la perte des frontières physiques. En effet le mail permet de communiquer n'importe où et n'importe quand. Notre étude révèle une porosité entre les différents temps de vie. Le mail peut être consulté aisément en dehors du lieu et des horaires de travail. Notre première enquêtée l'explicite : « On a de plus en plus de collègues qui, pour ne pas être noyés par les mails (...), ont pris l'habitude de consulter leurs mails le week-end ou à des horaires tardifs »[30]. Ainsi que notre second enquêté : « un cadre va aller consulter sa messagerie couramment pour ne pas être largué »[31]. →

28 – Entretien avec un cadre des finances publiques, réalisé le 1 octobre 2019.

29 – Entretien avec un cadre d'une entreprise privée, réalisé le 5 octobre 2019.

30 – Entretien avec un cadre des finances publiques, réalisé le 1 octobre 2019.

31 – Ibid.

LE MAIL PROFESSIONNEL : UN GÉNÉRATEUR DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?

→ Nous constatons que si les cadres que nous avons interrogés ont une représentation différente des mails, ils se rejoignent cependant sur les risques qui y sont liés : déshumanisation, morcellement de l'activité, surcharge de travail et stress associé.

FAIRE FACE AU STRESS, FAIRE FACE AUX OBJECTIFS. TEMPS DE VIE ET STRATÉGIE DE RÉGULATION

Les « stratégies de régulation » sont une notion issue de l'ergonomie du travail qui se définit par tous les moyens mis en œuvre par les salariés pour contourner une ou des contraintes au travail, prévues ou imprévues. La régulation peut être définie comme l'adaptation des modes opératoires, en fonction des objectifs et des moyens du salarié afin de retrouver un équilibre entre les demandes de l'organisation, les besoins et les envies du salarié. Les représentations subjectives de son travail et de son activité par le salarié prennent une place dans l'équilibre recherché par la régulation, avec la réappropriation de cette notion par l'école de la psychodynamique du travail, fondée par Christophe Dejours.

Aucun de nos deux enquêtés ne se plaint à son supérieur de la surcharge de travail, ils tentent de la réguler. Dans cette seconde partie nous évoquerons leurs méthodes et la forme que prennent leurs stratégies, en suivant la démarche des psychodynamiciens et en donnant une place aux représentations sociales de nos enquêtés.

Pour notre cadre du public, l'utilisation du mail représente une contrainte. Inquiète du stress que pourrait entraîner la porosité de la frontière entre sa vie privée et sa vie professionnelle, elle renforce cette frontière par des habitudes et des règles auxquelles elle s'astreint formellement. Les mails sont l'objet premier de cette stratégie. « (...) Je ne consulte jamais mes mails depuis mon domicile. Si la charge de travail le demande, il m'arrive de rester plus longtemps sur mon lieu de travail mais je souhaite disjoindre mes devoirs professionnels de mes devoirs privés »[32].

Notre enquêtée préfère sacrifier du temps de sa vie privée pour éviter de la dégrader en laissant sa vie professionnelle s'y introduire. « (...) Certes, mon temps passé à mon domicile diminue car je rentre plus tard le soir, mais il est important pour moi d'être dans la capacité de déconnecter totalement du travail quand j'en sors »[33]. Afin d'atténuer l'impact que le stress « permanent»[34] qu'elle ressent au travail pourrait avoir sur sa vie privée, elle intègre à cette dernière des activités dans lesquelles elle se libère, se « vide la tête»[35], « (...) En sortant du boulot, je pose mon cerveau professionnel (...) tout ce que je peux faire en dehors du boulot est pour moi une respiration, comme par exemple avoir une vie associative»[36].

Nous pouvons supposer que ces stratégies de régulation fonctionnent grâce à des ressources personnelles : un cadre familial stable et des repères clairs qui transparaissent lors de l'entretien.

Notre second enquêté n'a pas de représentation négative du mail. Il considère que c'est un outil formidable et un « gain de temps conséquent»[37]. Cependant il reconnaît que son « utilisation intempestive »[38] est un problème. Selon lui le mail n'est pas une contrainte, ce sont les emplois imparfaits qui le sont. Il attribue les difficultés liées à l'usage des mails, aux comportements ou aux caractères des salariés, et non à l'outil en lui-même : « (...) et puis certains, ils font exprès de pas y arriver, y'a du manque de volonté »[39].

Une de ses contraintes est de traiter un grand nombre de mails par jour. Face à cela, il régule de trois manières : d'une part il n'envoie pas de mails « inutiles »[40]. « Ça passe aussi par être attentif en réunion, (...) enfin j'veux dire, les mails pour demander une info, une date qu'on a déjà donné quatre fois en réunion c'est pas possible»[41]. D'autres part, il met en place une technique de traitement par priorisation de ses mails, basée sur des temps différenciés et des

32 – Entretien avec un cadre des finances publiques, réalisé le 1 octobre 2019.
33 – Ibid. 34 – Ibid. 35 – Ibid. 36 – Ibid.
37 – Entretien avec un cadre d'une entreprise privée, réalisé le 05 octobre 2019.
38 – Ibid.
39 – Entretien avec un cadre d'une entreprise privée, réalisé le 5 octobre 2019.
40 – Ibid. 41 – Ibid.

relances. « Les mails importants je réponds dans les deux jours (...) [sinon] J'attends une relance. Si au bout de deux semaines la personne m'a pas relancé, je l'enterre. »[42]. Il semble en surcharge et finira par nous dire à la fin de l'entretien : « Après les vacances, là je dois speeder, je traite deux cent mails par jour si je peux »[43]. Alors qu'à la question « combien de mails maximum traitez-vous par jour ? », il répondait plus tôt : «une centaine ». « Enfin disons que je ne suis pas complètement noyé en temps normal»[44], est une manière de dire qu'il l'est. L'idéalisation de sa méthode de traitement correspond à une forme de déni du poids réel de sa charge de travail.

Il accepte totalement la porosité de la frontière entre vie privée et vie professionnelle, ce qui est inclus dans sa stratégie de régulation. Il « optimise »[45] son temps et répartit sa charge de travail sur des plages horaires plus étendues et variées. Il est ravi du télétravail, qui lui permet d'emboiter ses activités professionnelles et privées. « Oui, le télétravail est une très bonne alternative pour moi, il me permet d'aller chercher mes enfants à l'école, mais également de réduire considérablement la durée passée dans les transports. »[46]. Cet effacement de la frontière entre vie privée et vie professionnelle lui profite, car il évite des pics d'engorgements, ce qui le conforte dans sa vision de compétent.

42 – Ibid. 43 – Ibid. 44 – Ibid. 45 – Ibid. 46 – Ibid.

CONCLUSION

Les échanges par mails sont source de risques dus à leurs différentes caractéristiques : l'ambiguïté qui existe moins dans les échanges oraux, la perturbation que provoque l'intrusion du mail dans l'activité de travail et le temps de traitement. Le stress et la dégradation des rapports humains au travail apparaissent comme les premières conséquences de ces risques.

Notre première enquêtée reconnaît le stress au travail et sépare drastiquement ses deux cercles de vie. Le second ne parle pas de stress, mais en réalité il l'atténue par des processus de rationalisation secondaire, en qualifiant les difficultés de faiblesses de stratégie de traitement. Il cherche à corriger ses opérations et améliorer ses performances sur la tâche.

En fonction des enquêtés les stratégies utilisées pour traiter les mails, comme pour prévenir la porosité entre la vie professionnelle et la vie privée divergent. L'une préfère créer une totale distinction entre la vie professionnelle et la vie privée, tandis que l'autre opte plutôt pour une répartition du temps plus opportuniste.

Ces distinctions peuvent s'expliquer par une différence générationnelle. L'appropriation des mails n'est pas semblable, elle varie en fonction de la maîtrise de l'outil. Notre cadre de la fonction publique, plus âgée, a connu son travail sans l'existence des mails. Elle a dû intégrer l'outil et apprendre à s'en servir. Cependant, elle a plus de recul pour évaluer les changements professionnels induits par les mails.

Le confinement actuel dû à une pandémie pourrait être propice à l'intensification des mails. Est-ce le cas ? On observe plutôt une multiplication d'appels téléphonique et vidéo, signe que les salariés comme les employeurs sont activement à la recherche d'autres moyens de communications.

Références

Boudokhane-Lima, F et Felio, C (2018, décembre). Les usages professionnels des TIC : des régulations à construire. Communication et organisation, 48, 139-150.

Daniellou, F. (1998). Peut-on être chercheur en ergonomie ? Actes du colloque Recherche et Ergonomie organisée par la Société d'Ergonomie de Langue Française.Toulouse. http://www.ergonomieself.org/rechergo98/html/Daniellou.html

Delelis, G., Christophe, V., Berjot, S. & Desombre, C. (2011, mai). Stratégies de régulation émotionnelle et de coping : quels liens ?. Bulletin de psychologie, 5(515), 471-479.

Entretien avec un cadre d'une entreprise privée, réalisé le 5 octobre 2019.

Entretien avec un cadre des finances publiques, réalisé le 1 octobre 2019.

Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J. et Kerguelen, A. (2001). Comprendre le travail pour le transformer. La pratique de l'ergonomie. Lyon : Editions de l'Anact.

IFOP. (2017, 1 août). Les cadres et l'hyper connexion - Vague 2. Consulté le 10 décembre 2019, à l'adresse https://www.ifop.com/publication/les-cadres-et-lhyper-connexion-vague-2/

Ministère du travail. (2018, 31 août). Droit à la déconnexion. Consulté le 17 avril 2020, à l'adresse https://travail-emploi.gouv.fr/archives/archives-courantes/loi-travail-2016/les-principales-mesures-de-la-loi-travail/article/droit-a-la-deconnexion.

Naragon, K. (2020, 17 avril). Email, We Just Can't Get Enough. Consulté le 17 avril 2020, à l'adresse : https://theblog.adobe.com/email/.

Pavageau, P. (2015, 16 septembre). L'impact du numérique sur le travail. Force ouvrière. Consulté le 17 avril 2020, à l'adresse : https://www.force-ouvriere.fr/l-impact-du-numerique-sur-le-travail.

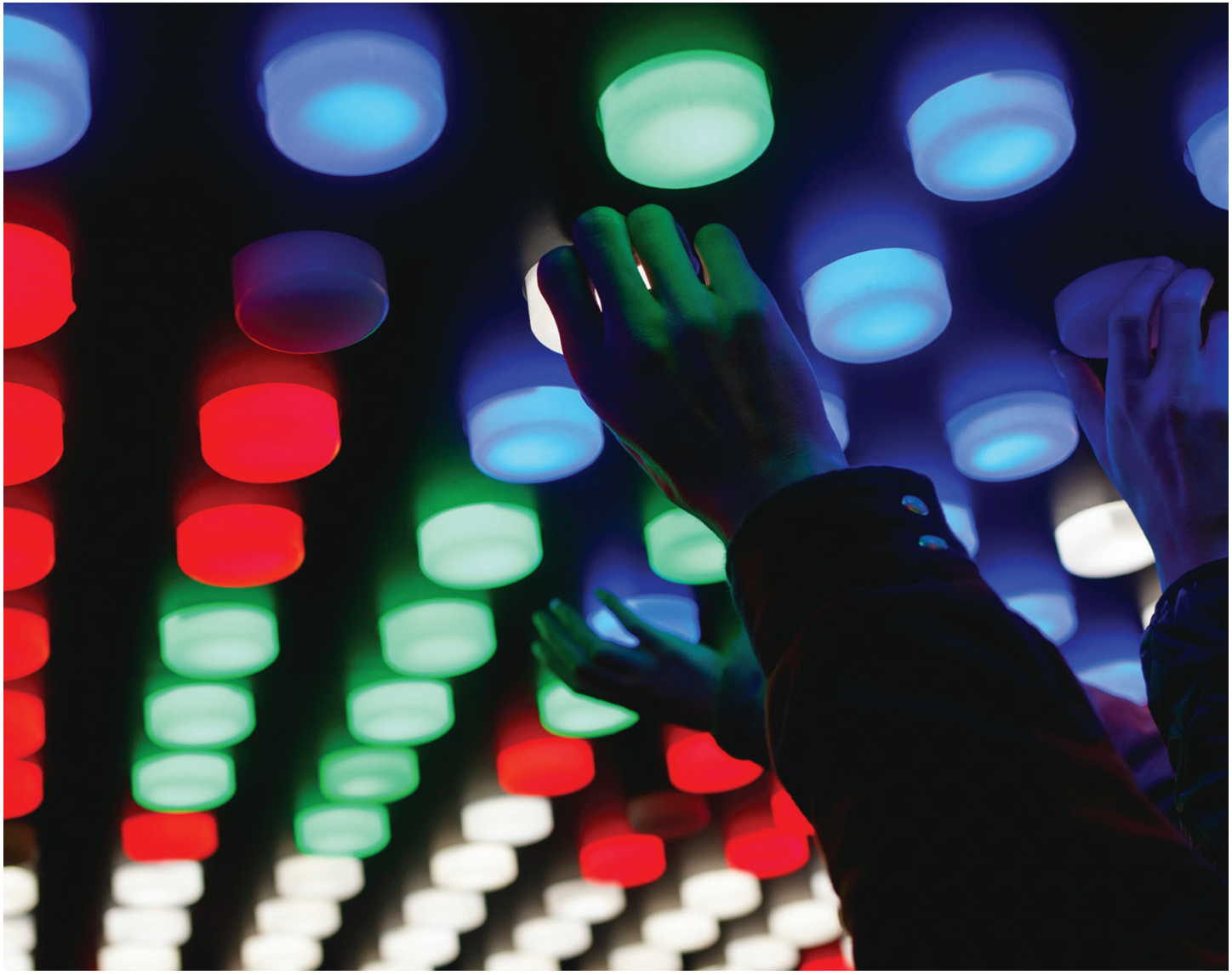

TÉLÉTRAVAIL ET RISQUES PROFESSIONNELS : QUELS ENJEUX POUR LES TRAVAILLEURS ?

ALEXANDRE BONTEMPS, RESHMI GOMES
ET HADRIEN HOURS-CANIVET

En 1970, Alvin Toffler, sociologue et futurologue américain écrit dans « Le choc du futur » : « L'une des choses les plus improductives de notre économie est de déplacer chaque matin des millions de personnes vers des zones de travail puis chaque soir vers leur domicile ». Il anticipe que la migration des bureaux de l'entreprise vers le domicile fera partie des grands changements du XXIe siècle. Cette hypothèse se confirme aujourd'hui ! En 2019, 29% des salariés du secteur privé, soit 700 000 de plus que l'année précédente, choisissent ce mode de travail selon une étude menée par l'Institut Français d'Opinion Publique et Malakoff Mederic Humanis publiée en janvier 2019[47].

Nous retiendrons la définition de l'article L.1222-9 du Code du travail, qui définit le télétravail comme « toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ». On distingue le télétravail « nomadique » (travail réalisé dans les transports, les hôtels...) du télétravail réalisé à domicile, qui est l'objet de notre article.

« L'ordonnance Macron » du 22 septembre 2017 régularise la situation des télétravailleurs mais de nombreux flous persistent. Mal connu et mal encadré, le télétravail fait naître de nouvelles problématiques comme la prise en compte des risques professionnels à domicile et certains risques psycho-sociaux. Nous étudierons dans un premier temps les risques d'accidents physiques domestiques (amiante, chute de plain-pied, brûlure, incendie...) pour ensuite nous intéresser aux risques d'ordres psychosociaux (isolement, pression, conciliation entre vie professionnelle et personnelle...).

Cet article s'appuie sur la lecture d'études scientifiques et sur l'analyse de deux entretiens semi-directifs réalisés avec deux managers pratiquant le télétravail. L'un est responsable de l'assistance technique de crise au sein de l'industrie nucléaire (entretien n°1) et l'autre exerce la gestion d'actifs immobiliers pour un groupe bancaire international (entretien n°2).

SÉCURITÉ PHYSIQUE DES TÉLÉTRAVAILLEURS À DOMICILE

Que ce soit dans le cadre du travail au bureau, à l'extérieur ou au domicile, l'employeur a pour obligation légale d'assurer la sécurité de ses employés durant ses heures de travail[48]. L'accident du travail[49] est un accident survenu quelle qu'en soit la cause à l'occasion de l'exécution d'une mission sous subordination hiérarchique. Selon l'Accord National Interprofessionnel du 19 juillet 2005, les télétravailleurs bénéficient des mêmes droits et avantages légaux et conventionnels que ceux applicables aux salariés travaillants dans les locaux. Seulement, lorsque le collaborateur télétravaille depuis son domicile, il devient difficile à l'employeur de « garder le contrôle » de l'environnement et de le sécuriser. De plus, il est malaisé de faire la distinction entre accident domestique et accident du travail au domicile.

Les textes juridiques peu adaptés, la complexité des situations et la faible communication des institutions laissent les managers indécis. Ils préfèrent le télétravail informel, basé sur un accord tacite : « Oh tu sais je préfère gérer ça directement avec mon équipe, je ne vais pas m'occuper des contrats. Je marche à la confiance et pour l'instant, ça nous a toujours réussi. »[50].

Nous remarquons que, selon les fonctions exercées, les managers ont plus ou moins de connaissances des risques au domicile. Certains banalisent le risque physique du télétravailleur : « Oui il existe des risques mais comme partout. Je veux dire quand tu marches dans la rue tu peux tomber, te faire renverser... On n'évite pas l'inévitable et si je raisonne comme ça on ne peut plus travailler »[51]. Les missions professionnelles du second enquêté sont de vérifier et prévenir les risques encourus dans des en-

48 – Code du travail - Article L4121-1

49 – Code de la sécurité sociale - Article L411-1

50 – Entretien avec un responsable de la gestion d'actifs immobiliers pour un groupe bancaire international (entretien n°2), réalisé le 31 octobre 2019.

51 – Entretien avec un responsable de l'assistance technique de crise au sein de l'industrie nucléaire (entretien n°1), réalisé le 10 octobre 2019.

vironnements de travail, il évoque des risques que le premier enquêté semble oublier comme la présence d'amiante au domicile des collaborateurs, la vétusté des installations électriques… Malgré toutes les précautions prises par un employé, cela n'empêche pas un accident domestique de se produire. Même le premier enquêté reconnait la possibilité d'accident domestique : « Récemment j'ai eu un accident au pied en montant les escaliers. »[52]. Ainsi, une certaine nuance apparaît dans nos données d'entretiens. L'un est conscient des risques encourus par le télétravailleur à domicile tandis que l'autre les découvre malgré lui. La sécurité au domicile apparait comme une notion qui rassure aussi bien manager et télétravailleur mais qui peut se révéler illusoire. Malgré cet aspect sécurisant du télétravail à domicile, l'Organisation Mondiale de la Santé[53] rappelle qu'en France, chaque année, on dénombre 21 000 décès ainsi que plusieurs millions de recours aux urgences suite à un accident domestique. Les deux enquêtés se rejoignent sur le fait que le télétravail réduit les risques d'accidents liés aux trajets domicile - lieu de travail, qui constituent le plus de décès selon le tableau de sinistralité accidents de trajets 2018, suivant la Nomenclature d'Activités Françaises sur le site de l'Assurance Maladie en ligne, Ameli.fr.

Par ailleurs, les risques physiques ne sont pas les seuls encourus, des risques psycho-sociaux sont aussi possibles.

52 - Ibid.

53 - Santé Publique France. (2019, 4 juillet). Traumatismes. Consulté à l'adresse : https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes.

TÉLÉTRAVAIL ET RISQUES PROFESSIONNELS : QUELS ENJEUX POUR LES TRAVAILLEURS ?

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX DES TÉLÉ-TRAVAILLEURS À DOMICILE

Le droit au télétravail vise « d'accroître le bien-être des salariés : baisse de la fatigue due aux déplacements pendulaires, contexte de travail moins stressant, meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée ». Comment le télétravail peut-il devenir générateur de risques psychosociaux tel que le stress et ainsi apparaitre en décalage avec ces objectifs annoncés ?

Tout d'abord, la réduction drastique des interactions entre salariés lorsque le télétravail est pratiqué plus de trois fois par semaine, sur une longue période ou à temps plein comme pendant la pandémie de la Covid-19, peut entraîner des risques psychosociaux comme l'anxiété ou la perte du sentiment d'appartenance à l'entreprise. L'isolement social peut être à l'origine d'une augmentation de tensions. N'étant pas dans un environnement de travail interactif, certains mécanismes de régulation des émotions viennent à disparaître et un climat anxiogène peut s'installer : « En télétravail je suis tout seul, et quand la pression monte il n'y a rien qui peut m'aider. Il faudrait dans ce cas appeler un collègue, lui en parler, mais personne ne fait ça»[54]. De plus, la perte d'une « identité partagée » serait directement liée au « risque d'isolement » du télétravailleur dû à sa distance physique avec ses collègues et son entreprise : « l'effet corporate » disparaît, la cohésion du groupe et la notion d'équipe n'existe plus »[55].

L'organisation semble devoir passer par « une plus grande autonomie du télétravailleur »[56]. Cependant, le télétravail conduit dans certains cas à l'instauration d'une nouvelle forme de « contrôle » du salarié : « Je contrôle un peu ceux qui bossent à la maison en regardant s'ils sont connectés ou pas, les outils informatiques sont très pratiques pour ça »[57]. Les technologies de l'information et de la communication deviennent alors les alliés d'un nouveau type de management et permettent d'exercer une certaine pression : « quand je les appelle, ils doivent me répondre »[58]. Une certaine tension entre contrôle et confiance ressort de nos entretiens.

Les managers ne permettraient qu'aux collaborateurs de confiance de télétravailler, mais la notion de confiance apparait relative dans le cadre de l'entretien numéro deux : il dit autoriser les employés en qui il a confiance à télétravailler mais contrôle le temps de connexion de ces derniers.

Afin de renforcer ce lien de confiance avec leur responsable et parce qu'ils se sentent redevables de cette autorisation de télétravailler, les salariés sont prêts à se donner davantage et à se surmener afin de satisfaire les attentes de leur manager. A l'instar de nos enquêtés, cela implique de travailler hors horaires à domicile, ce qui conduit Emilie Vayre, professeure de psychologie du travail et des organisations, à proposer la notion d'extension du travail : « je travaille parfois plus et plus longtemps le soir dans le cadre du télétravail »[59].

54 - Entretien avec un responsable de l'assistance technique de crise au sein de l'industrie nucléaire (entretien n°1), réalisé le 10 octobre 2019.

55 - Ibid.

56 - Entretien avec un responsable de la gestion d'actifs immobiliers pour un groupe bancaire international (entretien n°2), réalisé le 31 octobre 2019.

57 - Ibid. **58 -** Ibid.

59 - Entretien avec un responsable de la gestion d'actifs immobiliers pour un groupe bancaire international (entretien n°2), réalisé le 31 octobre 2019.

CONCLUSION

Même si le télétravail est mis en place, des questions restent en suspens. Les risques d'accidents physiques font l'objet de déni ou de minimisation du risque. Des formations peuvent être dispensées pour prévenir ces risques et protéger les télétravailleurs mais elles sont peu sollicitées ou suivies. D'autre part, le télétravail est une pratique pouvant favoriser certains risques psycho-sociaux tel que la perte du sentiment d'appartenance à l'entreprise, l'isolement d'avec les autres collaborateurs ou une perte de confiance dans le lien hiérarchique. Des pratiques de contrôle du télétravail peuvent être instaurées et nuisent à l'autonomie du télétravailleur ainsi qu'à la qualité de ses liens avec la hiérarchie, d'où une tension entre contrôle du travail, autonomie du télétravailleur et confiance mutuelle.

Après plusieurs mois de confinement dû à la Covid-19 et une forte incitation voire une obligation de télétravail à domicile, plusieurs études ont été menées quant aux répercussions physiques et psychologiques sur les télétravailleurs. L'une d'entre elle fait le constat que 44% des télétravailleurs sont en souffrance et qu'une crise de confiance managériale semble se dessiner avec l'apparition de pratiques telles que le traçage des connexions. D'autres études soulignent au contraire les bienfaits du télétravail en période de confinement comme l'émergence d'un management « reposant sur la confiance, la délégation de responsabilités, (...) l'initiative et le respect de la conciliation entre vie professionnelle et personnelle ». Les conclusions sur ce mode de travail ne peuvent donc être tirées trop rapidement, une prise de recul est nécessaire.

Références

Aguilera, A., Lethiais, V., Rallet, A., et Proulhac, L. (2016). Le télétravail, un objet sans désir ? Revue d'Économie Régionale & Urbaine, (1), 245-266.

Ameli. (s.d). Assuré. Consulté le 15 avril 2020, à l'adresse : https://www.ameli.fr/.

Bissuel, B. (2020, 1 mai). Une conversion au télétravail plutôt réussie, selon une étude. Le Monde. Consulté à l'adresse : https://www.lemonde.fr/emploi/article/2020/05/01/une-conversion-au-teletravail-plutot-reussie-selon-une-etude_6038352_1698637.html.

Code du travail - Article L4121-1 | Legifrance. (2017, 1 octobre). Consulté à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000035640828&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20171001

Code de la sécurité sociale - Article L411-1 | Legifrance. (2020, 3 mai). Consulté à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006742977&cidTexte=LEGITEXT000006073189

Entretien avec un responsable de la gestion d'actifs immobiliers pour un groupe bancaire international, réalisé le 31 octobre 2019.

Entretien avec un responsable de l'assistance technique de crise au sein de l'industrie nucléaire, réalisé le 10 octobre 2019.

Opinion way. (2020, 20 avril). Santé psychologique des salariés et confinement [Communiqué de presse]. Consulté à l'adresse : shorturl.at/IMS03.

Rosenweg, D. (2019b, 20 février). Le télétravail progresse : déjà 5,2 millions de salariés concernés. Le Parisien. Consulté à l'adresse : http://www.leparisien.fr/economie/le-teletravail-progresse-deja-5-2-millions-de-salaries-concernes-20-02-2019-8015883.php.

Santé Publique France. (2019, 4 juillet). Traumatismes. Consulté à l'adresse : https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes.

Toffler. A (1987). Le choc du futur (2e éd.). France : Gallimard.

Vayre, E. (2019). Les incidences du télétravail sur le travailleur dans les domaines professionnel, familial et social. Le travail humain, 1(82), 1-39.

RESTRUCTURATION ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX CHEZ LES CADRES : QUAND L'INTENSIFICATION ET LA PERTE DE SENS DU TRAVAIL MÈNENT À L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

DJAMILA AKBARALY, MERIEM BOUDJENNAH ET PAULINE DUPONCHEL

En 2006, l'un des groupes leader mondial de la gestion aéroportuaire, initialement détenu à 100 % par l'État Français, est introduit en bourse. L'objectif était de réduire l'endettement de l'État tout en gardant une part importante du capital, ainsi, en 12 ans, le capital détenu par l'État français passe à 50.3 %. En avril 2019, a eu lieu un vote pour la privatisation du capital restant. Cette décision est source d'interrogation et d'incertitude pour les presque 6 500 employés du groupe, alors qu'ils ont vu leurs effectifs se réduire de 1 500 employés depuis 2005.

La pression concurrentielle soumet les entreprises à des processus permanents de réorganisations et de changements de nature et d'ampleur diverses. Régulièrement utilisées, pour maximiser la performance économique et la compétitivité de l'entreprise, les restructurations peuvent avoir un impact important sur la santé des salariés et notamment des cadres. Les phénomènes de restructuration entraînent suppressions d'emplois, montée du chômage et augmentent la précarité. Les répercussions sur l'emploi ne sont pas les seules conséquences de ces processus ; les réorganisations d'entreprises entraînent une intensification du travail chez les cadres, créant un terrain favorable à l'apparition de risques psychosociaux. Ainsi, leur dévouement et leur engagement peuvent les mener à des situations de stress et de fatigue intense où ils se retrouvent dans un état d'épuisement physique, émotionnel et mental, c'est-à-dire avec un risque de burn-out.

Dans ce travail, nous partirons de l'hypothèse, selon laquelle les restructurations d'entreprises créent un terrain favorable à l'apparition de l'état d'épuisement professionnel chez les cadres, plus communément dénommé burn-out. Afin de vérifier notre hypothèse, dans un premier temps nous analyserons le rôle de la communication dans les restructurations d'entreprises et les risques qui peuvent en découler si celle-ci est déficiente. Dans un second temps, nous étudierons le rapport entre l'intensification de l'activité et l'épuisement professionnel, conséquence des restructurations d'entreprise.

Dans cette étude, notre démarche méthodologique repose sur une analyse documentaire (une quinzaine d'articles, rapports universitaires et scientifiques) et sur des entretiens semi-directifs, menés avec un cadre expertise incendie et un cadre en prévention santé-sécurité au travail.

LE RÔLE DE LA COMMUNICATION : ENTRE INCERTITUDE ET SOUS-ESTIMATION DU RISQUE DE BURN-OUT

La communication constitue un enjeu important des restructurations d'entreprise. Les phénomènes de « communication sélective », où l'entreprise occulte volontairement des informations, font naître des tensions et des questionnements chez les salariés. Au cours de nos entretiens, nos enquêtés nous confient : « nous avons été mis devant le fait accompli sans qu'on nous demande notre avis », l'enquêté 2 reconnaît : « je trouve qu'il y a un manque volontaire de transparence et de sincérité. On nous laisse volontairement en dehors des discussions ». Ces situations peuvent se traduire par une perte de sens dans le travail et renforcer les incertitudes, déjà générées par les changements organisationnels liés à la restructuration. Ainsi, le management peu participatif et la communication lacunaire et peu participative que nous observons sur notre terrain et le malaise créé chez nos enquêtés contribuent au risque d'apparition de l'état de burn-out chez les salariés du groupe.

De plus, la communication d'entreprise tend à mobiliser les employés pour la réussite des restructurations en visant leur implication dans l'entreprise. Cet engagement, que nous retrouvons chez nos enquêtés, peut mener les salariés à une certaine forme de déni de leur situation. Dès lors, le risque de burn-out par le salarié est sous-estimé. De manière générale, il existe un manque de connaissances du

risque de burn-out par les salariés français[60]. Si les salariés reconnaissent l'existence et la gravité de ce risque, ils ont tendance à l'attribuer à des facteurs internes : ils se considèrent comme étant la source de leurs troubles. C'est un comportement adopté afin d'éviter d'être perçu comme défaillant par ses pairs. De plus, ce risque de burn-out est souvent invisibilisé, voir dénié par l'entreprise. Notre enquêté 2, durant l'entretien nous a fait part d'un suicide qui a eu lieu en 2019 : « [...] c'était un chef d'atelier. Sa famille a porté plainte pour harcèlement et homicide involontaire contre le groupe ». Ce suicide, pour lequel l'entreprise est mise en cause, nous apparaît comme un signe possible de burn-out ignoré.

RESTRUCTURATION D'ENTREPRISE ET INTENSIFICATION DU TRAVAIL

Notre terrain se trouve actuellement en situation de restructuration compétitive. Un des premiers objectifs des restructurations de compétitivité est de baisser l'effectif du personnel afin de dégager des marges financières à court terme, sans que les charges globales de travail ne soient allégées avec la même ampleur. Cette stratégie de micromisation[61] (ou downsizing), utilisée sur notre terrain, conduit à une intensification de la charge de travail de nos enquêtés. Un cadre nous confie que : « la charge de travail ne cesse d'augmenter », une autre collaboratrice complète : « J'en suis désormais à gérer 17 directions, contre 14 avant le début des restructurations. Mon périmètre s'est agrandi et le travail et les analyses qui vont avec également». Ainsi, nous observons sur notre terrain, que l'organisation du travail des cadres semble incompatible avec les rythmes biologiques et laisse peu de place à un accomplissement personnel hors du temps de travail, la notion de travail soutenable est donc très peu ou pas appliqué par l'entreprise dans le cadre de ses restructurations successives. Ces difficultés, rencontrées par nos enquêtés, comme par les autres salariés du groupe, sont des sources majeures de stress comme nous le confirme notre premier enquêté : « Oui, il y a un stress supplémentaire. Parce que la charge est plus forte. ». Notre enquêté 2, inconsciemment, nous a montré des signaux de stress durant l'échange par des rires nerveux, ou encore des tics corporels.

En France, près de 2 salariés sur 10 sont victimes du burn-out. Le syndrome d'épuisement professionnel, non reconnu en tant que tel comme maladie professionnelle, est une réaction consécutive à des situations de stress professionnel chronique dans lesquelles les salariés ressentent un écart trop important entre leurs attentes et la réalité du travail[62]. Ces réactions consécutives se caractérisent par des troubles fonctionnels de l'activité cérébrale dont les manifestations peuvent être d'ordre émotionnel, cognitif, physique, comportemental ou encore motivationnel. Notre enquêté 2, nous indique implicitement, avoir rencontré certaines de ces manifestations : «ce que j'ai pu remarquer, c'est l'augmentation des crises de larmes et cela va aller jusqu'à des altercations orales, et même physiques au sein des équipes, ce qui est nouveau». Nous constatons, d'après la lecture scientifique et universitaire, que nous retrouvons des facteurs d'apparition du burn-out chez nos enquêtés. →

60 - Startup Moodwork (2019, juillet). Etude sur les risques du burn-out.

61 - Opération de restructuration d'une entreprise ou d'un service qui repose sur la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques intermédiaires et/ou de la taille des groupes ou unités opérationnels, afin de rendre l'ensemble du système plus compétitif, plus productif et donc plus rentable.

62 - Définition de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

RESTRUCTURATION ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX CHEZ LES CADRES : QUAND L'INTENSIFICATION ET LA PERTE DE SENS DU TRAVAIL MÈNENT À L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs de risques les plus fréquents sont caractérisés par de fortes exigences quantitatives (charge de travail, rendement, pression temporelle, masse d'informations à traiter…), l'inadaptation des horaires de travail aux rythmes biologiques, à la vie sociale et familiale, de nouveaux modes d'organisation (flux tendu, polyvalence, cumul de postes…) ou encore un management peu participatif, déficient, comme nous le mentionne l'enquêté 1 : « pour le moment nous ne sommes au courant de rien. À mon avis les grands managers eux doivent avoir plus d'informations. Mais bon qu'ils nous transmettent les informations c'est autre chose». Nous retrouvons chez nos enquêtés l'écart entre la représentation qu'ils ont de leur métier, de ce qu'ils doivent réaliser, et la réalité de leur quotidien, de leur charge de travail, notre enquêté 2 nous indique : « je dois faire l'impasse sur des sujets, car je n'ai pas le temps à moi toute seule de tout gérer ».

CONCLUSION

In fine, bien que de nombreux signes identifiés par des psychologues cliniciens, peuvent alerter et faire office de prévention du risque de burn-out, notamment chez les cadres, le burn-out n'est toujours pas reconnu comme une maladie professionnelle. Le questionnaire de Robert Karasek, sociologue et psychologue américain, permet, de déceler ces signes, à travers une grille de questions simples et une cotation chiffrée. Les questions ciblent notamment la latitude décisionnelle, la demande psychologique et le soutien social au travail, et, permettent en fonction des résultats de mettre en lumière les facteurs de risque et les sujets sensibles.

Les facteurs exogènes, comme l'intensification de la charge de travail et la perte de sens, ne sont pas les seuls mis en cause, il existe également des facteurs endogènes, propres au salarié, puisque son implication dans son travail est tel qu'il peut rentrer dans une phase de déni et être le protagoniste de sa propre perte de moyens.

Dans le cadre des restructurations d'entreprise, la communication fait partie intégrante du processus. Le manque de communication peut donner lieu à une perte de sens pour le salarié, qui ne se sent pas reconnu par son entreprise et ne comprend plus ses actions. Peut s'ajouter à cela, des suppressions de postes et donc une baisse d'effectif, engendrant une intensification de la charge de travail pour les salariés restants. Ces différents facteurs de risque associés, sont générateurs de stress chronique, qui favorise le risque d'apparition du burn-out.

La crise sanitaire actuelle de la Covid-19, fait naître de nouvelles interrogations quant aux restructurations et leurs conséquences. Nous sommes aux prémices d'une crise économique de grande envergure, mettant en danger les entreprises françaises. Pour survivre, elles pratiquent des restructurations de crise, qui ont la particularité d'être soudaines, à dynamique rapide et nécessaires pour la survie de l'entreprise, contrairement aux restructurations de compétitivité qui, elles, sont envisagées pour augmenter les bénéfices d'une entreprise. Certaines compagnies aériennes risquent d'être temporairement nationalisées par l'État, afin d'être sauvées de la faillite. L'incertitude plane donc sur la suite des évènements, puisque le secteur aéronautique est en grande souffrance, et, ne récupèrera le manque à gagner causé par la crise sanitaire que fin 2022 dans les scénarios les plus optimistes.

Références

Beaujolin-Bellet, R. et Schmidt, G. (2012). Les effets des restructurations : complexité et contingence. Dans : Rachel Beaujolin-Bellet éd., Les restructurations d'entreprises (pp. 67-96). Paris: La Découverte.

Cascio, W. (2002). Strategies for Responsible Restructuring. The Academy of Management Executive (1993-2005), 16(3), 80-91.

Goanec, M. G., (2019). Avant la privatisation, ADP laisse prospérer la souffrance de ses salariés. Médiapart. Consulté à l'adresse : https://www.mediapart.fr/journal/france/081019/avant-la-privatisation-adp-laisse-prosperer-la-souffrance-de-ses-salaries.

Meier, O. et Schier, G.(2005). La communication interne dans le cas des restructurations post-acquisition. Vie & sciences de l'entreprise, 168 - 169(3), 108-120.

Morrow, M. I. J. (2003). Responsible Restructuring: Creative and Profitable Alternatives to Layoffs. Personnel Psychology, 56(3), 788-791.

Peze, M. P. (2017). Le burn-out pour les nuls (Pour les Nuls Santé / Bien-être / Famille éd.). Paris, France : Pour les nuls.

Peze, M. P. (2019). Burnout partout, burnout nulle part (Présenté à Café Santé Travail), Paris, France. Consulté à l'adresse https://www.youtube.com/watch?v=vPxK1gYZGIg.

Startup Moodwork. (2019, juillet). Etude sur les risques du burn-out.

Van Compernol, H. V. C., Legrand, L. J.-J., et Denève, C. D. (2015). Restructurations : Regard sur ses répercussions humaines et organisationnelles. In P. S. Sarnin, R. K. Kouabenan, M.-E. B. C. Bobillier Chaumon, M. B. Dubois, et J. V.-R. Vacherand-Revel (Éd.), Santé et bien-être au travail : des méthodes d'analyse aux actions de prévention (p. 245 255). Paris, France : L'Harmattan.

Vénara, P. (2011). Prévenir et accompagner le burn-out en entreprise. Dans : , M. Delbrouck, Comment traiter le burn-out: Principes de prise en charge du syndrome d'épuisement professionnel (pp. 225-273). Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur.

L'EXPOSITION AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL DES SOUS-TRAITANTS DANS LE SECTEUR DU BTP : ENTRE LA SÉCURITÉ PRESCRITE ET RÉELLE

TAOUS AMEZA, BENOÎT CATTELIN
ET CLÉMENT COURILLEAU

« *Une réelle méconnaissance des ouvriers en intérim en matière de sécurité en plus d'être très fortement exposés à des contraintes physiques liées à leur poste* » relevait en octobre 2018 une étude de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) pour le ministère du travail. Il s'agit de surcroît d'un secteur important dans l'emploi d'intérimaires. La DARES a constaté que le risque d'accident du travail dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) a l'indice de gravité le plus élevé et touche particulièrement les employés d'entreprises externes. L'objectif de cette recherche est d'étudier pourquoi le nombre d'accidents du travail est plus élevé pour des salariés de sous-traitants dans le secteur du BTP ?

Pour étudier la sécurité prescrite avec celle réellement appliquée sur le chantier, nous avons cherché à comprendre tout d'abord comment sont réalisées les procédures de sécurité. Nous avons ensuite étudié l'application de ces procédures afin de trouver les causes de ce décalage.

Cette recherche repose sur deux entretiens semi-directifs menés avec un responsable de prévention et un assistant chef de chantier travaillant sur le même site d'une grande entreprise française de BTP. Ces entretiens ont eu lieu sur le site en travaux, un bâtiment historique en rénovation en plein cœur de Paris qui mobilise plus de 200 ouvriers.

SÉCURITÉ PRESCRITE QUI PEINE À S'APPLIQUER SUR LE TERRAIN

L'entreprise de BTP étudiée met en place deux types d'accueil des prestataires externes à leur arrivée dans l'entreprise. Le chef de chantier leur présente à l'oral avec support écrit les risques auxquels ils seront exposés sur leur poste de travail ainsi que les consignes d'évacuation incendie, la circulation du site et le rôle des sauveteurs secouristes du travail. Cependant, aucun tour de chantier n'est effectué avec les ouvriers. Les salariés sont ensuite testés sur leur compréhension des consignes de sécurité avec un questionnaire. Ce questionnaire est en réalité très simple et peut être recommencé autant de fois que nécessaire. Il sert surtout d'élément écrit servant à dégager la responsabilité de l'entreprise en cas d'accident. Malgré les procédures existantes, il ressort de notre entretien avec le responsable de prévention que le personnel externe est considéré par l'entreprise comme « sensible ». Pour le préventeur des risques enquêté « le cœur [des accidents], c'est le comportement humain»[63], la cause des accidents serait le non-respect des consignes par les ouvriers. Pourtant, nous savons aujourd'hui que ce n'est pas le cas. Christophe Dejours, psychologue du travail constate que dans une structure où les employés sont disciplinés mais ne font que suivre les prescriptions, des dysfonctionnements peuvent apparaître en raison du manque de « l'intelligence au travail ». Cette dernière est la capacité de subvertir certaines prescriptions afin que le système fonctionne. Elle s'acquiert avec l'expérience face aux difficultés du travail. Christophe Dejours souligne que les salariés en contrat court ne peuvent pas développer leur intelligence au travail du fait de cette durée qui ne leur permet pas d'acquérir une habitude de travail. Le fait de changer en permanence de chan-

63 – Entretien avec le responsable de prévention de l'entreprise de BTP, réalisé le 05 novembre 2019.

tier ne permet pas de subvertir les règles et de s'approprier les risques. On retrouve cette problématique dans le propos de l'assistant chef de chantier pour qui les dispositions prescrites ont du mal à s'appliquer sur le terrain pour des raisons économiques, d'effectifs et de délais : « [...] ce qu'on nous demande sur papier est impossible à mettre en œuvre [...] plusieurs facteurs: le temps, l'argent et les ressources.[...] Généralement tous les gens qui sont compétents sont déjà réservés sur des sites »[64]. Ces difficultés économiques et humaines conduisent à la précarisation de l'emploi : réduire le coût du chantier passe par le remplacement des contrats durables par des contrats courts.

La sécurité des sous-traitants est organisée par un plan de prévention rédigé par le responsable enquêté. Ce plan décrit la politique sécurité de l'entreprise et il est centré sur la tâche à accomplir. Or, dans le cas de tâches accomplies par les sous-traitants, les salariés de l'entreprise d'accueil ne sont pas leurs responsables directs. Cette intrication hiérarchique rend plus difficile la communication et donc l'application de la politique sécurité : elle peut être la cause de certains risques. L'entreprise d'accueil fait parvenir à l'entreprise sous-traitante les documents de prévention des risques professionnels. En raison de cette complexité, l'information ne descend pas jusqu'à l'ouvrier. De même, la procédure pour faire remonter les anomalies est fastidieuse et peut avoir de lourdes conséquences pour le chantier. « On n'est pas assez stricts. [...] parce qu'on n'est pas décideurs sur le chantier [...] la volonté des préventeurs de [l'entreprise] c'est de ne pas faire la police »[65]. Les chefs de chantier ne disposent pas du temps nécessaire pour effectuer des contrôles sur ces salariés fragiles. Le sous-traitant n'a pas le budget pour les réaliser lui-même[66]. Au final, lorsqu'un manquement à la sécurité[67] d'un sous-traitant est identifié par l'entreprise d'accueil lors de visites hebdomadaires sur le chantier, celle-ci ne se contente que d'une intervention orale : « À partir de là il y a un contrôle mais c'est une vérification visuelle. Si on voit une personne qui ne porte pas ses EPI [Équipements de Protection Individuelle], on lui signalera mais sans plus et ce n'est pas acté.»[68]. Sanctionner l'ouvrier sous-traitant en l'excluant du chantier revient à prendre une journée de retard. Vouloir éviter ce genre de management autocratique avec la volonté de l'entreprise d'accueil de « ne pas faire la police » entraîne un « laissez-faire » concernant la sécurité.

64 – Entretien avec l'assistant chef de chantier de l'entreprise de BTP, réalisé le 28 novembre 2019.

65 – Ibid.

66 – Les entreprises de petite taille n'ont pas toujours de service de prévention ou de responsable Hygiène Sécurité Environnement.

67 – Nous entendons par manquement toute faute sans impact ou avec un impact très limité. Par exemple des Équipements de Protection Individuelle non adaptés ou non portés sans que cela n'ait conduit à un accident.

68 – Entretien avec l'assistant chef de chantier de l'entreprise de BTP, réalisé le 28 novembre 2019.

L'EXPOSITION AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL DES SOUS-TRAITANTS DANS LE SECTEUR DU BTP : ENTRE LA SÉCURITÉ PRESCRITE ET RÉELLE

ANALYSE DES CAUSES D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL

La sécurité prescrite est idéale sur le papier mais la réalité du chantier pose de nombreux soucis organisationnels. Pour illustrer le décalage qui existe entre la sécurité prescrite et la sécurité réelle, nous allons analyser ici un exemple d'accident du travail subi par un électricien d'une entreprise sous-traitante, qui nous a été décrit par le responsable de prévention. En voulant modifier un chemin de câble, il en a soulevé un autre sous haute tension avec un tournevis. Celui-ci a ripé et a endommagé le câble, ce qui a provoqué un flash électrique d'une puissance importante, créant un court-circuit. La chaleur a alors fait fondre une partie du métal du câble et du tournevis qui furent projetés violemment sur l'électricien. C'est l'utilisation d'outils isolants et le port des gants adaptés à ces forts courants qui lui ont sauvé la vie. Il a néanmoins de sévères brûlures sur ses bras et la partie haute de son corps. Cet accident aurait pu être plus grave s'il n'avait pas porté ses EPI qui l'ont protégé de l'électrocution. Pour le préventeur : « C'est un sous-traitant donc il avait une autonomie [...]. On les suppose compétents et autonomes, [...] On lui avait dit que les câbles étaient sous tension, il s'était protégé mais il a choisi d'écarter les câbles avec un tournevis [...]. Il connaît le risque, on lui avait parlé du sujet »[69].

Cet accident peut être étudié sous l'angle de la « banalisation de la perception des risques ». Il s'agit d'une perte de sensibilité due à une habitude et des facteurs externes (tels que des délais) qui accroît l'exposition du salarié aux risques. La première échelle de banalisation se trouve au niveau du préventeur qui ne prête plus attention aux tâches incompatibles avec les plans de prévention qu'il rédige et les formations mises en place par l'entreprise. Toutes ces procédures se présentent sur papier mais ne sont pas forcément mises en place.

Les plans de prévention ne peuvent pas toujours être appliqués et des failles dans la sécurité apparaissent et passent, pour certaines, inaperçues. Cette situation est donc favorable à l'avènement d'accidents. Les sous-traitants faisant l'objet d'une sélection prenant en compte la sécurité dans le cahier des charges, la faute est systématiquement rejetée vers le salarié ou le sous-traitant. « C'est aussi un manque de professionnalisme, c'est vraiment du comportement humain »[70], déclarait le préventeur, oubliant que son rôle devrait prendre en compte ce type de risques.

La seconde échelle de banalisation se fait au niveau de l'ouvrier. Dans notre exemple, l'électricien était soumis à plusieurs contraintes. Il n'avait pas pu couper l'alimentation du câble sur lequel il travaillait car cela aurait causé un arrêt des serveurs informatiques qui y étaient raccordés. Le délai fixé par le client pour tout le chantier crée une pression qui se répercute sur les ouvriers. Il devait réaliser son travail dans un délai très court car d'autres corps de métiers devaient passer après lui. Avec cette pression, il a perdu son attention face au danger. Ce sont ces facteurs externes qui influent sur le comportement de l'électricien et non pas sa méconnaissance des risques. Les mesures de prévention de l'entreprise d'accueil pour ses salariés ne prennent pas en compte l'influence des autres entreprises présentes sur le site. Les sous-traitants n'ont qu'une vue approximative de l'avancement des autres corps de métiers du chantier car ils ne sont pas en relation. C'est donc l'écart entre le travail prescrit du plan de prévention et des formations avec le travail réel des sous-traitants qui provoque des failles de sécurité. Cette banalisation est relativisée par virilisme, un déni de la souffrance et du danger[71].

69 – Entretien avec le responsable de prévention de l'entreprise de BTP, réalisé le 05 novembre 2019.

70 – Entretien avec le responsable de prévention de l'entreprise de BTP, réalisé le 05 novembre 2019.

71 – Tolérance face à certains risques basée sur l'image de force et de virilité de l'ouvrier au travail. Cela augmente le degré d'exposition de ce dernier à certains dangers alors que des mesures de prévention sont prises pour l'éviter.

CONCLUSION

Les failles de la sécurité se retrouvent sur plusieurs échelles. Au niveau de la société, on assiste à la précarisation du marché de l'emploi empêchant le développement de l'intelligence au travail des ouvriers. À l'échelle organisationnelle, le fait que les hiérarchies de l'entreprise commanditaire et de ses sous-traitants ne soient pas reliées entraîne des dysfonctionnements malgré l'attention portée à la sélection et à l'accueil de ces derniers. Avec la volonté de ne pas faire la police ainsi que plusieurs contraintes externes, des accidents ayant pour cause la banalisation face aux risques au niveau du terrain surviennent. Ces évènements sont relativisés par virilisme avant que la faute ne soit rejetée sur le sous-traitant.

Le sujet étudié pose encore plus question en ces temps de crise sanitaire de la Covid-19. Comment s'organise la sécurité pour les ouvriers de sous-traitance contraints de continuer à travailler malgré le confinement ?

Références

APSST, Travail prescrit, travail réel. Consulté à l'adresse : http://www.apsst.fr/travail-r%C3%A9el-et-travail-prescrit.html.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. (2019). Risque accident du travail : Statistiques sur la sinistralité de l'année 2017, résultats par CTN et code NAF. Direction des Risques Professionnels. Consulté à l'adresse : shorturl.at/lpX39.

Blake, R. et Mouton, J. (1964) The Managerial Grid. Gulf Publishing.

Bouffartigue, P., Pendariès, J.-R., et Bouteiller, J. (2013). Virilité, métier et rapport aux risques professionnels : le cas de travailleurs de la sous-traitance. Perspectives Interdisciplinaires sur le travail et la santé, 12(3).

DARES. (2018). Les ouvriers intérimaires sont-ils plus exposés aux risques professionnels ? Consulté à l'adresse : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-045.pdf.

Dejours, C. (2010). Le travail entre souffrance individuelle, intelligence collective et promesse d'émancipation. Le sujet dans la cité, 1(1), 59-72.

Entretien avec l'assistant chef de chantier de l'entreprise de BTP, réalisé le 28 novembre 2019.

Entretien avec le responsable de prévention de l'entreprise de BTP, réalisé le 05 novembre 2019.

Pôle Emploi. (2019). Statistiques et indicateurs - L'emploi intérimaire en juillet 2019. Consulté à l'adresse : http://www.pole-emploi.org/files/live/sites/peorg/files/documents/Statistiques-et-analyses/S%26I/si_19036_interim_2019juilet.pdf.

Specht, M. (2008). La pensée résiliente. Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, numéro 78(2), 79-94.

QUELLES PROTECTIONS POUR LES OUVRIERS DU BTP LORS D'UNE CANICULE ?

FARAH MEHNANE, YAYE AWA MBAYE,
CLÉMENCE, GSCHWINDT ET MARINE SCANDELLA

Santé Publique France a enregistré entre juin et août 2017 soixante-treize signalements concernant divers événements sanitaires chez des travailleurs en lien possible avec la chaleur extérieure. En 2015 cela représentait trente-trois signalements et huit en 2016. En 2017, les signalements font état de dix décès sur le lieu de travail, dont neuf hommes travaillant en extérieur. Les ouvriers du bâtiment ont pour cœur de métier des activités physiques intenses se déroulant très fréquemment en extérieur. Ils sont par conséquent particulièrement exposés aux risques liés à la canicule. En effet, des efforts physiques intenses sous de fortes chaleurs entraînent déshydratation, insolation, malaises, maladies de peau, vasodilatation des vaisseaux sanguins, augmentation du risque de phlébite et absence de sommeil. De plus, comme les températures demeurent élevées durant la nuit, l'organisme est dans l'incapacité de se reposer, ce qui provoque une fatigue générale et des troubles de l'attention conduisant à la multiplication des accidents sur les chantiers. La très forte intensité de la chaleur, son caractère continu, et la surmortalité dont elle est responsable a alors poussé l'État à reconnaître une nouvelle problématique publique. Mais quels sont les dispositifs mis en place pour protéger cette population sensible? Sont-ils efficaces ?

Dans un premier temps, la présentation des normes légales et des dispositifs managériaux posera le cadre dans lequel s'inscrit la prévention de la canicule dans le secteur bâtiment et travaux publics (BTP), puis, une réflexion autour des spécificités organisationnelles et culturelles du secteur aura pour but de désigner les freins à l'application de ces mesures et de discuter sur la pertinence de certaines d'entre elles, avec pour exemple le droit de retrait.

Cette recherche repose sur un corpus d'articles scientifiques et de presse, et deux entretiens semi directifs : le premier mené auprès d'un conducteur de travaux exerçant sur la ville de Lyon et le second auprès d'un juriste en droit social à la Fédération Française du Bâtiment.

LES NORMES LÉGALES ET MANAGÉRIALES POUR PROTÉGER LES TRAVAILLEURS DE LA CANICULE

Le Code du travail (article L.4121-1) impose à tout employeur le devoir de mettre en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses travailleurs. La canicule est un risque qui a d'ores et déjà été identifié par les pouvoirs publics, il est intégré à la famille des risques liés aux expositions thermiques. Selon un juriste en droit social interrogé à ce sujet, la canicule bénéficie d'une « gestion en entonnoir ». Il explique que : « C'est en partant de l'obligation générale de prévention des risques professionnels qu'on va remplir l'obligation de protéger les salariés contre les expositions aux fortes chaleurs et notamment dans le secteur du BTP ». En effet, la prévention des risques liés à la canicule ne fait pas l'objet d'un corpus de lois spécifiques et regroupées au sein d'un chapitre qui lui serait consacré. Les mesures qui minimisent ces risques sont bien inscrites dans le Code du Travail, mais elles sont dispersées dans des chapitres concernant les obligations liées à l'aménagement du travail (zones ombragées, locaux climatisés)[72], la distribution d'eau (au moins trois litres par personne et par jour en période de canicule)[73], la conformité des équipements de protection individuels et la sensibilisation sur l'intégralité des risques encourus en période de fortes chaleurs[74]. En pratique, le conducteur de travaux interrogé le confirme, ce sont bien ces moyens qui sont utilisés. Mais le manque de coordination peut rendre les obligations liées à la canicule difficilement lisibles pour les entrepreneurs.

72 – Article R-4225-1 du Code du Travail.

73 – Article R-4534-143 du Code du Travail.

74 – A titre d'exemple, l'Article R4534-143 stipule que par mesure d'hygiène, un employé du bâtiment doit disposer chaque jour au minimum de 3L d'eau disponible

Toutefois, si l'employeur ne respecte pas ces obligations légales et qu'un salarié se retrouve dans une situation qui présente un danger grave et imminent pour sa santé, il est autorisé à faire usage de son droit de retrait.

Le BTP est un secteur d'activité où il y a à la fois des conditions de travail particulièrement dures et accidentogènes mais également des mécanismes structurels et sociologiques qui créent leurs propres résistances à l'application des règles de protection des salariés : taille des chantiers, statut social, moyens financiers etc. Le secteur est caractérisé par des entreprises de tailles et de compétences très diverses, qui usent de moyens de prévention inégalement répartis au sein des professions. Le chef de chantier exerçant à Lyon explique que le BTP est un secteur qui fait cohabiter de très grands groupes (Vinci, Bouygues, Spie Batignolles) et de petites et moyennes entreprises qui embauchent peu de salariés. Mais selon lui, c'est la taille du projet qui rend inégales les méthodes de prévention : « C'est pas lié aux entreprises, mais aux chantiers. Quand tu as par exemple un gros projet comme le Stade de Lyon, hyper médiatisé, la prévention des risques est largement démesurée. Alors que pour des chantiers de travaux de maisons individuelles, les mesures de prévention sont limitées »[75]. Les grands chantiers sont plus préventifs et garantissent un niveau élevé de sécurité. Il émet l'hypothèse que la sécurité serait un enjeu d'image et de visibilité pour les entreprises. Les petits chantiers à la fois peu visibles et disposant de peu de moyens matériels et logistiques augmentent les risques.

Néanmoins, une mauvaise gestion des risques n'est pas l'unique responsable d'une exposition accrue aux dangers de la canicule. Le secteur étant caractérisé par de la précarité et des attitudes virilistes, une forme d'insouciance et de refus des dangers en découlent. La faible utilisation du droit de retrait par les salariés du BTP est une illustration de ces phénomènes.

LE DROIT DE RETRAIT : UNE MESURE INAPPLICABLE ?

La canicule représente un réel danger pour les ouvriers via l'exposition prolongée à une forte chaleur, ce qui peut conduire à des accidents de travail. Par conséquent les employés peuvent à titre individuel ou collectif appliquer leur droit de retrait. D'après le juriste de la Fédération Française du Bâtiment, le droit de retrait est « la possibilité pour un salarié qui se retrouve dans une situation qui présente un danger grave et imminent pour sa santé de pouvoir se retirer de son travail »[76]. L'exposition à la canicule a déjà été considérée comme un danger grave et imminent et a constitué un motif valable pour l'exercice du droit de retrait. La décision de justice rendue le 26 février 2010 par la cour d'appel de Metz en témoigne notamment, à propos d'un retrait appliqué par un employé du bâtiment en 2003 elle a établi qu' « il doit être considéré eu égard à la canicule ayant sévi sur la France à cette période que M. M. a pu valablement exercer son droit de retrait, l'employeur ne pouvant ignorer les conditions de travail de ses salariés astreints à travailler en pleine chaleur sur les toits d'immeubles ». →

75 – Entretien avec un conducteur de travaux dans une entreprise de gros œuvre, réalisé le 11 Novembre 2019

76 – Entretien avec un juriste à la Fédération Française du Bâtiment, réalisé le 19 Novembre 2019.

QUELLES PROTECTIONS POUR LES OUVRIERS DU BTP LORS D'UNE CANICULE ?

Cependant le droit de retrait est très peu appliqué sur le terrain. Pour notre enquêté conducteur de travaux dans une entreprise de gros œuvre comptant 49 d'ouvriers, les ouvriers sont parfois soumis à une forme de pression sociale et professionnelle « dans le bâtiment, le droit de retrait il n'est pas souvent appliqué. Tout le monde a un droit de retrait sauf qu'on fait quand même partie d'un secteur d'activité où ça reste encore... je ne vais pas dire machiste, mais y a cette culture de bah... ; un mec qui va se retirer du chantier parce qu'il a trop chaud, il va faire partie de ces gens qui.... Voilà... en gros t'es faible, t'es pas quelqu'un »[77] . Il ajoute à cette pression professionnelle, une pression culturelle ou sociale : «en règle générale, alors nous on est une boîte où les gens sont majoritairement d'origine portugaise, euuh, je sais pas si c'est culturel, mais les gens de ces origines-là sont pas d'un naturel à aller se plaindre et de manière général, c'est le conducteur de travaux et la direction générale qui proposent un aménagement d'horaires avant que ce soient les ouvriers qui viennent le réclamer. ». En outre, beaucoup d'ouvriers du BTP adoptent des comportements virilistes ; ce sont des phénomènes sociaux que le psychiatre Christophe Dejours explique : « les descriptions des stratégies collectives de défense dans les métiers masculins du bâtiment ont contribué à mettre en évidence le rôle de la virilité sociale dans la lutte contre la peur, rendue possible par le recours à un déni de perception entretenu collectivement ». Faire usage de son droit de retrait pourrait être considéré comme un signe de faiblesse par les autres employés. Cet affrontement au danger est lié à un jeu de rivalité et de virilité entre les ouvriers, qui semblent même parfois aller au-devant du danger, dans des prises de risque inutiles afin de prouver habileté et bravoure. Christophe Dejours confirme ces observations « tout se passe comme si les ouvriers du bâtiment étaient inconscients des risques qu'ils encourent, voire comme s'ils y trouvaient un certain plaisir... ». L'origine sociale, les parcours personnels, le statut de l'emploi, mais également la nationalité des personnes travaillant dans le BTP rendent précaires leurs conditions de travail. Cet environnement est peu propice aux demandes de retrait et de sécurité de la part des employés. Au contraire, certains prennent parfois plus de risques afin de rester tout aussi productif durant les périodes de fortes chaleurs, de peur par exemple que leur contrat CDD ne soit pas renouvelé.

CONCLUSION

En définitive, les obligations légales liées à la canicule sont dispersées dans différents chapitres du code du travail provoquant ainsi des difficultés pour garantir une égale mise en œuvre des moyens de prévention dans le secteur du bâtiment. Le type de chantier devient alors un facteur déterminant pour la qualité des méthodes de prévention. De plus, malgré le caractère fondamental du droit de retrait, il n'est pas ou peu utilisé dans le domaine du BTP. Ce qui s'explique par des questions de représentations sociales du danger et de précarité dans ce secteur professionnel.

Quant au réchauffement climatique, il suscite de vives questions sur l'augmentation des températures et la fréquence des canicules. Il serait pertinent de se questionner sur les axes d'améliorations possible des réglementations afin de garantir la sécurité des travailleurs de demain ?

77 – Entretien avec un conducteur de travaux dans une entreprise de gros œuvre, réalisé le 11 Novembre 2019

Références

Article R-4225-1 du Code du Travail.

Article R-4534-143 du Code du Travail.

Delouche, C. (2019). Au-delà de la canicule, il y a une réflexion civilisationnelle globale à avoir. Libération. Consulté le 21 mars 2010, à l'adresse : https://www.liberation.fr/france/2019/07/24/au-dela-de-la-canicule-il-y-a-une-reflexion-civilisationnelle-globale-a-avoir_1741886.

Dejours, C. (1980). Travail usure mentale. Bayard.

Dejours, C. et Gernet, I. (2016). Psychopathologie du travail, Elsevier Masson (2éme édition).

Entretien avec un conducteur de travaux dans une entreprise de gros œuvre, réalisé le 11 Novembre 2019.

Entretien avec un juriste à la Fédération Française du Bâtiment, réalisé le 19 Novembre 2019.

Robert, L., Turpin-Legendre, E., Shettle, J., Tissot, C., Aubry, C., et Siano, B. (2019). Travailler dans une ambiance thermique chaude. Santé et sécurité au travail, 1-25. Consulté à l'adresse : http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TC%20165.

V. Wagner, Ung. A., Calmet, C. et Pascal, M . (2018), Evolution des vagues de chaleur et de la mortalité associée en France, 2004-2014. Bulletin épidémiologique hebdomadaire, (16-17), 320-325.

NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LE MONDE AGRICOLE : IMPACTS SUR LA SANTÉ DES AGRICULTEURS FRANÇAIS ET SUR L'ENVIRONNEMENT

MARIE GAUTIER, EMMA BURGAUD, LÉA CHANROND ET LÉO MARTIN

Depuis quelques années déjà, les stands dédiés aux nouvelles technologies investissent les éditions du Salon de l'Agriculture à Paris. L'année 2020 marque notamment l'entrée du stand Agri 4.0 dans les couloirs du salon. Si les précédentes évolutions technologiques ont soutenu l'agriculture conventionnelle, de nouveaux types de technologies investissent le monde agricole sous le prisme de la performance environnementale. Les outils agricoles évoluent grâce à une connectivité plus importante et la capacité à obtenir des informations précises en continu permise par le développement de « l'e-agriculture » et de la robotique. Des plus communes, comme le GPS, des applications d'aide à la décision et les robots autonomes, jusqu'aux technologies de pointe comme les serres 4.0, l'offre révèle un panel de nouveaux outils mobilisant une nouvelle « Big data agricole ». Elles permettent d'anticiper et de répondre aux maladies du végétal ou de l'animal, aux aléas climatiques, au stress hydrique, et d'optimiser, dans le cas de serres connectés, la température, l'humidité et le pH du sol, ou encore la luminosité. Ces innovations sont souvent mises en avant pour augmenter la performance environnementale et alléger la charge physique et mentale des agriculteurs. Nous nous demanderons quel est l'impact de ces nouvelles technologies sur la santé des agriculteurs et sur l'environnement ?

Premièrement, nous nous intéressons aux impacts de ces nouvelles technologies sur la santé des travailleurs agricoles. Deuxièmement nous questionnons à travers les échelles locales et globales les impacts environnementaux de l'apport de ses nouvelles technologies au monde agricole.

Cette étude repose sur une recherche documentaire composée d'articles de presse et scientifiques, ainsi que sur des entretiens semi-directifs réalisés avec le directeur des publications de la revue de presse pour les agriculteurs Terre Écos, le professeur en agriculture de précision de Montpellier Sup'Agro ainsi que de trois salariés agricoles en viticulture interrogés dans le cadre d'une alternance au sein d'un syndicat agricole.

LES RISQUES ET LES APPORTS DE CES TECHNOLOGIES POUR LA SANTÉ DES AGRICULTEURS

Les nombreuses améliorations promises par une agriculture connectée sont régulièrement mises en valeur pour développer l'attractivité du secteur et battre en brèche l'aspect pénible du métier. Du point de vue de l'amélioration des conditions de travail les enjeux sont multiples : la réduction de l'exposition à certaines substances toxiques en remplaçant les traitements chimiques par une aide mécanique ou encore la réduction des troubles musculo squelettiques avec un allègement des tâches pénibles. À titre d'exemple nous prendrons plutôt ici le cas de la réduction de l'exposition aux produits phytosanitaires qui peuvent être corrélés à des problèmes de santé dermatologiques, respiratoire et au développement de certains cancers. Ces dernières innovations offrent aux agriculteurs la possibilité de tenir les exigences de rendement et la sécurité de la production. Ainsi, des technologies telles que les robots de désherbage voient le jour et sont pensées comme des substituts aux traitement de synthèse d'après les propos du professeur en agriculture de précision. La technologie remplace à la fois l'apport en herbicide permettant d'empêcher la pousse d'adventices (végétaux concurrents) et le travail manuel de désherbage pénible et traumatisant pour le

corps. En utilisant ce type d'alternatives, la pénibilité au travail semble très réduite et à long terme. Cependant, si elle est théoriquement très intéressante, la question de l'accessibilité de ces nouvelles technologies nuance leur effectivité.

Les nouvelles technologies produisent également de nouvelles pressions sur la santé de l'agriculteur. Pour le directeur des publications de Terre Écos, un « cahier des charges se trouve alourdi, [...] vous voyez, l'agriculteur pendant ce temps dialogue sur les réseaux, communique, en fait, [...] il fait d'autres tâches »[78]. L'agriculteur se retrouve parfois investi dans de nouvelles tâches qui diversifient son métier, comme l'analyse des données obtenus (qui requiert de nouvelles compétences et donc un temps d'apprentissage), une présence sur les réseaux sociaux ou encore la maintenance de ces technologies complexes. Par ailleurs, l'agriculture connectée favorise l'intrusion de facteurs perturbateurs (alarme, signaux des capteurs, notifications etc.) dans l'espace privé du travailleur. Dans le cas des agriculteurs qui travaillent et vivent sur l'exploitation, la limite entre espace privé et espace professionnel est d'ores et déjà mince. L'utilisation fréquente du smartphone sur les deux lieux de vie soulève un risque de surcharge supplémentaire pour l'agriculteur. En effet, les alarmes et notifications risque de s'infiltrer au sein de la sphère privée et ne pas rester cloisonnées aux horaires de travail. Par ailleurs, nous pouvons nous demander si cela amène : « vers un métier de simple exécutant ne nécessitant plus la sensibilité ou le savoir humain ? », ou la technologie prend les décisions à la place de l'agriculteur.

La technologie diminue l'effort physique de l'agriculteur mais les nouvelles technologies ne sont pas disponibles de manière égale et relèvent de capacités d'acquisition hétérogènes. Il faut, par exemple, compter entre 5 000 et 15000€ pour un drone dernier cri. Or, les profils des agriculteurs sont aussi variés que l'offre technologique et les bourses ne sont pas toujours à la hauteur des outils les plus sophistiqués. De même, d'après les derniers recensements de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), la population de chefs d'exploitations agricoles tend à un vieillissement généralisé. Comme le souligne le directeur des publications de Terre Eco, bien que « les agriculteurs soient très demandeurs [en nouvelles technologies] et que les GPS soient désormais complètement démocratisés », l'accès aux nouvelles technologies de pointe est réservé à une mince partie des agriculteurs. Avant tout, l'âge moyen (49.1 ans en 2018 d'après MSA) soulève des questions sur l'appropriation des outils numériques les plus récents. Au-delà de penser que les populations plus âgées risquent de mettre plus de temps à s'approprier une nouvelle technologie, il s'agit de comprendre que la conversion peut être difficile pour certains producteurs accoutumés à faire sans le concours numérique. Les agriculteurs les plus âgés ne voient pas forcément les bienfaits et la facilité d'utilisation de la technologie et, de ce fait, ne cherchent pas à être formés pour mieux la comprendre. De même, les agriculteurs, à l'orée de la retraite, évitent d'investir dans ces outils onéreux. Le numérique représente également une charge mentale pour l'agriculteur qui est sans cesse connecté aux différentes alertes qui le poussent à être toujours disponible et toujours rester en veille pour répondre à la machine.

78 – Entretien avec le directeur des publications de Terre Écos, réalisé le 30 octobre 2019

NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LE MONDE AGRICOLE : IMPACTS SUR LA SANTÉ DES AGRICULTEURS FRANÇAIS ET SUR L'ENVIRONNEMENT

DES TECHNOLOGIES QUI IMPACTENT L'ENVIRONNEMENT

L'usage des technologies et machines agricoles peut exacerber des vulnérabilités environnementales locales. Pour illustrer notre propos, prenons le cas des risques de tassement des sols. Localement, les territoires agricoles se différencient par des conditions pédologiques spécifiques susceptibles et vulnérables aux risques de tassement. Un salarié agricole en viticulture nous fait part du problème du tassement des sols qui est le résultat d'une synergie entre les facteurs pédologiques (type de sol) et des facteurs externes[79], comme le passage de machines agricoles massives sur la terre. L'effet de tassement provoque une diminution de la porosité du sol et occasionne les conséquences suivantes : médiocre enracinement, baisse de la circulation de l'eau et de l'air dans le sol, perte de la richesse de la faune du sol. Or, jusqu'alors la dynamique de l'innovation a été d'alourdir les machines au fur et à mesure de leur perfectionnement et l'arrivée de nouvelles technologies. La conséquence directe des impacts mentionnés ci-dessus est le risque d'une perte de rendement sur les parcelles, ce qui engendre des facteurs de stress et une crainte pour la survie de l'exploitation. Et si les start-up travaillent désormais à l'allègement de leurs machines en accord avec la gestion durable des sols de la transition agro-écologique amorcée en 2012 par Stéphane le Foll, alors Ministre de l'agriculture, le coût de l'empreinte carbone ne cesse de s'accroître… et le marché de la robotique électrique n'est pas encore assez mûr[80], sans parler des questions que soulèvent l'extraction des matières pour leur fabrication.

Au-delà de tous les déchets qu'occasionne cette production, la question de l'obsolescence (c'est-à-dire la dépréciation d'un objet avant son usure matérielle) va de pair avec celle de la consommation technologique. Pour le directeur des publications de Terre Ecos, cette solution à court terme permet aujourd'hui de « concilier les demandes de la société sur l'environnement et la protection des ressources naturelles » tout en continuant de répondre à la demande alimentaire. Il concède néanmoins dans un même temps qu'il s'agit « d'une solution, mais pas une solution à long terme » car, si cette solution semble viable sur le sol français, « il ne faut pas oublier de mentionner le déplacement des pollutions ». Cette contradiction est soulignée par des chercheurs comme Roopali Phadke, qui s'intéresse à l'empreinte carbone consécutive à la production des technologies dites « vertes » Le déplacement des pollutions est aussi abordé par Soraya Boudia dans ses recherches sur « la crise des terres rares », relatives aux liens entre le secteur minier et celui des nouvelles technologies. Pour le directeur des publications de Terre Ecos, ce pari pour l'avenir semble une gageure car l'agriculture actuelle s'appuie déjà largement sur les mines de phosphate pour fournir des engrais. Baser la transition agro-écologique sur l'utilisation de nouvelles technologies signifierait exposer d'avantage l'agriculture à une raréfaction des métaux rares voire à impliquer la France dans une prochaine « guerre des métaux rares », selon ses dires.

79 – Comme les troupeaux de bétails.

80 – Propos recueillis lors d'un entretien avec un salarié agricole en viticulture dans le cadre de l'alternance.

CONCLUSION

Ainsi, les nouvelles technologies engendrent paradoxalement le souhait d'alléger la charge mentale et physique des agriculteurs et l'exposition à de nouveaux risques. Par ailleurs, si à l'échelle locale la performance environnementale de ses technologies est mise en avant pour améliorer l'activité de l'exploitation, les répercussions à l'échelle globale, c'est-à-dire mondiale, sont massives et questionnent la durabilité de la solution technologique pour le monde agricole. Enfin, dans le contexte où nous écrivons, la crise sanitaire de la Covid-19 fait ressortir l'importance du travail humain et de la main d'œuvre. Une des réponses du secteur à la crise étant de se rabattre sur les circuits courts et au vu de la conjoncture mondiale, on peut s'interroger sur la viabilité à long terme de la solution technologique pour l'agriculture.

Références

ABOT Spécialiste drone pro . (s. d.). Drone agricole : la technologie au service de l'agriculture. Consulté le 3 mai 2020, à l'adresse : https://www.abot.fr/agriculture-2779.

Boudia, S. (2019). Quand une crise en cache une autre : la « crise des terres rares » entre géopolitique, finance et dégâts environnementaux. Critique internationale, 85(4), 85-103.

Bournigal, J.-M., Houllier, F., Lecouvey, P., et Fringuet, P. (2015). 30 projets pour une agriculture compétitives et respectueuse de l'environnement. Consulté à l'adresse : https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/rapport-agriculture-innovation2025.pdf.

Dubois, J. (2002). Larousse de la langue française. Paris, France : Larousse.

ENSIA. (s.d.) Green tech metals need to be sourced sustainably and responsibly. Consulté le 23 mars 2020, à l'adresse : https://ensia.com/voices/green-tech-metals-renewable-energy-sourced-sustainably/.

Entretien avec le directeur des publications de Terre Écos, réalisé le 30 octobre 2019

Florez, M. (2018, septembre). L'usage du numérique dans les exploitations agricoles et son impact dans le développement durable : caractérisation de l'adoption. Consulté à l'adresse : https://www.hdigitag.fr/wp-content/uploads/Rapport-StageDigitAg-M2-2018-Mauro-Florez-Usage-numerique-exploitations-agricoles-et-impact-developpement-durable.pdf.

Humeau, A. (2018, 14 décembre). Le bien-être est-il dans le numérique?. Consulté le 5 mai 2020, à l'adresse : https://www.aveniragricole.fr/actualite/article/le-bien-%C3%AAtre-est-il-dans-le-num%C3%A9rique%E2%80%89.

INAGRO et al. (2011). Le tassement des sols agricoles- Prévenir et Remédier. Consulté à l'adresse : https://www.vlm.be/nl/SiteCollectionDocuments/VLM%20West-Vlaanderen/Projecten/PROSENSOLS/PROSENSOLS_FR_web.pdf.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2019, 25 septembre). Environnement : préserver les sols car aux matériels certifiés « éco-épandage ». Consulté le 3 mai 2020, à l'adresse : https://agriculture.gouv.fr/environnement-preserver-les-sols-grace-aux-materiels-certifies-eco-epandage. MSA Direction des Statistiques, des Études et des Fonds. (2020). Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation agricole ou des chefs d'entreprise agricole en 2018. Consulté à l'adresse : https://statistiques.msa.fr/wp-content/uploads/2020/01/TB-CE-2018-a.pdf.

Sabi Agri. (2018, octobre 8). Le phénomène du tassement des sols . Consulté le 3 avril 2020, à l'adresse : https://www.sabi-agri.com/zoom-sur-le-tassement-des-sols.

Salon-agriculture. (2018). Agri 4.0. Consulté à l'adresse : https://www.salon-agriculture.com/Animations/Les-incontournables/Agri-4.0.

Thareau, B. & Daniel, K. (2019). Le numérique accompagne les mutations économiques et sociales de l'agriculture. Sciences Eaux & Territoires, numéro 29(3), 44-49.

PRIX 2020

PRIX DE L'ÉTUDIANT.E. DE L'ANNÉE

M. Elie Edme est venu à la rencontre du Master IRC sur un bateau. En effet, lors d'un de nos événements organisé sur une péniche à quai sur la Seine, il est venu à la rencontre des enseignants, des élèves, et des alumni, avec un projet. Considérant le contexte sécuritaire français et international, il souhaitait sincèrement pouvoir contribuer à la gouvernance des risques et à la gestion de crise. Une fois passée l'épreuve des sélections, les enseignants, les élèves, les alumni ont rapidement confirmé leur appréciation d'une personnalité pausée, assurée, à la forte intelligence émotionnelle. Les résultats ont été brillants. Au-delà d'une personnalité remarquable, M. Edme a su déployer de façon constante au gré des événements, une sociabilité bienveillante et positive qui a beaucoup apporté à sa promotion et à l'enseignement. Considérant ces qualités comme des valeurs fortes de la formation, l'équipe enseignante a désigné unanimement M. Elie Ede comme l'étudiant de l'année 2020.

PRIX DE L'ÉQUIPE GESTION DE CRISE

Ce journal a débuté avec une question, celle de la distanciation, des chercheurs comme des professionnels, vis-à-vis du contexte et de leur engagement dans celui-ci.

L'exercice de gestion de crise 2020 a été celui de la traversée de la pandémie de COVID-19 et en particulier du confinement survenu au moment où devait s'organiser l'exercice de gestion de crise des élèves de deuxième année de master. Un suivi attentif des élèves et la continuité de tous les enseignements ont été assurés.

Une performance à souligner, celle de l'enseignant de l'atelier théâtre, Daniel Demoustier, acteur et metteur en scène, qui a formé les élèves à distance malgré des délais d'ajustement extrêmement courts.

Malgré l'isolement, malgré sa durée, malgré les bouleversements des conditions d'apprentissage, malgré les préoccupations familiales, personnelles, professionnelles, des uns et des autres, l'équipe de l'atelier théâtre a réalisé son travail d'atelier avec une grande motivation, ingéniosité, et imagination. Le résultat sous forme de court-métrages, est joyeux, artistique, sérieux, analytique et représente un matériau notable pour penser la crise pandémique subie par tous.

Félicitation à notre équipe Gestion de crise 2020

AITA
JULIA

AKIBODE
JEAN-CARLOS

BONTEMPS
ALEXANDRE

BOUDJENNAH
MERIEM

BURGAUD
EMMA

CARDOSO
JEREMY

COURILLEAU
CLEMENT

GSCHWINDT
CLEMENCE

HOURS CANIVET
HADRIEN

MARTIN
LEO

SCANDELLA
MARINE

TAMIC
JAN-FANCH

TAY
ALEXANDRA

ALLARD
ROMANE

CLENET
THEO

GUELIMI
TOM

MARTINEZ
MANON

N'GANGA -KOUILOU
NOEMIE

PAULMIER
CLEMENT

RICHARD
MATHIAS

SALGADO
LEA

PROMOTION M1

AITA
JULIA

AKBARALY
DJAMILA

AKIBODE
JEAN-CARLOS

TAOUS
AMEZA

BONTEMPS
ALEXANDRE

BOUDJENNAH
MERIEM

BURGAUD
EMMA

CARDOSO
JEREMY

CARLIER
JULIE

CATTELIN
BENOIT

CHANROND
LÉA

COURILLEAU
CLEMENT

DELEPINE
GHISLAIN

DUPONCHEL
PAULINE

GAUTIER
MARIE

GOMES
RESHMI

GSCHWINDT
CLEMENCE

HOURS CANIVET
HADRIEN

MARTIN
LEO

MBAYE
YAYE AWA

MEHNANE
FARAH

SCANDELLA
MARINE

TAMIC
JAN-FANCH

TAY
ALEXANDRA

PROMOTION M2

ALLARD
ROMANE

AKIBODE
JEAN-CARLOS

AMANEJIEU
AMELIE

BOUDJENNAH
MERIEM

BERTRAND
CAROLINE

CAPILLON
CHARLES

CLAUX
BAPTISTE

CLENET
THEO

DUPONT
ALEXIS

EDME
ELIE

FOSSAT
MARIE

GUELIMI
TOM

BELMAS-GUILLERMINET
ANNE-HELENE

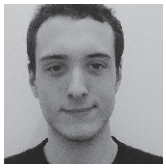

LABBE
ROMAIN

MARTINEZ
MANON

AYMEE
NAKASATO

N'GANGA -KOUILOU
NOEMIE

OPIKA
CALVIN

PAULMIER
CLEMENT

PILORGET
MAXIME

RICHARD
MATHIAS

SALGADO
LEA

PATRICK
LA SELVE